

Rapport

Hors série de La Lettre mensuelle de la FIDH

Tchéchénie

Terreur et impunité : Un système organisé

Introduction

PARTIE I : Généralisation et systématisation des opérations de nettoyage

- A. Opérations de nettoyage
- B. Nettoyage, mode d'emploi
- C. Escadrons de la mort
- D. Insécurité sur l'ensemble du territoire

PARTIE 2 : La systématisation des pillages au cours des opérations de nettoyage, l'extorsion de fonds, le commerce des vivants et des morts : quelques aspects "économiques" du conflit.

- A. Les pillages et extorsions directes
- B. Marché des vivants et des morts, systématique et "organisé"
- C. Extorsions aux postes de contrôle
- D. Enjeux de la manne financière destinée aux réfugiés et à la reconstruction

PARTIE 3 : Justice pour les crimes commis : une impunité organisée ?

- A. Une absence flagrante de justice
- B. Un système organisé en amont

Conclusions et recommandations

Annexes

Introduction

PARTIE I : Généralisation et systématisation des opérations de nettoyage

- A. Opérations de nettoyage
- B. Nettoyage, mode d'emploi
 - Le règne du non-droit*
 - Stratégie de la terreur*
 - Le système de "filtration" : Tortures, disparitions, et exécutions sommaires*
- C. Escadrons de la mort
- D. Insécurité sur l'ensemble du territoire

PARTIE 2 : La systématisation des pillages au cours des opérations de nettoyage, l'extorsion de fonds, le commerce des vivants et des morts : quelques aspects "économiques" du conflit.

- A. Les pillages et extorsions directes
- B. Marché des vivants et des morts, systématique et "organisé"
- C. Extorsions aux postes de contrôle
- D. Enjeux de la manne financière destinée aux réfugiés et à la reconstruction

PARTIE 3 : Justice pour les crimes commis : une impunité organisée ?

- A. Une absence flagrante de justice
 1. Constat : La disproportion entre les rares procédures engagées et les violations systématiques commises attestent d'une absence de justice.
 2. Un système judiciaire parcellaire, inefficace et sous influence
 - Utilisation fallacieuse d'un droit alibi*
 - L'accès à la justice*
 - Duplication des instances judiciaires et répartition artificielle des compétences*
 - Pressions et entraves exercées sur le travail de la procureure*
 3. Cette absence de justice est dénoncée de façon récurrente par les organisations internationales alors que les mesures palliatives mises en place ont démontré leur inefficacité.
 - L'activité du Bureau de V. Kalamonov : un alibi*
 - Rencontres entre les autorités et les représentants des ONG.*
- B. Un système organisé en amont
 1. Impossibilité d'identifier les responsables des crimes
 - Commandement des opérations : prépondérance des services spéciaux et multiplication des unités impliquées.*
 - Absence d'ordres ou de plans d'opérations écrits et accessibles*
 - Maquillages de véhicules et soldats masqués*
 2. Les militaires se prémunissent contre les poursuites
 - La « fabrication » de combattants*
 - Menaces de représailles de la part des militaires russes en cas de plaintes*

Conclusions et recommandations

- Annexe 1 : RUSSIE ET TCHETCHENIE : CONFLITS, RESISTANCES ET PERSECUTIONS
- Annexe 2 : LES HABITANTS DU VILLAGE DE TSOTSIN-YOURT S'ADRESSENT AU MONDE ET APPELLENT A L'AIDE!
- Annexe 3 : THE TRAGIC EVENTS IN SHATOISKY REGION
- Annexe 4 : NETTOYAGE DE STARYE-ATAGUI (FEVRIER 2002)
- Annexe 5 : NETTOYAGE DE DUBA-YOURT (FEVRIER 2002)
- Annexe 6 : COMMUNIQUE ON THE SECOND MEETING OF NON-GOVERNMENTAL HUMAN RIGHTS ORGANIZATIONS AND REPRESENTATIVES OF STATE AUTHORITIES OF THE CHECHEN REPUBLIC
- Annexe 7 : OU LES GENS "DISPARAISSENT-ILS" EN TCHETCHENIE ?
- Annexe 8 : INFORMATIONS RECUEILLIES PAR LA MISSION DE FIDH, FEVRIER 2002

Introduction

Le conflit en Tchétchénie se déroule depuis maintenant deux ans et demi, la perpétration de violations massives des droits de l'Homme par les forces russes - attestée et condamnée depuis le début du conflit par les ONG comme par les instances internationales (ONU, Conseil de l'Europe, Union européenne)- se poursuit à huis clos. Les crimes commis restent impunis.

Si les autorités russes continuent de justifier cette guerre au motif de la lutte légitime contre le terrorisme, les méthodes utilisées relèvent d'une toute autre réalité. En Tchétchénie, la population civile reste la première victime d'un conflit auquel les autorités russes ne veulent pas mettre un terme en dépit de leur obligation et engagement.

Alors que vient de s'ouvrir la 58ème session de la Commission des droits de l'Homme de l'ONU, la FIDH lance un nouveau cri d'alarme à la communauté internationale.

Sur la base des précédents rapports conjoints FIDH/Memorial¹ qui qualifiaient les faits dénoncés de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, la FIDH a choisi d'analyser les ressorts du système mis en place par les forces russes permettant la perpétration de violations systématiques des droits de l'Homme et assurant l'impunité des auteurs de ces crimes. Les violations ne sont pas réductibles à des actes isolés et ne peuvent être uniquement imputées à des soldats non contrôlés.

Dans cette perspective, la FIDH a mandaté une mission internationale d'enquête en Ingouchie et à Moscou en février 2002 afin de recueillir des témoignages sur le déroulement des opérations de nettoyage et sur les pillages et rackets systématiques. La mission était composée de Anne le Huerou (France), universitaire, de Bleuenn Isambard (France), universitaire et de William Schabas (Canada), professeur de droit international. Les chargés de mission tiennent à remercier tout particulièrement pour leur accueil et leur assistance les représentants du Centre des droits de l'Homme Mémorial et les membres de la représentation de Mémorial à Nazran.

Cette mission s'inscrit dans le cadre, et en appui, des activités de recherches et d'enquêtes menées par Memorial tant à Moscou, qu'en Ingouchie et en Tchétchénie depuis le début du conflit. Ce rapport s'appuie d'ailleurs sur les témoignages recueillis en Tchétchénie et en Ingouchie par Memorial et publiés ces six derniers mois.

Contexte

La guerre actuelle s'inscrit dans une histoire entre la Russie et la Tchétchénie marquée par une succession d'affrontements depuis le XVIIIème siècle. Un éclairage particulier retraçant cette histoire conflictuelle figure en annexe de ce rapport.

S'agissant du présent conflit, deux phases principales se sont succédées. La première étape de cette guerre s'étend d'octobre 1999 avec le début du déploiement des forces russes sur le territoire à mars 2000 avec la fin du siège de Grozni. Cette phase s'est traduite sur l'ensemble du territoire par des bombardements massifs et indiscriminés et la mise en place d'un système de filtration dans le but de « filtrer » la population - dont l'ensemble de sa composante masculine est soupçonnée de soutenir les terroristes - afin de retrouver et éliminer les combattants.

¹ Rapports conjoints FIDH/Memorial : Tchétchénie : crimes contre l'humanité. Un an de crimes impunis, octobre 2000. Tchétchénie : crimes contre l'humanité. Quand leurs auteurs seront-ils jugés ? février 2000.

A partir de mars 2000, le conflit est entré dans une nouvelle phase : les bombardements systématiques cédant la place à une guerre de guérilla. Aux attaques de combattants tchéchènes contre les militaires ou les membres de l'administration pro-russe se succèdent des opérations de nettoyage, en premier lieu dans le sud du pays. Certaines villes et villages ont connu plus de trente nettoyages depuis le début de la guerre lesquels s'accompagnent de pillages, destructions, détentions arbitraires et violences, parfois d'exécutions sommaires et de viols.

On assiste à une généralisation du système de filtration avec multiplication des lieux de détentions qui présentent les mêmes caractéristiques, qu'ils soient légaux (départements de l'Intérieur, isolateurs de détention provisoire) ou illégaux (fosses, bâtiments abandonnés). Enfin, un nombre très élevé de disparitions est signalé, que ce soit après des arrestations à des postes de contrôle ou lors de nettoyages. Des fosses communes contenant des corps souvent atrocement mutilés sont parfois découvertes par des habitants.

En janvier 2001, le transfert de la direction de l'opération antiterroriste au FSB (ancien KGB) devait marquer le début d'une normalisation et d'un retrait massif des troupes. Un an plus tard, les opérations de nettoyages sont toujours aussi nombreuses tandis que comme la mission a pu le constater des opérations menées, le plus souvent la nuit, par des groupes d'hommes masqués (cagoules noires) s'apparentant à celle d'escadrons de la mort, se généralisent. Le conflit se poursuit toujours à huis clos, l'accès des ONG, des OIG et des médias indépendants au territoire de la Tchéchénie n'étant pas libre.

Partie 1 : Généralisation et systématisation des opérations de nettoyage et des violations massives qui les accompagnent

La population civile en Tchétchénie continue d'être la principale victime de la guerre déclenchée à l'automne 1999. Si la phase de bombardements massifs qui avait caractérisé le début de la guerre est terminée, c'est désormais à des actes continus, répétés, systématiques et indiscriminés de violence, d'intimidation et de représailles qu'est soumise la population civile en Tchétchénie de la part des forces fédérales. En effet, les opérations de ratissage qui ont maintenant lieu quasi-quotidiennement se sont considérablement intensifiées depuis l'automne 2001, et peuvent compter jusqu'à 4000 hommes en armes qui encerclent un village, empêchant toute entrée ou sortie, même des malades et des blessés, pendant parfois plusieurs jours. Des arrestations ciblées sont commises de nuit, par des hommes masqués et armés, et ce très fréquemment dans certaines régions, comme celle d'Ourous-Martan.

Il faut noter une situation d'insécurité totale et chronique pour l'ensemble de la population de Tchétchénie, insécurité qui peut s'étendre à des lieux réputés protégés comme les hôpitaux ou aujourd'hui à l'Ingouchie.

A. Opérations de nettoyage

Depuis début janvier 2002, les opérations de nettoyage (en russe "zatchistka") se poursuivent les unes après les autres, les troupes fédérales passent d'un village à l'autre, en restant dans chaque endroit de 2 à 12 jours. Sont concernées par ces opérations essentiellement les régions du sud de la Tchétchénie et le centre, Grozny et ses alentours. Les régions se situant au nord de la Tchétchénie sont moins sujettes à ce type d'opérations. (Une carte figure en annexe)

- Du 30 décembre 2001 au 3 janvier 2002, Tsotsin Yourt a été le théâtre d'un nettoyage qui a duré six jours, et à l'issue duquel on compte cinq morts et six disparus. (Memorial, 16 janvier 2002)
- 3-7 janvier 2002, nettoyage à Argoun, 2 morts et 2 disparus. Selon des sources militaires, 12 combattants ont également été tués, l'information n'a pas pu être vérifiée par Memorial. (Memorial, 23 janvier 2002)
- Le 11 janvier 2002, des opérations de nettoyage ont commencé dans les villages près de Chatoy. 6 personnes dont une femme enceinte qui se rendaient en voiture de Chatoy à Nokhtchi-Keloï ont été tuées. (Memorial, 23 janvier 2002)
- Du 14 au 25 janvier 2002, nettoyage à Bachi-Yourt. Le 15, quatre personnes ont été arrêtées et deux d'entre elles ont été tuées, dont un vieillard. 3 hommes avaient disparu. Le 29 janvier deux corps ont été retrouvés en dehors du village. Quant au troisième homme, on reste toujours sans nouvelle de lui. (Memorial)
- 17 janvier, nettoyage à Goïskoe (région d'Ourous-Martan), 2 personnes tuées. (Memorial)
- Mi-janvier, nettoyage à Argoun (Site de la chaîne NTV, 5 mars 2002)
- 20 janvier 2002, nettoyage du village d'Alleroï. Les corps de quatre jeunes hommes qui avaient été arrêtés par les forces fédérales ont été retrouvés après le départ des militaires russes près d'une voiture, tous habillés d'habits de camouflage. Sur tous les cadavres, des traces de tortures : peau arrachée, doigts coupés, peau découpée, brûlures. (Memorial)
- 28 janvier-3 février 2002, nettoyage à Starye-Atagui. (Memorial)
- 31 janvier 2002, nettoyage à Goïskoe, région d'Ourous-Martan. (Memorial)

- 8-10 février 2002, nettoyage dans le village de Guikalovskyi. 5 hommes ont été arrêtés, 3 emmenés à Goryatchevosk, un a été tué. (Memorial)
- 12-13 février 2002, nettoyage à Tsotsin Yourt. 2 morts : un homme et une femme tués dans la nuit par un tir d'artillerie. (Memorial)
- 17-18 février 2002, nettoyage à Duba-Yourt. (Memorial)
- 12-20 février 2002, nettoyage à Starye-Atagui. Les premiers chiffres parlent de 7 morts. Pendant cette opération un homme de 82 ans a été tué. Parmi les cadavres retrouvés, certains étaient méconnaissables, plusieurs étaient brûlés. Tous les corps étaient nus et portaient des traces de tortures. Au moins cinq disparus. (Memorial)
- Pendant l'opération à Starye-Atagui, des gens ont été également tués à Tchiri-Yourt, village voisin. Le 12 février en début d'après-midi, des militaires déposés par un hélicoptère ont arrêté et, devant les yeux de nombreuses personnes se trouvant sur le marché, fusillé deux chauffeurs de taxi originaires de Douba-Yourt. (Memorial)
- 19 février, nettoyage à Gekhi, 12 disparus. (Radio Svoboda, 26 février 2002)
- Le 20 février, après Starye-Atagui, les fédéraux se sont rendus à Argoun. (Memorial)
- Du 22 au 26 février, nettoyage à Sernovodsk. (Radio Svoboda, 23 février 2002)
- Selon les informations du groupe uni des troupes fédérales en Tchétchénie, dans les premiers jours de mars 2002, une trentaine d'opérations de nettoyage ont été menées à Grozny, Goudermes, Argoun, et d'autres villages situés dans les régions montagneuses dans le sud et l'est de la Tchétchénie. (Radio Svoboda, 6 mars 2002)
- Le 1 mars 2002, nettoyage dans la région de Grozny, (sovkhoze 60ème anniversaire d'Octobre), 19 personnes arrêtées. On reste sans nouvelles de deux d'entre elles. (Memorial, 8 mars 2002)
- Début mars, nettoyage à Tsotsin-Yourt, un mort, un disparu. (Appel des habitants de Tsotsin-Yourt, 2 mars 2002)
- 2-4 mars, nettoyage à Argoun, quatre jeunes hommes ont été arrêtés et emmenés le 2 mars et leurs cadavres ont été retrouvés le 4 mars dans la cour de la commandature militaire d'Argoun. (Memorial, 14 mars 2002)
- 4 mars, nettoyage à Kourtchaloï.
- 6-11 mars 2002, nettoyage à Starye-Atagui, 15 hommes ont été arrêtés, et après le départ des troupes fédérales, 7 corps brûlés ont été retrouvés, certains d'entre eux ont pu être reconnus, ils faisaient partie des 15 hommes qui avaient été arrêtés. Il s'agit de la 22ème opération de nettoyage à Starye-Atagui depuis le début de la seconde campagne russe en Tchétchénie. (Memorial, 13 mars 2002)
- Le 10 mars 2002, une opération de "représailles" a été menée par des représentants des forces fédérales dans le village de Znamenskoe, trois frères ont été emmenés. (Chechenpress, 11 mars 2002)
- Le 14 mars 2002, nettoyage dans le village de Prigorodnoe. (Centre d'information Viktor Popkov, 16 mars 2002).
- Le 15 mars 2002, nettoyage à Possiolok, un village limitrophe d'Argoun. (Centre d'information Viktor Popkov, 16 mars 2002)
- Le 18 mars 2002, un nettoyage a commencé dans le village de Serjen-Yourt (région de Chali) (Société russo-tchéchène, 20 mars 2002)

Ces opérations se sont généralisées depuis quelques mois, et il ne se passe pas une semaine en Tchétchénie sans qu'un ou plusieurs nettoyages aient lieu.

On a été en mesure de décompter 27 opérations en 11 semaines, ce qui représente plus de deux opérations par semaine sur le territoire de la République, et cette liste est loin d'être exhaustive.

Ainsi, en l'espace de huit ou neuf semaines, les villages de Tsotsin-Yourt, Starye-Atagui ou encore Argoun ont subi trois opérations de nettoyage.

B. Nettoyage, mode d'emploi

Le règne du non-droit

Officiellement, ces opérations se nomment "vérification de l'enregistrement des citoyens sur leur lieu de vie et lors de leurs déplacements dans la république de Tchétchénie". Ces opérations sont illégales, elles ne sont réglementées par aucun acte juridique de la Fédération de Russie. Dans la loi "de lutte contre le terrorisme" (3 juillet 1998), ces opérations ne sont pas mentionnées, et l'article 13 de cette loi, intitulé "le régime de droit sur une zone où est menée une opération anti-terroriste", énumère les seuls droits dont disposent les forces qui conduisent cette opération : "prendre les mesures nécessaires pour limiter ou interdire les déplacements de véhicules ou de piétons sur les routes et dans les rues", "contrôler les documents d'identité des citoyens ou des fonctionnaires", "arrêter et présenter aux organes de l'Intérieur de la Fédération de Russie les personnes ayant commis des violations des droits ou s'opposant aux forces menant l'opération anti-terroriste", "entrer librement dans les lieux d'habitation des citoyens", "effectuer lors de l'entrée ou la sortie de la zone concernée une fouille des citoyens et de leurs affaires", "utiliser, à des fins de service, les moyens de communication appartenant aux citoyens et aux organisations", "utiliser à des fins de service des moyens de transport appartenant à des organisations, ou, si besoin est, aux citoyens". On relèvera en particulier le champ extrêmement large des formulations retenues.

Ces opérations sont menées soit sans raison apparente, pour simple "vérification", soit après des actions menées par des combattants tchéchènes, notamment contre des convois militaires. Par exemple, le nettoyage de Starye-Atagui du 13-20 février 2002 s'est déroulé après qu'une voiture dans laquelle se trouvaient des militaires russes a essuyé des tirs et que deux de ses occupants aient été tués.

Stratégie de la terreur

Les troupes fédérales encerclent le village avec des véhicules blindés, et la plupart du temps interdisent les mouvements hors du village. Très souvent, à l'intérieur même du village, les déplacements sont interdits. Les soldats se déploient dans toutes les rues, il y a des postes tous les 10, 20 ou 30 mètres, le village est divisé en plusieurs zones. La nuit, les militaires se retirent le plus souvent vers leurs bases, toutefois des tirs persistent dans les rues et des fusées éclairantes sont lancées. Les habitants n'ont aucune possibilité de conduire hors du village les blessés ou les malades.

La plupart du temps, les véhicules militaires n'ont pas de numéros visibles, les plaques d'immatriculation sont maculées de terre, de boue.

Les militaires sont le plus souvent masqués mais ce n'est pas systématique. Par exemple, lors du nettoyage de Starye-Atagui, du 13 au 19 février 2002, ils n'étaient pas cagoulés alors qu'ils l'étaient lors de celui du 28 janvier 2002. Mais il est très rare que les habitants puissent savoir à qui ils ont affaire, qu'il s'agisse des unités participant au nettoyage, ou des noms des officiers.

Il arrive que lors de l'opération, des hélicoptères survolent le village, comme à Starye-Atagui, en rasant les toits des maisons, ce qui renforce encore la pression psychologique sur les habitants.

Les militaires entrent dans les maisons, à plusieurs. Ils vérifient parfois les passeports, mais surtout ils « se servent », prennent les biens qui leur plaisent, ce qui leur paraît coûteux, ou ce dont ils pourront tirer un bon prix. Ils frappent souvent ceux, hommes, femmes, enfants, qui osent essayer de les en empêcher.

Souvent, et de façon apparemment arbitraire, les militaires russes emmènent des hommes, de 15 à 60 ans, parfois plus. Si ces opérations sont censées "vérifier l'enregistrement du citoyen sur son lieu de vie", il n'est pourtant pas rare qu'au moment d'arrêter quelqu'un, les militaires ne regardent même pas son passeport.

Parfois les militaires mettent en scène l'arrestation : ils déposent une arme dans la maison, dans le jardin ou dans les mains d'un homme, qu'ils arrêtent en prétextant qu'il est combattant.

Ainsi, le 12 février 2002 lors d'un nettoyage à Tsotsin-Yourt, les militaires ont fait irruption dans la maison de Youssoup K, 50 ans, lui ont mis une arme automatique dans les mains, et lui ont dit "essaye un peu de lâcher cette arme!", puis ils l'ont emmené, en prétextant qu'il était combattant. Ses parents étaient là. Les fédéraux ne le connaissaient pas, ils l'ont choisi car sa famille possède une grande maison, et qu'ils pourraient le revendre cher. Sa famille l'a racheté en passant par un intermédiaire tchéchéne.

Ils peuvent aussi proposer à la personne ou à ses proches de payer tout de suite pour ne pas l'arrêter.

Lors d'un nettoyage à Bachi-Yourt le 14 janvier, selon des informations recueillies par Memorial, Oumar Djirilov a dû payer 4000 roubles pour ne pas être arrêté, tandis qu'en entrant dans la maison des Saïdanov, les militaires ont forcé le maître de maison à prendre dans les mains une mine, et ont exigé 5000 roubles pour ne pas l'arrêter. M. Saïdanov n'avait pas cet argent sur lui, il a dû emprunter la somme exigée à son voisin qui a été après victime du même "tour" des militaires.

Le système de "filtration" : Tortures, disparitions, et exécutions sommaires

Pratiquement toutes les personnes qui sont passées par le système de "filtration", que ce soit au sein de prisons légales ou des lieux de détention illégaux, peuvent témoigner de la pratique de mauvais traitements et de tortures. Si les conditions de détention dans les IVS (centres de détention provisoire) et les SIZO (maisons d'arrêt) se sont selon certains témoignages améliorées par rapport au début du conflit, la situation dans les lieux de détention illégaux reste très critique, les militaires en charge des interrogatoires et des enquêtes ne portent aucune responsabilité formelle.

Lors des nettoyages, les forces fédérales installent, dans le village, un état-major ainsi qu'un "point de filtration temporaire". Ces « points » peuvent être des fosses creusées dans la terre et qui se remplissent d'eau, ou un champ (Sernovodsk, Assinovskaya, juillet 2001), ou encore des constructions agricoles (ancienne ferme à Starye-Atagui, ou à Tchiri-Yourt dans les ruines d'une usine de ciment).

Ces structures temporaires sont illégales, mais systématiquement mises en place lors des "opérations spéciales". Le commandant des forces unies dans la République de Tchétchénie, le général Moltenskoï, a lui-même utilisé ce terme lors d'une rencontre avec des représentants d'organisations de défense des droits de l'Homme à Znamenskoe (Tchéchénie), le 12 janvier 2002.

La torture par chocs électriques est utilisée (à l'aide d'un appareil spécial et d'un groupe de "spécialistes").

Par exemple, à Starye-Atagui, deux points sont le plus souvent installés, comme ce fut le cas du 13 au 19 février 2002 : un dans l'ancienne usine de volaille, l'autre près du moulin. Près du moulin, les hommes arrêtés ont été placés dans des fosses d'une profondeur de 4 mètres pendant quatre jours sans eau ni nourriture. Dans l'ancienne usine de volailles les hommes étaient dehors, selon certains témoignages ils ont été torturés par des chocs électriques.

Les listes de personnes arrêtées dans ces points ne sont que très rarement communiquées. Il est pratiquement impossible de vérifier qui et par qui les personnes sont arrêtées à de très rares

exceptions prés. Dans quelques cas en effet, il a été établi que les personnes ont été arrêtées par les représentants des forces fédérales.

Ainsi, plusieurs personnes arrêtées dans la région d'Ourous-Martan et ayant ensuite disparu ont été retenues au troisième étage de la commandature militaire régionale où se trouve la section temporaire du FSB.

Le samedi 2 mars, vers midi, des militaires en voitures blindées ont saisi et emmené dans une direction inconnue quatre habitants d'Argoun : Apti Bargaev, Beslan Bekhaev, Chamil' Idrissov et Alikhan Mouzaev. Selon leur famille, trois d'entre eux ont été arrêtés chez eux, Idrissov a été enlevé à un croisement près de sa maison. Selon des témoins, ils ont été arrêtés par hasard. Une heure après, les familles ont envoyé des demandes écrites dans les différentes instances officielles - à l'administration de la ville, la commandature militaire, la procureure inter-régionale. Cependant, pendant deux jours ils n'ont pu obtenir aucune information sur les personnes arrêtées. Le matin du 4 mars l'administration de la ville a appris par hasard que dans la cour de la commandature militaire se trouvaient quatre corps, portant de nombreuses traces de balle. Les parents ont reconnu les corps. Selon la version des militaires il s'agit de combattants morts au combat dans la nuit du dimanche 3 mars au lundi 4. Leurs poignets portent des marques de fil de fer faites de leur vivant - et sur le corps, des traces de torture. Ces quatre jeunes hommes ont été tués d'un tir d'arme automatique dans le dos.

Au début de l'opération de nettoyage dans la région de Chatoy en janvier 2002, 6 personnes dont une femme enceinte ont été arrêtés et exécutés sommairement par des militaires des troupes spéciales du renseignement militaire (GRU) de l'armée russe.

Le 1^{er} mars 2002, 19 personnes ont été arrêtées lors d'un nettoyage dans la banlieue de Grozny, dans le Sovkhoze "60 ans d'Octobre". Deux d'entre eux ont "disparu" : Adam Mourtazov et Magaram Khabiboulin. Les autres personnes détenues au "point de filtration" ont entendu Mourtazov et Khabiboulin être battus, puis ont entendu comment quelqu'un faisait venir un camion par radio, disant : "on devra charger l'un des deux, l'autre pourra grimper tout seul". Avec retard, est arrivé « au point » le représentant de la procureure de la région de Grozny, envoyé à ce nettoyage. Au même moment, les deux personnes ont disparu. Elles ont, sans doute, été emmenées par les services secrets militaires, qui formellement ne disposent pas de lieu de détention.

Plusieurs dizaines de personnes passent dans ces "points de filtration" pendant les quelques jours que dure l'opération.

Ainsi, lors d'un nettoyage à Argoun du 3 au 7 janvier 2002, 187 personnes sont passées par les points de filtration temporaires, selon des informations de Memorial.

Si la personne est toujours en vie après son passage dans les points de filtration, il est souvent proposé à sa famille de la "racheter" pour des sommes allant de 1000 à 10000 roubles en moyenne. Souvent la personne ne peut pas se déplacer seule, suite aux coups et tortures infligés.

Si la personne meurt, il est fréquent que la famille doive payer pour récupérer le corps. Un véritable marché s'est mis en place.

Il arrive aussi que les corps soient retrouvés jetés dans la nature à proximité du village ou bien beaucoup plus loin, comme ce fut le cas après les opérations de nettoyage à Tsotsin-Yourt les 12-13 février 2002 et à Starye-Atagui du 13 au 19 février 2002.

Mais souvent les personnes arrêtées disparaissent purement et simplement, les familles ne retrouvent leurs traces ni auprès des instances militaires ou civiles. Bien qu'elles aient été arrêtées par les forces fédérales, personne n'est en mesure de leur dire ce qu'il en est advenu, où elles ont été emmenées, quand, par qui (cf annexe "Où les gens disparaissent-ils en Tchétchénie?").

Les cadavres de certains de ces disparus sont parfois retrouvés lors de la découverte de fosses communes, comme celle découverte à Argoun le 1 mars 2002 et contenant 3 corps.

Les corps se trouvent là depuis souvent plusieurs mois, il peut donc être difficile de les reconnaître, néanmoins à Argoun il a pu être établi que l'un des corps était celui d'Abdoul-Vakhab Soulimovitch, 60 ans, arrêté lors d'un nettoyage du 11 au 14 mars 2001 à Argoun. 11 hommes avaient alors été arrêtés et emmenés. Deux jours plus tard, le 13 mars 2001, à Khankala, base militaire des troupes fédérales en Tchétchénie, une fosse commune avait été découverte, dans laquelle se trouvaient les corps de 4 de ces 11 hommes arrêtés deux jours plus tôt à Argoun.

Quand les troupes fédérales quittent le village, elles laissent derrière elles des maisons dévastées et des civils effrayés par les menaces de représailles.

Des témoins indirects relatent des cas de viols de jeunes femmes par les représentants des forces fédérales. La mission n'a recueilli aucun témoignage dans ce sens, mais les traditions religieuses et culturelles tchéchénes constituent en l'espèce des freins importants à l'aveu par les victimes ou par leur famille de telles exactions.

La mission a cependant recueilli des témoignages indiquant que lors des nettoyages les soldats étaient « insistants » auprès des jeunes filles et des jeunes femmes.

Memorial a établi que pendant le nettoyage de la mi-février 2002 à Starye-Atagui, les militaires ont séparé de force du reste de sa famille une jeune fille de 15 ans, se sont enfermés avec elle dans la salle de bain, et ont entrepris de la violer. Un officier arrivé à temps a pu les en empêcher.

A Douba-Yourt, lors d'un nettoyage, les 17-18 février 2002, des militaires ont entrepris de violer une jeune fille de 17 ans. Les hurlements de sa mère les en ont empêchés, et ils ont emporté le frère de la jeune fille, âgé de 19 ans.

C. Escadrons de la mort

Les opérations menées par des bandes d'hommes armés et souvent masqués dont les actes s'apparentent à ceux d'"escadrons de la mort" sont d'une nature évidemment différente des nettoyages. Elles se sont, de la même façon, généralisées, en particulier dans certaines régions, comme celle d'Ourous-Martan, et participent à l'insécurité générale.

Le 20 février 2002 au matin, la mission a recueilli les témoignages d'une quinzaine de femmes venant d'Ourous-Martan. Toutes ces femmes sont à la recherche de leur fils ou frère, qui ont été enlevés la nuit pour la plupart, par des groupes d'hommes masqués et armés. Elles sont sans aucune nouvelle d'eux depuis souvent plusieurs mois, bien qu'elles se soient adressées à différentes instances.

Raïssa : "Le 30 octobre 2001, à trois heures du matin, des hommes sont entrés dans la maison, certains étaient masqués, d'autres non. Ils ont pointé une arme sur une petite fille de 7 ans. Ils n'ont rien dit, ont cassé la porte, ont pris 3000 roubles et ont emmené Rizvan, né en 1969, père de deux enfants."

Aïcha : "Le 24 septembre 2001, à quatre heures du matin, des véhicules blindés sont entrés dans la cour, et ont emmené mes deux fils, Nasirdin (1976) et Magomed (1977), pères de familles tous les deux. Ils ont frappé une de mes belles-filles et ont emmené les jeunes hommes sans vêtement ni chaussures."

Heda : "Le 1^{er} décembre 2001, à deux heures du matin, mon frère, Khassan, né en 1973, a été emmené. Tout le monde dormait dans la maison, ils ont cassé la porte. Ils ont demandé les passeports. Les soldats étaient tous masqués, très calmes, très polis, ils cherchaient des armes dans les maisons. Ils ont autorisé le jeune homme à s'habiller. Ils ont dit que suite à l'attentat contre Gadjev², ils allaient vérifier l'identité de tout le monde."

La mère d'Akhmed, né en 1977 : "il a été emmené dans la nuit du 21 au 22 décembre 2001 par des hommes masqués et armés. La même nuit, Chakhmad, notre voisin, né en 1972, a été emmené, pieds nus."

Louiza : "Mon fils né en 1959, malade, qui ne sortait plus de la maison depuis trois ans, a été emmené le 4 novembre 2001 à 4h du matin. Les hommes qui l'ont emmené n'étaient pas masqués, parlaient russe, n'ont même pas regardé son passeport, et l'ont emmené sans document."

Ramnat : "Le 4 novembre 2001 à 15h, des militaires sont entrés dans notre maison et dans celle du voisin. Ce n'était pas une opération de nettoyage. Certains étaient masqués, d'autres non, ils étaient très grossiers, ils insultaient les femmes, ils ont tué sur place le voisin Assoukhanov, et ont pris mon fils, Khussein (1977). Ils sont partis dans une camionnette dont les numéros étaient maculés de boue. Quelques jours plus tard, mon mari est mort d'un infarctus, il n'a pas supporté."

² Le 29 novembre 2001, le général Gueïdar Gadjev, commandant militaire de la région d'Ourous-Martan a été assassiné par une jeune femme kamikaze dont le mari et deux frères avaient été tués par les représentants des forces fédérales de la région d'Ourous-Martan.

Mère de Ramzan (1976) : "Le 8 novembre 2001 à 4h20 du matin, on a frappé à la porte, j'ai demandé qui c'était, on m'a répondu: "police" et tout de suite des insultes. Trois militaires sont entrés, un était masqué, les autres non. Ils ont battu mon fils aîné Valit en lui demandant: "où est ta barbe? Celui qui était masqué avait un accent tchéchène, les autres non. L'homme masqué m'a frappée, m'a jetée par terre, je me suis cogné la tête contre une brique, j'ai perdu connaissance quelques instants, et lorsque je suis revenue à moi, j'ai vu qu'ils emmenaient mon fils et je leur ai couru après dans la rue. Il y avait trois voitures, avec de la boue sur les numéros. Ils ont tiré dans ma direction, j'ai été obligée de me jeter dans la boue. Pendant que je courais après les trois voitures, d'autres soldats jeunes, de petite taille, aux yeux ridés, avaient pillé la maison. J'ai frappé sur les tuyaux pour appeler à l'aide, ils sont partis en m'insultant."

Mères de Moussa (1979) et de Youssoup (1977). Elles sont voisines. Le 24 avril, à 6h du matin, des hommes masqués et armés sont entrés dans leurs maisons, n'ont rien dit, et ont emmené les jeunes hommes, ils les ont pris dans leurs lits. Ils ont emmené un troisième homme, qu'ils ont plus tard relâché, et qui a dit aux parents des deux premiers qu'ils avaient été mis dans une fosse à Tangi-Tchou. Elles se sont rendues là-bas, un soldat russe leur a confirmé que leurs fils avaient été là, et qu'ils avaient été ensuite emmenés à Khankala³. Elles ne les ont pas retrouvés.

Diana, institutrice : "Le 30 août 2001 mon fils Idris, né en 1978, a été emmené. Tuberculeux, il était couché, je n'étais pas là. Des voisins ont vu des hommes masqués l'emporter."

Madina : "Le 12 juin 2001, à 4h du matin, des hommes masqués parlant russe sans accent sont entrés dans la maison, ils ont demandé des armes, n'en ont pas trouvé, et ont emmené mon fils, Adam, né en 1979. Gadjev lui a dit lui-même que c'est lui qui avait pris son fils. Je ne sais rien de lui depuis neuf mois."

Dans tous les cas, ces femmes se sont adressées en premier lieu au commandement militaire le plus proche, local, puis régional, puis aux instances pénales : aux procuratures civiles et militaires régionales, puis fédérales. En vain.

D'après une information de l'organisation Memorial, le 1 mars 2002 à Ourous-Martan a été arrêté et a "disparu" un habitant d'Alkhan-Yourt Assoukhanov Guelani. Il avait été arrêté le 12 février, et avait été détenu depuis dans l'IVS (isolateur de détention provisoire) du VOVD (Département temporaire de l'Intérieur) d'Ourous-Martan, un lieu de détention officiel sous contrôle de la procureure. Le 1^{er} mars, en fin d'après midi, Assoukhanov a été libéré. Alors qu'accompagné de parents et du chef de l'administration d'Alkhan-lourt ils quittaient Ourous-Martan, leur voiture a été arrêtée à un check-point. Des personnes cagoulées, en tenue de camouflage, sont sorties d'une automobile VAZ-2106 de couleur blanche, ont saisi Guelani Assoukhanov et l'ont emmené en direction de la commandature militaire de la ville. Depuis il a "disparu". Sa famille s'est adressée à diverses instances officielles sans pouvoir obtenir aucune information sur son sort.

Memorial estime que ces arrestations ciblées sont commises par des groupes armés non légaux, mais créés spécialement à cette fin, existant et agissant presque de manière parallèle aux unités existantes, menant leurs enquêtes secrètement et rendant justice eux-mêmes. Ces unités seraient basées à Khankala. Le fait qu'on retrouve à Khankala des personnes ou des cadavres de personnes arrêtées sur l'ensemble du territoire de Tchétchénie confirmerait cette hypothèse. Les représentants des procuratures civiles et les responsables militaires répondent à cela qu'aucun élément ne permet de prouver que ces actes sont commis par les représentants des forces fédérales, et non par des groupes armés illégaux tchéchènes.

Cependant, plusieurs éléments dans les témoignages recueillis permettent de penser que ces arrestations sont à attribuer aux forces fédérales.

Lorsque Madina, le matin suivant "l'arrestation" de son fils, est allée voir le général Gadjev, celui-ci lui a dit que c'était lui qui avait pris son fils.

Juste après la disparition de ses fils, Aïcha est allée voir le même général Gadjev qui lui a dit que ses fils se trouvaient à la commandature. Elle y est allée le lendemain, et on lui a dit qu'ils n'y étaient pas et que personne ne les connaissait.

Le matin suivant l'arrestation de son fils, Heda s'est rendue au commandement, on lui a dit qu'il se trouvait dans la section du FSB, qu'on vérifiait ses documents, et qu'il serait libéré trois heures plus tard. Quatre jours plus tard ils ont dit qu'ils ne l'avaient jamais vu, qu'ils n'en avaient jamais entendu parler, mais qu'il n'était pas la peine de le chercher ni vivant, ni mort. 10 jours plus tard, des intermédiaires tchéchènes lui ont dit de chercher le corps dans la forêt d'Assinovki.

³ Khankala est la base générale des troupes russes en exercice en Tchétchénie

Ces femmes d'Ourous-Martan ont tenu à nous faire remarquer que depuis l'assassinat du général Gadjiev, ces actes étaient beaucoup moins fréquents.

Il est à noter que dans les troupes spéciales du service fédéral de sécurité (FSB) et du renseignement militaire (GRU) travaillent des Tchéchènes, ce qui peut expliquer pourquoi certains hommes cagoulés qui participent aux différentes opérations parlent tchéchène.

D. Insécurité sur l'ensemble du territoire

Le caractère généralisé de ces opérations se rapporte aussi à des lieux réputés protégés.

Ainsi, l'hôpital d'Argoun a subi une opération de nettoyage en octobre 2001, comme en témoigne cet extrait d'une lettre du personnel de l'hôpital d'Argoun au représentant du président Poutine pour les droits de l'homme en Tchéchénie, Vladimir Kalamanov.

Le 3 octobre 2001, vers 3 heures de l'après-midi, un nettoyage a eu lieu sur le territoire de l'hôpital. Les portes des stocks et des chambres ont été forcées. Les militaires ont maltraité les malades, ils leur ont arraché les pansements mis après les opérations. Ils ont battu le personnel médical. L'hôpital a auparavant été soumis à plusieurs reprises à des tirs d'artillerie des forces fédérales, et il avait déjà subi de tels nettoyages (avec les portes forcées etc.)

Memorial rapporte dans un document daté du 14 novembre 2001 que lors d'une opération à Argoun le 9 novembre 2001, les militaires sont entrés dans l'hôpital et ont emmené un blessé qui s'y trouvait.

D'après des représentants d'organisations humanitaires, des voitures humanitaires se sont fait tirer dessus, et des ambulances arrêtées et retenues aux check-points.

Dans ce contexte, les gens ont donc peur d'aller à l'hôpital et restent chez eux, malades ou blessés, ce qui peut permettre aux militaires russes d'affirmer que s'ils sont blessés mais non-hospitalisés, c'est qu'ils sont combattants.

Même dans la République voisine d'Ingouchie, où sont réfugiés plusieurs centaines de milliers de Tchéchènes ont lieu des arrestations ciblées. Memorial a rapporté le témoignage suivant le 7 mars 2002.

Le 14 février 2002, à 23 heures, des gens armés en tenue de camouflage et masqués ont fait irruption au numéro 14 de la rue Zarechnaya dans la ville de Karaboulak (Ingouchie). Ils ont pris et emmené Naïp Idigov, réfugié de Tchéchénie. Les véhicules (des UAZ et camionnettes Gazelles) sont arrivés de Tchéchénie, avec des numéros d'immatriculation tchéchènes, et sont repartis dans la même direction. Le lendemain, 15 février, lors du journal télévisé de la chaîne ORT le présentateur a annoncé que "lors d'une opération spéciale menée par les forces fédérales sur le territoire de Tchéchénie Naïp Idigov, commandant d'un groupe de combattants qui s'occupait de l'organisation d'actes terroristes a été éliminé".

Partie 2 : La systématisation des pillages au cours des opérations de nettoyage, l'extorsion de fonds, le commerce des vivants et des morts : quelques aspects "économiques" du conflit.

Sans prétendre couvrir l'ensemble des mécanismes économiques et financiers qui sont, sans doute pour une bonne part, responsables de la poursuite de la guerre, sinon de son déclenchement, l'objectif est ici de montrer que les opérations de nettoyage sont systématiquement accompagnées de pillages, que la pratique du rançonnement de la population, (au cours des opérations de nettoyage comme aux postes de contrôle) est généralisée, et qu'il existe un véritable "marché" où l'on rachète et revend les personnes détenues ou exécutées.

A. Les pillages et extorsions directes

Le récit des opérations à Tsotsin-Yourt permet de montrer qu'il s'opère un certain "choix" des villages en fonction de leur situation économique et à l'intérieur du village, un certain choix des maisons et des familles les plus aisées. Les habitants de Tsotsin-Yourt, village considéré comme riche⁴, estiment que ce n'est pas par hasard si leur village est le théâtre d'opérations répétées. Les pillages sont soit le fait d'unités différentes qui se servent chacune leur tour, la rotation rapide des unités stationnées en Tchétchénie aggravant la fréquence des pillages, soit, comme notamment à Tsotsin-Yourt, le fait de mêmes soldats qui reviennent parce qu'ils ont trouvé une manne intéressante.

Marta témoigne⁵ : *"Lors du nettoyage du 12 février 2002, des soldats m'ont reconnue, ils sont entrés chez moi et m'ont dit : "tu avais un petit groupe électrogène la dernière fois, pourquoi il n'est plus là, tu l'as caché ou quoi?"». Ils ont cherché partout jusqu'à ce qu'ils le trouvent, et l'ont pris."*

Aslan⁶ cite un exemple particulièrement caractéristique. Pendant l'opération du nouvel an à Tsotsin-Yourt, les militaires sont entrés à 3h du matin dans une maison où il n'y avait que des femmes, qu'ils ont obligées, les menaçant de viols, à donner leur argent (70 000 roubles soit la recette d'un magasin tenu par le propriétaire de la maison). Ils ont tiré sur tous les biens qu'ils n'ont pu emporter en disant : *"Ne vous avisez pas de porter plainte, sinon on reviendra vous tuer"*. En l'espèce, le prétexte de rechercher un combattant n'est même plus invoqué.

Un autre témoin, Zoulia⁷, raconte les pillages qui ont eu lieu pendant l'opération de nettoyage du 27 octobre 2001. A 23h45, deux soldats, non masqués, sont entrés dans sa cour : *"on veut de la vodka"*, elle n'en avait pas, alors ils ont pris à manger et des chaussures. Puis, ils sont partis. Les trois neveux de Zoulia ont chacun une maison, côte à côte, à l'orée du village, zone particulièrement exposée lors des opérations des forces fédérales. Pendant la nuit, alors que les fédéraux encerclaient le village, les trois jeunes hommes et leurs familles sont allés se réfugier chez leurs parents, au centre du village. Cette nuit-là, les trois maisons ont été entièrement pillées : *"pas une seule petite cuillère n'est restée"*.

Aminat⁸ raconte les pillages au cours des opérations de nettoyage à répétition à Starye-Atagi : *"Lors de l'opération du 28.01.02, des soldats sont entrés dans la maison, m'ont insultée, ont collé mon mari au mur avec des armes, ont vidé le frigo, ont pris la lessive, des conserves, puis ont commencé à tout casser dans la maison. J'ai enlevé son masque à l'un des soldats, il m'a insultée, je lui ai répondu de la même manière, nous nous sommes battus."*

⁴ Tsotsin-Yourt fait partie des villages de Tchétchénie qui pratiquent le raffinage plus ou moins illégal et artisanal du pétrole, une activité menée aussi bien par les Tchétchènes que par les militaires russes, qui s'est beaucoup développée avec la guerre, et rapporte certains bénéfices. Elle sert aussi de prétexte à certaines opérations de nettoyage qui seraient destinées à procéder à la fermeture et à la destruction de ces unités de raffinage. Régulièrement, les forces de l'ordre affirment avoir saisi des centaines de tonnes de pétrole raffiné, détruit des installations illégales et ouvert des enquêtes criminelles.

⁵ Témoignage recueilli le 18 février 2002. Marta (pseudonyme) est une habitante de Grozny réfugiée à Tsotsin-Yourt.

⁶ Aslan (pseudonyme) est un habitant de Tsotsin-Yourt. Témoignage recueilli le 17 février 2002 dans les locaux de Memorial à Nazran

⁷ Zoulia (pseudonyme) est une habitante de Tsotsin-Yourt. Témoignage recueilli le 18 février 2002 à Nazran dans les bureaux de Memorial.

⁸ Aminat (Pseudonyme) est une habitante de Grozny partie se réfugier à Starye-Atagi chez des parents après que sa maison a été bombardée. Témoignage recueilli le 21 février 2002.

Le 12 février, au cours de l'opération suivante, ils sont notamment entrés chez ma voisine en disant "on a trouvé chez toi des armes, donne-nous tes bagues". Le 2^{ème} ou 3^{ème} jour après leur entrée dans le village, des soldats sont entrés chez moi. Je n'avais rien rangé depuis la dernière zatchistka, une semaine avant. En entrant dans la cour, ils ont pointé leurs armes sur mon mari et moi. En voyant les choses sans dessus-dessous dans la maison, ils ont fait semblant de s'exclamer: "quoi, ce sont les nôtres qui ont fait ça?". Je leur ai dit de prendre ce qu'ils voulaient et de partir. Ils ont pris du pain, des conserves, et ont vidé le réfrigérateur. Dans la cour, ils ont pris deux poules et le coq ».

La journaliste russe A. Politkovskaya rapporte le récit d'un procureur de Tchétchénie, Marat Berdiev, après une opération de nettoyage qu'il avait supervisée le 26 novembre 2001 comme l'exige le décret n°46 du procureur général de Russie, qui enjoint aux "procureurs territoriaux" de participer à toutes les rafles effectuées en Tchétchénie et de "s'assurer que les actes des troupes sont conformes à la loi" : "Vers 11 heures du matin, j'ai vu arriver deux blindés aux numéros couverts de boue. Bizarrement, tout le monde était debout sur les véhicules, alors que, d'habitude, les gens s'efforcent de rester à l'intérieur, en raison du froid, explique Marat Berdiev. Intrigué, je me suis approché, j'ai regardé (moi aussi, je portais une tenue de camouflage), j'ai grimpé sur un véhicule et j'ai ouvert. Dedans, c'était rempli d'objets en tout genre. J'ai pris des photos. J'ai dit qui j'étais..." Que s'est-il passé alors ? Les officiers qui commandaient les blindés ont fait claquer la culasse de leurs armes et ont lancé au procureur : "Comment oses-tu ? Ce sont nos trophées."(Novaya Gazeta, 27 décembre 2001).

Lors des opérations de nettoyage, les soldats procèdent souvent par intimidation, organisant un simulacre d'arrestation pour obtenir une rançon directe. Parfois, il peut aussi s'agir de menaces et de paroles humiliantes vis à vis des femmes pour obliger les hommes à payer ou pour provoquer un incident qui justifiera une arrestation ultérieure. Il arrive que les soldats déposent des armes dans les maisons ou entre les mains d'une personne pour la présenter comme un combattant, tout en lui proposant de payer pour ne pas être arrêté ou encore de payer pour que ses biens ne soient pas emportés.

Ainsi, Aslan raconte que lors du nettoyage de Tsotsin-Yourt de fin décembre 2001, un soldat a obligé un vieil homme à payer 1 000 roubles en lui disant "tu ME donnes combien pour TON tapis ?" simplement pour éviter qu'il ne mitraille le tapis qu'il avait au mur.

Enfin, fréquemment des personnes sont arrêtées et dépouillées par les militaires de l'argent qu'elles ont sur elle. Ainsi à Gikalo, un nettoyage a commencé le 10 février 2002, après qu'une camionnette UAZ a explosé le 8 près du village de Gikalo. La représentation de Memorial à Nazran a recueilli ces témoignages :

Ramzan : "Je suis du village de Tchetchen-Aoul, mais je me trouvais à ce moment-là dans le village de Gikalo (...) Je n'ai pas de passeport, mais j'avais sur moi une déclaration d'absence de documents d'identité. Et ils m'ont emmené parce que je n'avais pas d'enregistrement (...) Quand ils nous ont emmenés, ils nous ont simplement dit qu'ils enregistreraient nos passeports sur leur ordinateurs, vérifieraient, et que tout irait bien. Mais quand nous sommes arrivés, ils nous ont traînés jusqu'à cette ferme, nous ont battus en nous disant qu'on avait fait sauter un UAZ. Ils nous ont frappé vraiment fort, ils nous ont pris tout l'argent qu'on avait dans les poches. C'était des services spéciaux."

Maga : "Ils m'ont frappé sur la tête, puis dans le ventre, sur le cœur, ils m'ont étouffé avec une ceinture. Je leur disais que je ne savais rien, mais eux continuaient à me battre. (...) Ils demandaient "où sont les wahhabites qui ont fait sauter le UAZ ? ». Ils m'ont pris 2000 roubles. Ils m'ont demandé d'où me venait cet argent et ont dit que je l'avais sûrement volé."

B. Marché des vivants et des morts, systématique et "organisé"

La phase actuelle de la guerre est caractérisée par une systématisation du racket et des demandes de rançons pour libérer les civils arrêtés lors des opérations de nettoyage, ou pour restituer les corps aux familles.

La représentation de Mémorial à Nazran a ainsi recueilli des témoignages sur une opération de nettoyage à Bachi-lourt le 14 janvier 2002

Pour beaucoup les fédéraux ont proposé le rachat aux familles. En général pour 1 000 roubles. Quand les soldats voyaient une voiture dans une cour, ils disaient qu'ils la prendraient, sauf si on leur donnait 1 000

roubles. Il y a eu des tentatives de la part des fédéraux d'emporter des mineurs, pour eux aussi, des "rançons" ont été payées.

De même, deux au moins des personnes arrêtées à Tsotsin-Yourt le 12 février 2002 ont été libérées contre une rançon :

Youssoup K, 50 ans. "Ils ont fait irruption dans sa maison, lui ont mis une arme automatique dans les mains, et lui ont dit "essaye un peu de lâcher cette arme!", puis ils l'ont emmené, en prétextant qu'il était combattant. Ses parents étaient là. Les fédéraux ne le connaissaient pas, ils l'ont choisi car il a une grande maison, et qu'ils pourraient le revendre cher. Sa famille l'a racheté."

Dennis B⁹, 35 ans, agriculteur, a été libéré le 16 février contre une rançon de 6 000 roubles¹⁰.

Aslan, un témoin, explique que le système est parfaitement rôdé et que chacun sait où et à qui s'adresser. Les tarifs sont très différents, selon les personnes arrêtées et les unités concernées (FSB et GRU ont les tarifs les plus élevés) : *"Tout dépend de l'appétit des soldats, mais ces unités militaires fonctionnent en quelque sorte sur le principe du Khozraschtchiot, de l'autofinancement."*

L'une des personnes arrêtées le 12 février à Tsotsin-Yourt a été rachetée par sa famille grâce à un intermédiaire tchéchéne connu¹¹. En effet, ces personnes sont choisies parce qu'elles connaissent les unités militaires, les noms des responsables des opérations de ratissages et savent qui a été arrêté. Sinon, les familles vont simplement trouver les proches d'une personne qui a été relâchée et leur demandent comment ils ont procédé. Si une personne a été libérée contre une rançon, elle peut et doit s'attendre à être arrêtée de nouveau. Des arrestations et des versements de rançons à répétition sont fréquemment mentionnés dans les témoignages recueillis et obligent souvent ceux qui en sont victimes à se cacher ou à quitter la Tchétchénie.

Les unités "liquideraient" les intermédiaires, souvent de nationalité tchéchéne, pour éliminer des témoins éventuels, lorsqu'elles quittent la Tchétchénie. Ce fut l'une des explications avancées lors de l'assassinat le 3 décembre 2001 à l'aéroport de Magas (Ingouchie) de l'adjoint au chef de l'administration d'Ourous-Martan, Lechi Matsayev, connu comme intermédiaire.

La restitution des corps donne elle aussi lieu à un macabre marché.

Le mari de Paula¹² a été tué lors du nettoyage du 30 décembre 2001, après avoir été arrêté et servi de bouclier humain (voir le récit détaillé de cette opération). Turko Dikaev, le chef de l'administration du village, a aidé la famille à racheter le corps le 31 décembre. Mais en rapportant le corps, les militaires ont pris et emmené deux neveux de la personne décédée, exigeant 7 000 roubles pour les rendre à leur famille. Paula a couru après le BTR. Ils se sont moqués d'elle "vas-y, essaye de nous attraper!", puis ils sont partis. Grâce aux efforts de T. Dikaev, les deux jeunes hommes ont pu être relâchés. Le 1^{er} janvier, les fédéraux sont revenus dans la maison du mort en disant qu'ils voulaient reprendre le cadavre.

On note aussi le cas de militaires faisant croire à la famille qu'une personne est vivante et détenue. Ce fut le cas pour la famille d'Ilskhan Ismailov (né en 1980), habitant de Tsotsin-Yourt, "disparu" après son arrestation à un poste de contrôle. Les militaires ont dit qu'il était détenu à la Kommandatura. Pendant toute une semaine, ils ont pris les colis de la famille, jusqu'à ce qu'on retrouve ailleurs le corps d'I. Ismailov.

C. Extorsions aux postes de contrôle

Les postes de contrôle, dont le nombre n'a pas diminué malgré les demandes du Conseil de l'Europe et les promesses des autorités fédérales, sont un obstacle majeur à une normalisation de la situation. Ils constituent une pression psychologique et une menace continue sur les civils qui doivent, pour se déplacer à l'intérieur du pays, s'arrêter pour être contrôlés jusqu'à 20 ou 30 fois

⁹ Pseudonymes.

¹⁰ Témoignage d'Aslan (pseudonyme) recueilli le 17 février à Nazran.

¹¹ A la demande du témoin, aucun des deux noms ni la fonction de cet intermédiaire ne peuvent être mentionnés.

¹² Paula (pseudonyme) est une habitante de Tsotsin-Yourt. Témoignage recueilli le 18 février 2002 à Nazran.

par jour. Pourtant le système a, maintes fois, prouvé son inefficacité en termes militaires, les combattants se contentant de passer par des chemins de traverse et les forces fédérales n'osant pas s'écarter des postes installés sur les routes principales. L'extorsion de fonds lors des passages aux postes de contrôle reste une pratique généralisée et peut être une raison fondamentale du maintien de ces postes en aussi grande quantité.

Il s'est établi une sorte de tarif non officiel, qui varie en fonction des périodes, des unités, du type de véhicules et de leurs passagers. Memorial relevait en septembre 2001, constatant que les prix avaient fortement augmenté, les tarifs suivants : pour les trois postes de contrôle sur la route principale Bakou Rostov-sur-le-Don, le prix est passé de 50 à 300 roubles pour chaque véhicule apportant de l'aide humanitaire, tandis que les voitures particulières sont "imposées" pour 20 à 30 roubles et les minibus 50 roubles. Le même ordre de prix a été donné à la mission basée à Nazran : 50 roubles pour les taxis, 10 roubles à chaque *passage à pied*, même pour les femmes et les enfants, parfois beaucoup plus s'ils ont l'air "bien habillés" et, de manière générale, pour les hommes qui sont toujours exposés à la menace d'un contrôle et d'une arrestation.



Soldat à un point de contrôle : "10 roubles le passage". Photo prise par les représentants de la société d'amitié russo-tchéchène qui se rendaient à Znamenskoe à une réunion avec M. Vladimir Kalamanov, le 28 février 2002 à 9h30, au poste-frontière de « Galni »

Le racket pratiqué est d'autant plus élevé et accompagné de brimades, vexations et comportements discriminatoires, qu'ils visent des groupes en situation de précarité : femmes enceintes, transports de malades ou de blessés.

A un poste de contrôle où étaient stationnés les OMON de Mordovie, un soldat a humilié une femme enceinte et sa famille en demandant de combien de mois elle était enceinte alors que les traditions tchéchènes interdisent de dire directement ce genre de choses. Le soldat a ensuite dit qu'il "pourrait bien l'accoucher lui-même", avant de faire payer la famille et de la laisser passer.

Ces pratiques ont été dénoncées par le commandement militaire lui-même, sans toutefois que cela ne cesse. Le 22 octobre 2001, lors d'une visite d'inspection, le Général V. Moltenskoï a déclaré avoir découvert des cas d'extorsions de fond et de comportement irrespectueux envers la population dans les 60 postes de contrôle inspectés. Le 5 novembre 2001, le FSB a entamé une opération "mains propres" en Tchétchénie, en tendant des pièges aux soldats et policiers qui soutirent de l'argent aux postes de contrôle¹³. C'est aussi ce que confirme Marat Berdiev : "(...) Imaginez que moi, l'adjoint du procureur régional, un jour où je parcourais ma juridiction, je suis tombé sur un soldat d'un poste de contrôle qui a exigé un bakchich pour me laisser passer. Je lui ai montré ma carte ; ça l'a rendu furieux de voir qu'il n'obtiendrait pas un sou. Il n'avait même pas peur que je l'interpelle pour tentative d'extorsion. Il savait que les officiers le couvriraient"¹⁴.

¹³ Kommersant, 5 novembre 2001.

¹⁴ "La Tchétchénie du non droit : vivre sous la terreur des "cagoulés"", traduit et publié (extraits) par *Courrier international* 24-30 janvier 2002.

D. Enjeux de la manne financière destinée aux réfugiés et à la reconstruction

L'absence de toute reconstruction significative en Tchétchénie est un constat fait par tous : les habitants au premier chef, qui continuent de vivre sans eau courante, sans électricité ou sans gaz, les organisations humanitaires, mais aussi l'administration tchéchéne pro-russe et les autorités russes elles-mêmes qui reconnaissent le problème. Ces derniers savent que la situation contribue à discréditer le discours officiel sur la normalisation et à rendre impossible le retour des réfugiés. Plusieurs témoignages recueillis dans les camps¹⁵ ainsi que les informations des organisations internationales humanitaires travaillant en Ingouchie, font état d'un travail de persuasion intense mené par le chef de l'administration tchéchéne pro-russe, Akhmad Kadyrov, ou par d'autres membres de ses services qui viennent régulièrement dans les camps pour enjoindre les réfugiés de rentrer chez eux. Ils promettent argent et matériel pour la reconstruction aux premiers inscrits sur les listes, menaçant aussi ceux qui ne s'inscriraient pas. Cette forte incitation au retour des réfugiés est perçue comme un moyen pour l'administration pro-russe de récupérer à l'intérieur du territoire tchéchéne la manne financière russe et internationale. Si aucun retour forcé n'a pu être constaté, des rumeurs en font régulièrement état, alimentées par les atteintes bien réelles dont sont victimes les réfugiés : non réenregistrement et absence de nouveaux enregistrements lors de l'arrivée de nouveaux réfugiés; coupures prolongées d'électricité, interruptions répétées de la délivrance d'aide alimentaire....¹⁶

Lors de sa rencontre avec les membres de la mission, Vladimir Kalamanov, représentant spécial du président Poutine pour les droits de l'homme en Tchétchénie, n'a pas caché les graves problèmes de corruption et de détournement de fonds qui sont constatés dans plusieurs des services de l'administration pro-russe. Le député tchéchéne au parlement russe Aslanbek Aslakhonov considère que 70% de l'aide versée à la Tchétchénie en 2001 a disparu, soit dans des détournements purs et simples, soit en raison de l'extrême fragmentation de cette aide : 14 milliards de roubles, alors que des centaines de milliards seraient nécessaires selon les experts, répartis entre 25 ou 26 ministères¹⁷. Le ministre de la santé de l'administration pro russe de Tchétchénie, Issa Doudaev, a déclaré récemment que des centaines de milliers de roubles destinés à la reconstruction d'hôpitaux étaient détournés avec la complicité tacite du ministère russe de la santé.¹⁸

¹⁵ Témoignages recueillis par la mission le 20 février 2002, à Karabulak et à Nazran.

¹⁶ Se reporter aux rapports et documents des organisations humanitaires et notamment le dossier de MSF. « Tchétchénie Ingouchie : non assistance à personnes en danger » Janvier 2002.

¹⁷ A. Alsakhanov interrogé sur radio Svoboda, 22 février 2002.

¹⁸ *Frankfurter Rundschau* et *Suddeutsche Zeitung*, 14 mars 2002.

Partie 3 : Justice pour les crimes commis : une impunité organisée ?

Si le rétablissement formel de tribunaux sur le territoire tchéchène depuis janvier 2001, la mise en place de mécanismes ad-hoc, le dépôt de nombreuses plaintes, l'ouverture d'un certain nombre d'enquêtes, peuvent laisser croire à un fonctionnement formel de la justice, la disproportion entre les violations perpétrées en Tchétchénie par les forces russes et le nombre de poursuites effectivement engagées et les condamnations prononcées attestent d'une justice un trompe l'œil.

On ne peut que constater l'impunité quasi-totale des responsables directs et indirects des violations perpétrées en Tchétchénie. De nombreux éléments recueillis par la mission permettent de penser que cette impunité est organisée, et que ni les exactions commises ni l'absence de justice ne peuvent être réduites à des excès incontrôlés ou à des dysfonctionnements de procédures.

A. Une absence flagrante de justice

1. Constat : La disproportion entre les rares procédures engagées et les violations systématiques commises attestent d'une absence de justice.

Selon des chiffres officiels communiqués par le procureur militaire en chef Mikhail Kislitsin (dépêche *Interfax*, 23 mars 2002), 129 enquêtes criminelles ont été ouvertes par les organes de la procureure militaire dont 73 ont été menées à leur terme. Parmi ces dernières, 44 impliquant 60 militaires ont été transmises aux tribunaux militaires dont 11 pour meurtres, 2 pour viols, et 15 pour vol.

Ces chiffres communiqués par les instances officielles peuvent attester à première vue d'un travail efficace de la justice, mais si on les rapporte à l'ensemble des crimes commis par les forces fédérales, la situation est bien différente. Les chiffres de la procureure militaire ne tiennent notamment pas compte du nombre d'affaires suspendues ou closes, notamment pour «incapacité d'identifier les personnes qui doivent porter la responsabilité pénale», pour amnistie ou absence de crime, ou bien transmises pour complément d'information à la procureure civile (territoriale) de Tchétchénie. C'est en effet cette dernière qui mène les enquêtes sur la plupart des affaires, même si au total, le nombre total d'enquêtes est inférieur de plusieurs fois au nombre de crimes commis. Ainsi, selon les informations recensées en octobre 2001, alors que plus de 7000 plaintes avaient été reçues par le Bureau de Kalamanov (voir ci-après), la procureure de Tchétchénie (civile) n'avait ouvert que 393 affaires criminelles pour des crimes contre des civils. 230 affaires avaient été suspendues, 10 avaient été clôturées, 138 transférées à la procureure militaire qui ne les avait pas encore enregistrées. 14 enquêtes étaient toujours pendantes.

A ce jour, 30 militaires ont été condamnés, dont 3 officiers.

Le 20 septembre 2001, à la veille de la session de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, la liste des 15 premiers militaires jugés pour des crimes commis contre les civils en Tchétchénie a été publiée (*Rossiskaïa Gazeta*, 20/09/01). Sur les 15 militaires jugés, seuls 8 ont été condamnés à des peines de prison ferme, les autres ont obtenu des peines avec sursis, des reports d'exécution de la sentence, ou des retenues de salaire.

Lors de leur seconde rencontre avec les autorités à Znamenskoe le 28 février 2002, les organisations de défense des droits de l'Homme ont souligné le nombre insignifiant de condamnations prononcées, et ont notamment soulevé la question de la responsabilité de certains

officiers supérieurs, tels le général Bogdanovski, qui a dirigé plusieurs opérations de nettoyage. Il leur a été simplement répondu que ce général avait quitté le territoire de la Tchétchénie.

Par ailleurs, les procès auxquels les autorités russes ont donné le plus de publicité ces derniers mois sont ceux de « chefs de guerre » tchéchènes, en particulier celui de Salman Radouev, jugé pour la prise d'otage de Kizliar-Pervomaïskoe en 1996 (2000 otages, 70 morts lors de leur fuite). Mené à grands renforts de publicité avec le procureur général de Russie V. Oustinov, assurant lui-même l'accusation, le procès a abouti le 25 décembre 2001 à une condamnation à perpétuité.

De plus, le procès « modèle » du Colonel Boudanov, jugé pour le meurtre d'une jeune femme tchéchène en mars 2000 semble au point mort. Non seulement l'acte d'accusation a passé sous silence le viol commis par le colonel, mais celui-ci a reçu de nombreuses marques publiques de soutien, entre autres celles du général Chamanov, aujourd'hui gouverneur de la région de Koursk. Le procès a été ajourné en mars 2001 et une nouvelle expertise psychiatrique faite à l'institut Serbski à Moscou. Si celle-ci prouvait que le colonel a étranglé la jeune Elsa Koungaeva alors qu'il se trouvait dans un "état d'affect", qui aurait annihilé son discernement, il serait alors jugé pour homicide involontaire (art. 105 du Code Pénal), crime passible d'une peine de trois ans maximum. Le tribunal militaire de Rostov a refusé de présenter les conclusions de la dernière expertise aux avocats des deux parties et reporté le procès au 2 avril 2002.

Enfin, aucune poursuite n'a été à ce jour engagée à la suite des opérations de ratissage tristement célèbres par le nombre particulièrement élevé de victimes civiles comme à Alkhan-Yourt (décembre 1999), Staropromyslovski (janvier et février 2000), et Novye-Aldy (février 2000).

2. Un système judiciaire parcellaire, inefficace et sous influence

La réouverture de tribunaux en Tchétchénie en janvier 2001 s'est inscrit en réponse aux pressions internationales, émanant notamment du Conseil de l'Europe. Cette "réintégration" de la Tchétchénie dans la sphère juridique et judiciaire russe devait témoigner de la normalisation de la situation et d'un retour à la vie civile. Cet élément a été souligné, à maintes reprises, par les autorités russes. Cependant, le système mis en place est à la fois partiel et complexe, complexité qui freine le travail de la justice quand elle n'est pas sciemment utilisée pour mettre fin aux affaires.

Utilisation fallacieuse d'un droit alibi

Comme l'ont souligné les représentants des ONG lors de leur rencontre avec les autorités à Znamenskoe le 28 février 2002, un vide juridique a été sciemment organisé sur le territoire de la République de Tchétchénie. Les opérations menées par les forces russes sont censées être régies par la loi anti-terroriste, loi particulièrement vague. En pratique, l'utilisation de cette loi s'est traduite par l'établissement d'un régime arbitraire qui ne pouvait qu'aboutir à des violations massives des droits de l'homme. Derrière la façade officielle du système de détention et d'enquête, fonctionne un système non officiel de détention illégale.

Les représentants de la procureure ont d'ailleurs eux-mêmes reconnu qu'il n'y avait en réalité pas de base juridique précise pour l'organisation des opérations spéciales ni même pour "l'opération anti-terroriste" en général, puisque la loi anti-terroriste est très vague. Elle prévoit, par exemple, l'interpellation en vue d'établissement de l'identité sans préciser de délai.

En l'absence de normes juridiques clairement établies, on observe un "bricolage" réglementaire de la part des autorités, tandis que les organisations de droits de l'homme proposent des mesures spécifiques destinées à pallier l'absence de légalité des opérations.

Les décisions N° 46 (procurature générale - 25 juillet 2001) et N° 145 (Commandant des Forces unifiées - mai 2001) exigent que les opérations spéciales se déroulent en présence de représentants de la procureure et du responsable de l'administration locale, prévoient des mesures pour que les gens ne disparaissent pas lors des "filtrations", demandent à ce que les

plaintes éventuelles soient prises en compte. Ces décisions ne sont que rarement appliquées. Il faut toutefois signaler que depuis l'automne, certains procureurs ont été présents lors d'opérations, ce qui a pu permettre parfois une amélioration ponctuelle de la situation (libération de personnes détenues illégalement dans les unités militaires à Avtoury en décembre 2001). Mais de façon générale, le contrôle de la procureure sur les militaires est très limité (cf infra).

Lors de la première rencontre ONG/autorités le 12 janvier 2002 à Znamenskoe, les autorités présentes se sont engagées à faire respecter un certain nombre de demandes concrètes des organisations de droits de l'homme : la présence de numéros visibles sur les véhicules blindés ; le fait que les soldats avant une opération déclinent leur identité et présentent des documents ; le fait que les militaires responsables de l'opération transmettent, une fois l'opération achevée, une liste exhaustive des personnes arrêtées, du motif de leur arrestation et du lieu de leur détention.

Lors de leur seconde rencontre le 28 février 2002, les organisations des droits de l'homme ont déclaré aux représentants officiels qu'aucune amélioration ne pouvait être constatée sur le terrain et que les engagements des autorités sont restés lettre morte.

On constate par ailleurs que c'est seulement le 10 février 2002, soit deux ans et demi après le début des opérations en Tchétchénie, que les autorités ont commencé à élaborer, au cours d'une réunion entre les responsables militaires et les représentants de la procureure, des instructions pour le déroulement des opérations spéciales, instructions qui devraient voir le jour en mai ou juin 2002.

L'accès à la justice

Seul un petit nombre de tribunaux proprement dit fonctionnent en Tchétchénie. Au nombre de 10 pour tout le territoire, ils sont compétents pour des villages parfois très éloignés (jusqu'à 120 km). Au risque et au coût que comporte le passage des postes de contrôle, s'ajoute la nécessité de séjourner sur place, autant d'éléments fortement dissuasifs (d'autant que ne pas avoir d'enregistrement dans le village où l'on se trouve peut servir de prétexte à une arrestation).

Mais surtout, les tribunaux de Tchétchénie ne sont compétents que pour juger des infractions mineures, au civil comme au pénal (peines allant jusqu'à 5 ans d'emprisonnement maximum), ce qui exclut de fait la plupart des crimes commis contre les civils au cours des opérations militaires. Les autres affaires sont jugées par des tribunaux de Rostov, Piatyorsk, Stavropol, Makhatchkala etc... Et même quand il s'agit de violations des droits de l'Homme pour lesquelles les tribunaux tchéchènes sont compétents, (paiement des retraites, licenciements...), ces affaires sont traitées parmi l'ensemble des infractions commises sur le territoire de la Tchétchénie. Elles subissent la lenteur du système, renforcée en Tchétchénie par le déficit de magistrats. Surtout, les jugements ne sont que très rarement exécutés. (Document de Memorial, 15 octobre 2001)

Duplication des instances judiciaires et répartition artificielle des compétences

L'ouverture d'enquêtes sur les crimes commis en Tchétchénie est laissée à la discrétion de la procureure (organe chargé de contrôler le respect de la légalité par le pouvoir exécutif). Saisie par une plainte ou sur sa propre initiative, elle mène des enquêtes et décide au terme de celles-ci de porter ou non l'affaire devant les tribunaux.

Lorsque les personnes soupçonnées de crimes sont des militaires (ministère de la Défense), c'est la procureure militaire qui instruit et les tribunaux militaires qui jugent (souvent celui de Vladikavkaz dans le cas de la Tchétchénie). Pour les crimes commis par les troupes du ministère de l'Intérieur et les policiers, la procureure civile de Tchétchénie est compétente ainsi que les tribunaux civils. A cette répartition horizontale entre les instances civiles et militaires, s'ajoutent les problèmes d'organisation et de fonctionnement de l'ensemble du système judiciaire russe, dont l'inefficacité et la dépendance à l'égard du pouvoir exécutif sont régulièrement dénoncées : pouvoir prépondérant des enquêteurs et de la procureure au détriment de celui des juges ; subordination de la procureure aux ministères qu'elle est censée contrôler (ministères de la Défense et de

l'Intérieur) ; organisation territoriale selon les divisions administratives de la Fédération de Russie (procurature des villes ou des districts, des régions ou des Républiques, procurature générale à Moscou ...), qui constitue, dans le cas présent un facteur supplémentaire de ralentissement des procédures.

Dans la mesure où les forces armées engagées en Tchétchénie appartiennent à la fois au ministère de la Défense et au ministère de l'Intérieur, on assiste en l'espèce à un double système civil/militaire qui permet en fait à la procurature d'invoquer la stricte délimitation des domaines de compétence pour ne pas lancer de poursuites. La duplication des instances et des niveaux de compétence conduit ainsi souvent à un jeu de « ping pong juridique » entre les instances se renvoyant la responsabilité, comme l'illustre le cas des massacres d'Aldi en février 2000 (cf. Rapport FIDH/Memorial, octobre 2000, page 47). La procurature civile n'a pas le droit d'interroger les militaires ni de mener de travail d'enquête sur les lieux de stationnement des unités militaires. Dans la majorité des cas, elle ne parvient donc pas à recueillir les éléments de preuve suffisants et nécessaires pour obliger la procurature militaire à considérer l'affaire. La procurature militaire peut ainsi tout simplement refuser d'ouvrir une enquête qu'elle jugerait inopportune ou gênante. S'agissant par exemple des disparitions, la procurature civile enquête sur 400 affaires, la procurature militaire sur 9. Les 3/4 des affaires de disparitions ont été closes pour "impossibilité d'identifier le responsable", alors qu'il aurait été possible de l'identifier si les enquêteurs de la procurature civile avaient pu travailler avec les militaires.

Les victimes se heurtent quotidiennement à ce système pour déposer plainte.

Souvent, les civils sont renvoyés des autorités locales aux autorités nationales et vice versa ou encore de la procurature civile à la procurature militaire. Beaucoup, découragés, abandonnent.

Un témoin, Raïssa, a ainsi expliqué à la mission qu'après que son fils Rizvan a été emmené la nuit du 30 octobre 2001 à Ourous-Martan, elle a écrit « partout » pour porter plainte. On l'a envoyée de la procurature locale à la procurature régionale et vice versa. Au 20 février 2002, soit presque quatre mois après la disparition de son fils, elle n'avait reçu aucune nouvelle information, aucune enquête judiciaire n'avait été ouverte.

De même Diana, originaire elle-aussi d'Ourous-Martan, dont le fils a été emmené le 30 août 2001 s'est adressée « partout », les seules réponses qu'elle a reçues mentionnaient que sa plainte avait été transférée à des instances plus compétentes. (témoignages recueillis le 21 février 2002 à Nazran)

Parfois, les familles se heurtent à une fin de non-recevoir pure et simple :

Ainsi, à Ourous-Martan, le frère de Heda a été enlevé dans la nuit du 1er décembre 2001 par des soldats masqués. Elle s'est rendue dès le matin au commandement militaire, on lui a dit qu'il était là, dans la section du FSB, qu'on vérifiait ses documents, et qu'il serait libéré trois heures plus tard. Quatre jours plus tard ils ont dit qu'ils ne l'avaient jamais vu, ne lui avaient jamais parlé. Mais on lui a précisé qu'il était inutile de le chercher vivant ou mort. Le procureur Koudryavtchin à qui elle s'est adressée lui a expliqué qu'il n'avait pas accès aux dossiers du FSB, et qu'il ne pouvait, par conséquent, rien faire pour elle (témoignage recueilli le 21 février 2002 à Nazran).

Pressions et entraves exercées sur le travail de la procurature

De nombreux exemples montrent qu'à l'intérieur de la Tchétchénie, alors que certains procureurs tentent d'exercer un contrôle sur l'action des militaires et de mener leur travail d'enquête, les forces armées contournent ou défient ouvertement l'autorité des procureurs. Dans ce cadre, les obstacles rencontrés par la procurature sont de deux ordres : en amont, les décrets prévoyant un contrôle par la procurature des opérations spéciales ne sont pas respectés, et en aval, la procurature se heurte à de multiples pressions.

Le déroulement des dernières opérations à Argoun illustre, à nouveau, les limites du contrôle de la procurature sur les militaires, notamment lorsque les opérations sont menées par des membres du FSB ou d'autres services spéciaux.

L'opération menée du 19 au 25 février 2002 s'est déroulée "pour une fois, sans graves violations des droits de l'homme" grâce à la présence de membres de la procurature, placés dans quasiment chaque blindé par le procureur local Timchine...Celui-ci dit avoir réussi à obtenir que soient relâchées quatre personnes que les militaires voulaient emmener, mais n'a pas réussi à empêcher la disparition d'une cinquième, Shamil Ouspanov.

Le procureur Timchine considère également que c'est grâce à ses demandes répétées que le 4 mars 2002, les deux frères Saïdullaev ont été relâchés à la lisière du village, après avoir été torturés et sévèrement battus par les représentants du FSB qui les avaient arrêtés le 20 février.

Le 2 mars, lors d'une opération "ciblée", menée sans contrôle de la procureure, quatre personnes ont été enlevées et emmenées vers une destination inconnue. Le père de l'un d'entre eux a souhaité parler au général qui commandait l'opération. Ce dernier ne s'est pas présenté et a simplement dit qu'il s'était agi d'une vérification des passeports. La famille est ensuite restée deux jours devant les bâtiments de la Kommandature, du département temporaire des affaires intérieures et de la procureure, en compagnie de membres de l'administration locale. Aucun de ces organes officiels ne pouvait donner de précisions sur les personnes arrêtées. Selon leur propos, il s'agissait de militaires "de passage".

Cependant, d'après le centre d'information Ekho Voiny (sur le site 19 mars 2002), après de nouvelles arrestations ciblées les 10 et 11 mars à Argoun, les familles ont tenté de déposer plainte auprès du même procureur, tandis que d'autres habitants étaient rassemblés autour de la procureure et tentaient de bloquer la route, mais pendant plusieurs jours n'ont pu s'adresser à lui : les gardes rétorquaient que "pour l'instant" on ne traitait plus les affaires d'arrestations.

Dans un article paru le 27 décembre 2001 dans l'hebdomadaire russe *Novaya Gazeta*, Anna Politkovskaya narre les péripéties du procureur de Chali et de son adjoint. Elle explique comment Marat Berdiev, l'adjoint du procureur régional, a voulu s'interposer pendant un "nettoyage" à Avtoury le 26 novembre 2001, alors que les militaires avaient rempli deux véhicules blindés d'objets volés. *"Les officiers qui commandaient les blindés ont fait claquer la culasse de leurs armes et ont lancé au procureur : "Comment oses-tu? Ce sont nos trophées."* Marat Berdiev s'est ensuite mis à gratter la boue masquant les numéros. Les officiers ont aussitôt ordonné aux soldats de maquiller à nouveau les véhicules. Ces derniers sont montés sur le toit en se filmant à l'aide d'une caméra vidéo également volée, leurs trophées à l'arrière-plan. Marat Berdiev a saisi la bande-vidéo. Il a ordonné l'arrestation des officiers pillards. Mais lorsque MM. Berdiev et Roudykh (procureur régional) ont commencé à énoncer le chef d'accusation, les "cagoulés" ont pointé leurs armes sur les procureurs, bondi dans leurs blindés et rejoint leur division. Les généraux avec lesquels les procureurs ont parlé de cette affaire étaient sidérés qu'ils aient osé s'opposer aux soldats. *"Par quel miracle êtes-vous encore en vie? Nos militaires ne pardonnent pas ce genre de choses"*. Ainsi les supérieurs militaires apparaissent pour le moins au courant du comportement de leurs subordonnés. Elle relate également la présentation au parquet de trois officiers accusés de pillage dans le village d'Avtoury le 26 novembre 2001 : les soldats ont refusé de montrer leur visage et de décliner leur identité devant les procureurs.

Le sentiment de peur et d'insécurité semble jouer un grand rôle dans le travail des acteurs judiciaires. Un avocat a, par exemple, déclaré à la famille d'un homme enlevé la nuit du 24 septembre 2001 à Ourous-Martan par des hommes masqués qu'il ne pouvait pas se charger de leur plainte car, leur a-t-il dit, "si c'est le FSB, j'ai peur".

C'est parfois tout un village qui tente en vain de faire appel aux autorités judiciaires, comme à Tsotsin-lourt après le 12 février 2002 :

"On est allé à l'administration du district (Topalov), à la procureure, au département des affaires intérieures et au FSB en leur demandant de venir sur place pour constater. Ils nous ont répondu qu'il fallait qu'on leur garantisse la sécurité... on leur a répondu qu'on pouvait leur garantir dans le village mais pas hors de ses limites et qu'en fait ils avaient peur des troupes russes. Personne n'est venu. La procureure n'a donné aucune suite aux plaintes déposées depuis le début des nettoyages. Les deux personnes tuées dans la nuit du 12 au 13 ont été enterrées sans expertise médico-légale et sans la présence de la procureure" (témoignage recueilli le 17 février 2002 à Nazran).

La vague de morts "accidentelles" de collaborateurs de la procureure civile et militaire, chargés d'enquêter sur les crimes commis par l'armée et la police en Tchétchénie, en décembre 2001, alimente ce sentiment. Sont ainsi décédés : le 2/12, R. Grigorian, adjoint au procureur militaire, dans sa voiture à Argun (selon le chef de l'administration d'Argun ce sont les soldats à un check point qui ont tiré) ; le 8/12, Alexandre Leushin, enquêteur du bureau de la procureure de Grozny, 25 ans, et Akhmet Khamzatov, expert medico-légal, 34 ans, victimes de l'explosion d'une mine à Grozny.

3. Cette absence de justice est dénoncée de façon récurrente par les organisations internationales alors que les mesures palliatives mises en place ont démontré leur inefficacité.

De nombreuses instances internationales ont dénoncé le manque de collaboration des autorités russes. Ainsi, le Comité européen pour la prévention de la torture (CPT), fait rarissime, a publié en juillet 2001 une déclaration publique condamnant l'absence de coopération de la Russie avec le CPT, y compris sur l'état des poursuites engagées.

Mme Mary Robinson, Haut commissaire aux droits de l'Homme, dans sa déclaration d'ouverture de la 58ème session de la Commission des droits de l'Homme de l'ONU le 18 mars 2002, a elle aussi insisté sur la disproportion flagrante entre les poursuites initiées et les crimes effectivement commis.

A l'issue de la réunion à Moscou du Groupe de travail de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et de la Douma sur la Tchétchénie, le chef de la délégation de l'Assemblée, M. Lord Judd, le 21 mars 2002, a fait état également de cette disproportion flagrante en souhaitant que la prochaine session de l'Assemblée au printemps traite de cette question.

Les pressions internationales exercées au regard de la conduite des opérations en Tchétchénie ont poussé les autorités russes à créer des commissions ad-hoc pour répondre aux inquiétudes exprimées en matière de justice : il s'agit en premier lieu du poste de Représentant spécial du Président pour les droits de l'Homme en Tchétchénie, poste occupé depuis février 2000 par V. Kalamanov. Des commissions parlementaires ont également été créées : la Commission nationale publique pour enquêter sur les crimes et assurer le respect des droits de l'Homme dans le Caucase du Nord et la Commission de la Douma sur la normalisation de la situation politique, sociale et économique et sur la protection des droits de l'Homme dans la République de Tchétchénie. Une mission de la FIDH avait rencontré en septembre 2000 des représentants de ces deux commissions, qui depuis n'ont pas eu d'activité visible. En tout état de cause, ces commissions ad-hoc n'ont pas vocation à se substituer à la justice nationale.

L'activité du Bureau de V. Kalamanov : un alibi

Les membres de la mission se sont entretenus à Moscou avec M. Vladimir Kalamanov, Représentant spécial du Président pour les droits de l'homme en Tchétchénie.

Un bureau central à Znamenskoe, dans le nord de la Tchétchénie, centralise l'activité menée dans 14 représentations réparties sur le territoire de la Tchétchénie. Le travail est mené en collaboration directe avec le Conseil de l'Europe, qui a délégué 3 experts pour assister le bureau du Représentant spécial à la fois dans le travail de collecte et de classement des informations, mais aussi dans l'application des recommandations de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre d'une justice plus efficace. Visant notamment à une meilleure coordination des instances judiciaires compétentes ces recommandations ont abouti à la création le 26 mars 2001 d'un Groupe de travail qui réunit régulièrement les membres du bureau de Kalamanov et les différents organes de la procureure pour coordonner l'examen et la suite à donner aux plaintes.

Après une première rencontre avec M. Kalamanov en septembre 2000, et depuis, à l'occasion des principales échéances internationales, la FIDH avait insisté sur l'inefficacité du bureau du Représentant spécial tant pour faire cesser les violations que pour faciliter la traduction en justice de leurs responsables.

Deux ans plus tard, si V. Kalamanov déclare avoir, pour accepter ce poste, "exigé un contact direct" avec le Président russe et la procureure, force est de constater qu'il n'existe (toujours) aucun décret précisant officiellement ses fonctions et que ses services n'ont aucune compétence en matière d'enquête. Par conséquent, le rôle du bureau ne peut être que celui d'un intermédiaire,

au mieux d'un « agent de pression », pour enregistrer les plaintes et les transmettre aux organes compétents, quitte à ensuite déplorer le manque de suivi par les instances judiciaires. Un des problèmes principaux reste celui de l'accès, y compris par les représentants du bureau, à la procureure militaire, à laquelle sont transmises la plupart des plaintes concernant les violations des droits de l'Homme commises par les forces russes.

M. Kalamanov a livré à la mission des remarques très générales qui, si elles admettent la persistance de violations des droits de l'Homme, du fait notamment d'excès commis par des « subalternes », visent surtout à faire état des progrès accomplis depuis l'ouverture de ses bureaux notamment en matière de formation et de promotion des droits de l'Homme. En outre, il a rappelé à la mission que ses services avaient localisé 306 personnes disparues.

La présentation comme de simples « problèmes de fonctionnement » de la lenteur des procédures (âge des juges...) ou du faible nombre d'affaires jugées constitue une interprétation pour le moins réductrice.

Selon le bureau de M. Kalamanov, près de 25 000 personnes se sont adressées à ses services depuis deux ans. Pour 7 450 cas, des déclarations écrites ont été déposées. Il faut noter que le dépôt d'une telle déclaration auprès du bureau de M. Kalamanov ne constitue pas un dépôt de plainte officiel demandant l'ouverture d'une enquête. Malgré une classification vague, le bureau recense 2 142 plaintes pour "infractions commises par les forces fédérales" sans que la nature des infractions ne soit précisée. D'autres violations sont mentionnées concernant notamment le droit au logement, à la protection sociale ou les droits des personnes déplacées, mais en nombre beaucoup moins important.

Le bureau de Kalamanov se présente comme un recours ou un intermédiaire obligé. Or, de nombreux témoins ou victimes s'adressent plus souvent à la procureure qu'au bureau de Kalamanov. Ce dernier constitue un échelon supplémentaire (ou un écran) dans un système extrêmement bureaucratique dont l'inertie souvent pratiquée à dessein repose justement sur des allers-retours entre les juridictions ou sur des problèmes de procédure.

Il est impératif que le bureau du Représentant spécial se voit doté d'un mandat expressément détaillé et que l'action et les conclusions des experts du Conseil de l'Europe auprès de ce bureau soient rendues publiques.

Rencontres entre les autorités et les représentants des ONG.

Le principe de rencontres régulières entre les autorités judiciaires et militaires d'une part, les organisations de défense des droits de l'homme d'autre part, en présence de M. Kalamanov, a été décidé lors du forum civique organisé par le président Poutine en novembre 2001. Deux réunions se sont tenues à ce jour, qui ont impliqué des représentants des forces armées, du ministère de l'Intérieur, de la procureure civile et militaire, des responsables d'administration locale. A Memorial, seule ONG présente à la première réunion, se sont ajoutées au cours de la seconde de nombreuses organisations de la société civile tchéchène.

Des contacts directs entre les organisations qui collectent au quotidien des faits et des témoignages sur les violations des droits de l'homme et les autorités permettent à la société civile de demander des comptes directement à la procureure civile et militaire sur des cas précis d'enquêtes en cours, même si ce mécanisme n'a pas de force juridique.

A propos par exemple des procédures engagées après les nettoyages d'Avtoyry (1-3 décembre 2001) et de Tsotsin-lourt (30 décembre 2001-3 janvier 2002), le procureur Tchernov a bien été informé de l'ouverture d'enquêtes contre des militaires (art. 126 et 162 du code pénal) et de leur transfert à la procureure militaire du district de Chali en Tchéchénie. Mais aucune inculpation n'a été prononcée...

A cette absence de justice s'ajoute en amont la mise en place d'un « système organisé » garantissant l'impunité des auteurs.

B. Un système organisé en amont

1. Impossibilité d'identifier les responsables des crimes

Commandement des opérations : prépondérance des services spéciaux et multiplication des unités impliquées.

Depuis le 22 janvier 2001, la direction de l'opération anti-terroriste dans le Nord-Caucase est confiée au FSB alors qu'elle était jusque là sous la direction de l'armée (cf. décret présidentiel N°61, art 1 et 2). Ce transfert s'est accompagné d'une généralisation des nettoyages et de l'apparition d'opérations ciblées, menées par des commandos masqués ("escadrons de la mort"). De fait, les unités spéciales (FSB mais aussi GRU – renseignement militaire) bénéficient d'une marge de manœuvre accrue. A cela s'ajoute l'opacité et l'impunité qui caractérisent ce type de forces.

Le grand nombre d'unités participant aux opérations renforce la confusion et le risque de perdre la trace des responsables de crimes.

L'article 7 du décret 61 liste les unités suivantes : état-major général des forces armées de la Fédération de Russie, ministère de l'Intérieur, ministère de la Justice, agence fédérale de l'information auprès du président de la Fédération de Russie, service fédéral de sécurité (FSB), service des garde-frontières. Ces dernières se voient octroyer des « moyens spéciaux et indispensables pour la recherche et la répression des activités des organisations et groupes terroristes, de leurs leaders et de ceux qui participent à l'organisation et à la mise en place des actions terroristes sur le territoire de la région du Nord-Caucase de la Fédération de Russie ».

De plus, chacun de ces ministères, agences ou services a plusieurs unités sur le terrain :

Aperçu des unités participant aux opérations en Tchétchénie
<u>MINISTERE DE LA DEFENSE</u> Troupes aéroportées - Infanterie - Artilleurs - Forces aériennes - Troupes blindées - Reconnaissance militaire
<u>MINISTERE DE L'INTERIEUR</u> Troupes intérieures (kontraktniki et appelés). Participent aux nettoyages, bloquent le village, comme les troupes du ministère de la défense. Ont des armes lourdes, mais n'ont pas d'aviation Unités de milice simples. Viennent de toutes les régions de Russie. Assurent les veilles aux check-points et participent aux nettoyages. Que des hommes expérimentés. OMON (Unité spéciale de Police) Unités de milice spéciales SOBR (Détachement Spécial de Réaction Rapide) GIBDD Spetsnaz (troupes spéciales)
<u>FSB</u> Groupes spéciaux anti-terroristes (le FSB dirige l'opération anti-terroriste dans la région du Nord-Caucase de la fédération de Russie) Régiments des garde-frontières
<u>GRU</u> (renseignement militaire)
<u>MINISTERE DE LA JUSTICE</u> Spetsnaz (troupes spéciales) qui gardent les lieux de détention.

Ainsi, Memorial a rapporté que du 30 décembre 2001 au 3 janvier 2002, avaient pris part au nettoyage de Tsotsin-Yourt des régiments internes du ministère de l'Intérieur, des collaborateurs de la police, de la Kommandature militaire régionale, du FSB, des soldats des troupes spéciales du renseignement militaire.

La confusion est d'autant plus grande qu'il n'existe aucune coordination entre ces différentes unités entre lesquelles les civils se retrouvent pris en étau.

Ainsi, Zoulia raconte qu'à Tsotsin-Yourt, le 27 octobre 2001, pendant un nettoyage, elle accompagnait sa nièce Aminat, prête à accoucher, chez une sage-femme. "Après avoir longtemps parlementé pour que les soldats nous laissent sortir de chez nous, nous sommes finalement arrivées à un pont qu'il fallait traverser. De chaque côté du pont se tenait un poste de soldats. Je dus parlementer longtemps et faire plusieurs aller-retours entre les deux postes pour qu'ils acceptent de nous laisser passer. Entre les deux postes de chaque côté du pont il n'y avait aucun accord, " nous ne sommes pas subordonnés les uns aux autres " lui disait-on.

Autre exemple, les autorités locales ont dit aux parents de quatre jeunes gens enlevés le 2 mars 2002 à Argoun qu'ils ne savaient rien de ce qui était arrivé à leurs enfants car le nettoyage avait été mené par des militaires "de passage"(cf. détails du témoignage infra).

Absence d'ordres ou de plans d'opérations écrits et accessibles

Les nettoyages sont des opérations de très grande ampleur, et la plupart du temps plusieurs milliers de soldats y prennent part. Ainsi, des habitants de Tsotsin-Yourt rencontrés par la mission ont estimé que lors du nettoyage du nouvel an (30 décembre-3 janvier 2002), 12 000 militaires ont occupé leur village, tandis que 3 à 4000 soldats prenaient part à celui du 12-13 février 2002. Il semble difficilement imaginable que pour des opérations de cette envergure, impliquant autant d'hommes, il n'existe aucun ordre écrit, aucun plan. Cependant, les victimes ou leurs proches qui cherchent à obtenir justice, ne parviennent pas à avoir accès ces documents de la part des militaires, qui peuvent facilement affirmer que ce ne sont ni leurs hommes ni leurs véhicules qui se trouvaient là ce jour là. Soit les militaires refusent de coopérer, soit les listes sont détruites, soit l'absence de tels documents atteste d'une volonté de dissimuler tout élément de preuve.

Maquillages de véhicules et soldats masqués

Lors des "opérations spéciales", les véhicules blindés sont souvent non identifiables, car ils sont recouverts de boue. Cela empêche les civils de lire les numéros d'immatriculation et ensuite la procureur d'identifier précisément les régiments. Toutes les personnes auditionnées par la mission ont précisé qu'elles n'avaient pas pu relever les numéros à l'exception d'un : à Tsotsin-Yourt lors du "nettoyage" de fin décembre 2001-début janvier 2002, les femmes avaient pu sur un des véhicules relever le numéro 611.

Dans un article du 18 mars 2002 la journaliste Anna Politkovskaya (Novaya Gazeta) relate un nettoyage ayant eu lieu à Starye-Atagui du 28 janvier au 4 février 2002, et raconte que le jour du départ des troupes russes la pluie tombait, ce qui a "lavé" les véhicules de la boue savamment étalée, et les habitants ont pu relever le numéro E-403 sur un des véhicules.

De plus, les soldats sont très souvent masqués, ils portent des cagoules qui les rendent méconnaissables et leur assurent l'impunité. La présence de Tchétchènes dans certaines unités du FSB et du GRU est un argument supplémentaire pour le commandement militaire qui nie l'appartenance de ces personnes aux services fédéraux, en prétendant que rien ne prouve qu'il ne s'agit pas de groupes illégaux (sous-entendu tchéchènes), en arguant par exemple du fait que la langue tchéchène est employée au cours de ces opérations.

Les officiers, quant à eux, sont soit cantonnés dans un état-major temporaire installé pour l'opération, loin des habitants, soit refusent, à de rares exceptions près, de se présenter.

Ainsi, d'après une information rapportée par Memorial à Nazran, le 10 février 2002, lors d'un nettoyage dans le village de Gikalovsky, un soldat a dit au maire du village qu'il n'avait "pas le droit de donner son nom".

2. Les militaires se prémunissent contre les poursuites

La « fabrication » de combattants

La « fabrication » de combattants, morts ou vivants, à des fins de propagande médiatique notamment, est une pratique courante depuis le début de la guerre (cf. rapport FIDH/Memorial, octobre 2000).

Le 4 mars 2002 à Argoun, quatre corps ont été retrouvés dans la cour de la Kommandature. La 34^{ème} brigade a expliqué que les personnes étaient des bandits "du chef de guerre Yakoub", qui avaient été éliminés au cours d'un combat. L'examen des corps montre qu'ils ont été ligotés alors qu'ils étaient encore vivants, ce qui contredit d'évidence la thèse du "combat". (voir annexe document de Memorial).

Le 13 mars 2002, alors que les habitants de Starye Atagi tenaient un meeting de protestation avec les corps calcinés de 7 personnes face au bâtiment de gouvernement tchéchéne pro-russe à Grozny, le porte-parole du FSB à Moscou, Alexandre Zdanovitch, a fait savoir qu'il s'agissait de combattants et qu'ils avaient, comme à Argoun, été éliminés au cours d'un dur combat. Malgré tous les « efforts » de l'état-major et de la direction du FSB, quatre enquêtes criminelles ont été ouvertes.

Outre qu'elle vise à maquiller sciemment et directement des meurtres en acte légitime participant à "l'opération anti-terroriste", cette pratique vise aussi, indirectement, à légitimer l'exécution sommaire et l'élimination des combattants en dehors de tout cadre légal. Dans ce contexte, les civils sont contraints de prouver que les victimes ne sont pas des combattants, alors qu'en tout état de cause, même s'il s'agit de combattants, les représailles menées, y compris l'exécution sommaire de combattants, sont contraires aux normes du droit humanitaire international et des droits de l'Homme.

Menaces de représailles de la part des militaires russes en cas de plaintes

Les représentants des forces fédérales se "protègent" en menaçant la population civile de représailles au cas où des individus porteraient plainte, protesteraient publiquement ou encore rechercheraient les personnes disparues.

Ainsi, après le "nettoyage" du 12-13 février 2002, les habitants de Tsotsin-Yourt se sont rassemblés autour des cadavres des deux victimes, un homme et une femme tués par un tir d'artillerie, et ont lancé un appel à la communauté internationale. Certains des habitants du village ont rapporté à la mission les menaces des militaires russes qui ont « promis » de lancer des opérations de représailles. (témoignages recueillis les 17 et 18 février 2002 à Nazran).

Une femme d'Ourous-Martani, mère d'un jeune homme enlevé par des hommes masqués dans la nuit du 22 décembre 2001, a raconté à la mission qu'elle s'est adressée à plusieurs instances pour rechercher son fils, mais que des soldats lui ont dit : "Essayez seulement de porter plainte, vous êtes entre nos mains". (témoignage recueilli le 21 février 2002 à Nazran).

A Starye-Atagui, 13-19 février 2002, d'après des informations recueillies par Memorial, les militaires ont menacé de représailles ceux qui oseraient porter plainte auprès de la procureur et de l'administration civile de Tchéchénie. Des menaces furent par exemple proférées à l'encontre de M. Akriev, un vieil homme à qui les militaires ont volé 23 000 roubles, économisés pour son enterrement.

Il arrive souvent que les responsables des pillages ou des ratissages fassent signer des documents attestant que rien n'a été emporté dans les maisons, que les détenus n'ont pas été battus et que les corps rendus aux familles étaient bien ceux de combattants... Ceci atteste de la volonté de se prémunir contre des poursuites.

Ainsi, à Gikalovsky où s'est déroulé un nettoyage du 10 au 12 février 2002, un jeune homme a raconté à un collaborateur de Memorial les conditions de sa détention (il a été arrêté le 12 février et relâché le lendemain). "Ils m'ont frappé à la tête, puis dans le ventre, sur le cœur, ils m'ont étouffé avec une ceinture. Je leur disais que je ne savais rien, mais eux continuaient à me battre. (...) Ils nous prenaient les uns après les autres, et nous faisaient signer des papiers, si on ne voulait pas signer, ils nous frappaient, ils ne nous laissaient pas lire ce qu'on signait."

Aslan relate ainsi les pillages lors des nettoyages à Tsotsin-Yourt. "Les soldats se divisent en deux groupes, pendant qu'un groupe vérifie les passeports, un autre pille la maison. Quand la vérification des papiers est terminée, ils demandent à la personne, "est-ce que tu as des plaintes à formuler à notre rencontre?", "Non".... C'est la meilleure solution, personne n'est tué, ni emmené." (témoignage recueilli le 17 février à Nazran).

Lors de l'opération du 6-11 mars à Starye-Atagi, c'est le porte-parole du FSB qui a lui-même mentionné, comme pour se justifier, l'existence d'un document signé par le chef de l'administration de Starye-Atagui certifiant que l'opération spéciale avait eu lieu et s'était déroulée sans problème (19).

D'après des témoignages recueillis par Memorial pendant un nettoyage à Bachi-Yourt du 14 au 25 janvier 2002, les soldats, après avoir pillé les maisons, ont forcé des habitants à signer des déclarations selon lesquelles ils avaient offert aux militaires des télévisions, des magnétoscopes ou d'autres choses.

Anna Politkovskaya rapporte dans un article de Novaya Gazeta daté du 18 mars 2002 un nettoyage qui a eu lieu du 28 janvier au 3 février 2002, le témoignage d'une femme qui, après avoir payé 100 dollars pour que les militaires n'emportent pas son fils, s'est vue contrainte par ces mêmes militaires de signer une déclaration indiquant qu'elle n'avait aucune plainte à formuler contre eux, alors qu'ils emportaient le passeport de son fils et des vêtements de ses filles.

¹⁹ Radio Free Europe 14 mars 2002.

Conclusions et recommandations

La généralisation des opérations de nettoyage et de représailles, mise en lumière dans le présent rapport, confirme la qualification de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité des actes perpétrés par les forces fédérales en Tchétchénie - qualification dressée il y a déjà un an par la FIDH et Memorial. En outre, ces crimes continuent d'être perpétrés en totale impunité.

Les "disparitions" et les meurtres des personnes arrêtées ne peuvent être considérés comme des "problèmes périphériques" ou comme des "excès des exécutants". Derrière la façade du système officiel de détention, d'enquête et d'instruction existe un système de détention non officiel - sur les bases militaires etc ; le centre de ce système se trouve à Khankala, principale base militaire des forces fédérales. Dans ce centre sont emmenées des personnes arrêtées sur tout le territoire de Tchétchénie, et c'est dans ce lieu que plus d'une fois ont été retrouvés les cadavres de personnes arrêtées et de "disparues".

Ce phénomène participe d'un climat d'insécurité diffuse et permanente sur tout le territoire de la Tchétchénie, et même de l'Ingouchie voisine. Tout homme tchéchène entre 15 et 65 ans semble être pour les représentants des forces fédérales un terroriste en puissance, donc susceptible d'être arrêté et éliminé.

En outre, certaines des entraves au travail de la justice pourraient être dépassées si les plus hautes autorités russes témoignaient d'une volonté politique de faire la lumière sur les crimes commis contre la population civile. Or, c'est bien le contraire. Cette impunité, comme cela est mis en évidence dans le rapport, relève d'un système organisé. A tous les échelons et de façon délibérée, les forces sur le terrain s'emploient à dissimuler des éléments de preuve, ou encore menacent les victimes de représailles au cas où elles porteraient plaintes etc. L'évaluation du niveau de responsabilité quant aux violations commises renvoie à plusieurs hypothèses :

- soit, dans un partage des rôles bien établi, les plus hautes autorités du pays contrôlent des groupes soi-disant « incontrôlés » pour mieux répandre la terreur
- soit les plus hautes autorités militaires "laissent faire" ces groupes et couvrent leurs crimes, sachant pouvoir bénéficier d'une très large impunité, pour notamment ne pas provoquer de remous au sein des forces armées et permettre aux soldats de "se payer "
- soit les autorités militaires et politiques n'ont plus aucun contrôle contre ces "excès" généralisés et systématiques : cette thèse tendrait à montrer que l'Etat russe n'a plus aucune autorité sur les opérations menées en Tchétchénie, une hypothèse dont le présent rapport confirme l'improbabilité.

En tout état de cause, la responsabilité de ces crimes incombe aux plus hautes autorités du pays, y compris à celle du Président Poutine, commandant en chef des forces armées et garant de la Constitution, donc des droits et libertés des citoyens de la Fédération de Russie.

Des violations des droits de l'Homme et du droit humanitaire international continuent d'être commises par les combattants tchéchènes, notamment dans le recours aux représailles et aux exécutions de Tchétchènes qui collaborent avec les autorités russes. Toutefois la gravité des actes perpétrés par les combattants ne saurait en aucun cas être rapprochée des violations menées par les forces russes tant ces dernières sont systématiques et massives.

La seule solution au conflit en Tchétchénie réside dans la conduite de réelles négociations politiques, avec des représentants des deux parties en conflit, c'est-à-dire avec le gouvernement du président élu A. Maskhadov, non dans la poursuite des opérations militaires ni dans les tentatives de mettre en place des organes d'administration sans légitimité.

Il revient aujourd'hui aux Etats de prendre aussi leurs responsabilités. Après plus de deux ans de conflit et une succession de promesses non tenues, devant l'absence de tout progrès en matière de droits de l'Homme, les Etats membres de la 58ème session de la Commission des droits de l'Homme des Nations unies doivent, en effet, adopter les mesures et sanctions qui s'imposent. En premier lieu ils doivent garantir l'envoi d'une

commission internationale d'enquête indépendante et impartiale pour enquêter sur l'usage indiscriminé et disproportionné de la force.

Ils doivent, en outre, unanimement condamner et rejeter le discours des autorités russes qui utilisent les événements dramatiques du 11 septembre pour justifier la poursuite de leur politique en Tchétchénie. La lutte contre le terrorisme ne peut en aucun cas servir de prétexte à la perpétration de graves violations des droits de l'Homme.

Le cas de la Tchétchénie est un défi pour la Commission des droits de l'Homme, un véritable test de sa capacité et de celle de ces Etats membres à défendre les droits de l'Homme dans le contexte international de l'après 11 septembre.

La Commission ne pourra ignorer ni être insensible au fait que la résolution E/CN.4/2001/24 adoptée lors de sa précédente session est restée lettre morte. Notamment la demande aux autorités russes de mettre en place une commission d'enquête indépendante et impartiale n'est restée qu'un vœu pieu.

Aucune collaboration avec les mécanismes des Nations unies n'a pu être constatée : les Rapporteurs spéciaux sur la torture ou sur les exécutions extra-judiciaires, sommaires ou arbitraires, le Représentant du Secrétaire général sur les personnes victimes de déplacements internes n'ont pu être invités malgré leurs demandes expresses. Enfin, aucune organisation internationale de droits de l'Homme n'a pu enquêter sur le territoire tchéchène. Les autorités russes se jouent des procédures internationales universellement reconnues, sans être inquiétées.

En conséquence, **la FIDH demande à la Commission des droits de l'Homme d'adopter une résolution ferme et cohérente avec celle adoptée lors de sa 57^{ème} session.**

- Condamnant fermement la poursuite des violations massives et répétées du droit humanitaire et des droits de l'Homme perpétrées à l'encontre de la population civile par les forces russes et le système d'impunité dont bénéficient les auteurs et responsables de ces crimes, lesquels constituent des crimes de guerre et crimes contre l'humanité.
- Priant les autorités russes de mettre un terme aux pillages, arrestations arbitraires, meurtres sommaires, actes de torture visant la population civile et de ne mener aucun acte de représailles à leur encontre.
- Rappelant que la lutte contre le terrorisme ne peut en aucun cas légitimer la perpétration de crimes graves contre la population civile.
- Priant les autorités russes d'entamer de réelles négociations politiques avec les représentants du Président Maskhadov, afin que soit trouvée une issue politique et pacifique au conflit en Tchétchénie.
- Priant les combattants tchéchènes de protéger en toutes circonstances les civils, de ne pas se livrer à des représailles et de garantir l'intégrité physique et psychologique des prisonniers de guerre.
- Priant les deux parties au conflit de se conformer aux dispositions de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines anti-personnelles et sur leur destruction.
- Demandant la poursuite des auteurs des crimes de guerre et de crimes contre l'humanité devant des tribunaux impartiaux et indépendants, conformément aux normes internationales applicables en la matière, en s'assurant que des châtements corporels et la peine de mort ne puissent en aucun cas leur être appliqués.
- Condamnant le fait que la Russie n'a rempli encore aucune des exigences en matière de droits de l'Homme, posées depuis deux ans par la communauté internationale, notamment les deux dernières résolutions de la Commission des droits de l'Homme.
- Demandant l'envoi sur place et le soutien total par les autorités concernées d'une mission d'enquête internationale composée notamment de Rapporteurs spéciaux et Groupes de travail compétents de la Commission recensant les cas de violations des droits de l'Homme en Tchétchénie et en fasse rapport à l'Assemblée générale.

La FIDH demande au Haut commissaire aux droits de l'Homme

- De saisir le secrétaire général des Nations unies afin qu'il utilise la prérogative que lui confère l'article 99 de la Charte des Nations unies, en attirant l'attention du Conseil de sécurité sur la situation en Tchétchénie.

En cas d'incapacité du Conseil de sécurité à se saisir de la situation en Tchétchénie, la FIDH demande à l'Assemblée générale de

- Se réunir en session extraordinaire d'urgence en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la Charte des Nations unies ainsi qu'en vertu de la résolution 377 adoptée par l'Assemblée en 1950 afin d'étudier la situation en Tchétchénie et faire des recommandations pour la mise en place d'une force internationale de protection des populations civiles.

ANNEXE 1 RUSSIE ET TCHETCHENIE : CONFLITS, RESISTANCES ET PERSECUTIONS

Les relations entre Russes et Tchétchènes ont été marquées par de nombreux affrontements depuis la fin du XVIIIème siècle, liés essentiellement aux tentatives russes de colonisation du Caucase et aux résistances des peuples caucasiens face à cette dernière.

A l'envoi par l'Armée tsariste de Cosaques dès le XVIème siècle visant à introduire une ligne fortifiée (limes) pour poursuivre la colonisation plus au Sud ont succédé des offensives renouvelées pour établir un contrôle russe sur le Caucase du Nord, point de passage entre la plaine russe et le Caucase du Sud. En 1818, le général russe Ermolov lance une offensive de grande ampleur, suite à une première guerre russo-tchéchéne de 1785 à 1791, durant laquelle la résistance est orchestrée par un leader spirituel, politique et militaire tchéchéne, le cheikh Mansur. En 1818, Ermolov mobilise une Armée de plus de 100 000 hommes pour assujettir le Caucase du Nord, peuplé de nombreux groupes ethniques, dont les Tchétchènes, les Ingouches, de nombreux peuples daghestanais et les peuples du groupe adyghé-abkhaze (Tcherkesses, Kabardes, Adyghés, Abkhazes).

La guerre qui reprend en 1818 est vite qualifiée de grande guerre du Caucase, dans la mesure où elle concerne tous les peuples du Caucase du Nord, unis maintenant dans la résistance sous la houlette d'un imam avar du Daghestan, l'imam Chamil à la tête d'un Etat théocratique s'étendant du Daghestan jusqu'aux terres ingouches. La guerre dure plus d'un quart de siècle, l'imam Chamil étant fait prisonnier par l'Armée tsariste en 1859 ; elle se prolonge ensuite à l'Ouest entre combattants tcherkesses et militaires Russes jusqu'en 1864, date à laquelle 80 % des 1 200 000 Tcherkesses fuit dans l'Empire ottoman. Les pertes en vie humaines durant cette grande guerre du Caucase sont considérables : si l'on comptait environ 200 000 Tchétchènes en 1834, en 1859 il n'en restait plus que 130 000 (1).

La période d'instauration du régime russe puis bolchevik (création d'une république de Tchétchéno-Ingouchie) dans la région connaît plusieurs vagues de résistance, d'opposition et de rébellions : 1877-1878 en Tchétchénie et au Daghestan, 1920-1921, 1924, 1928, 1936-37 : à chaque fois, ces soulèvements sont réprimés dans le sang, à partir des années 20 par l'Armée, les troupes du ministère de l'Intérieur et du NKVD (ancêtre du KGB).

La déportation de 1944

Le 23 février 1944, jour de la fête de l'Armée rouge, le peuple tchéchéne est intégralement déporté, comme d'autres peuples musulmans du Caucase (Balkars et Karatchaïs en novembre 1943), en même temps que les Ingouches. 387 229 Tchétchènes et 91 250 Ingouches sont déportés. Un an après, d'après les rapports fournis par Beria à Staline, plus de 170 000 Tchétchènes et Ingouches ont péri durant le transfert en train ou au cours de la première année de déportation (exécution, typhus, famine, mauvais traitements...). Cette déportation s'est accompagnée d'une destruction de la mémoire de ces peuples (destruction de cimetières, de monuments historiques).

En 1957, suite à la mort de Staline, à la dénonciation par Khrouchtchev des crimes commis par ce dernier, les peuples victimes de la répression sont réhabilités et autorisés à rentrer chez eux à partir de 1961. Entre temps cependant, leurs maisons, logements, terres et biens ont été attribués à des familles de peuples chrétiens (Géorgiens, Ossètes), souvent installés là par la force. Le retour des peuples déportés dont le peuple tchéchéne se fait donc dans des conditions difficiles, où racheter sa propre maison devient l'alternative à la construction d'un nouveau logement à l'entrée du village.

L'indépendance de la Tchétchénie à la fin de l'époque soviétique

En 1988, en pleine perestroïka, un slogan d'ordre écologique lors d'une manifestation à Goudermès (deuxième ville de Tchétchéno-Ingouchie) devient slogan nationaliste. Fin 1990, au moment où de très nombreux peuples et groupes ethniques proclament leur souveraineté, des slogans nationalistes se font de plus en plus fréquents en Tchétchénie et une opposition nationaliste tchéchéne se constitue contre le pouvoir communiste. Sous le nom de premier Congrès national du Peuple tchéchéne, elle adopte une Déclaration de création d'un Etat indépendant de Tchétchénie-Nokhtchitcho.

S'ensuit une sorte de jeu de rivalité entre cette opposition et le Soviet suprême de Tchétchéno-Ingouchie qui, sous la présidence du communiste Dokou Zavgaev, déclare à son tour la souveraineté de la République. En septembre 1991, le Congrès national du Peuple tchéchéne, qui a élu à sa tête un général tchéchéne de l'Armée soviétique (le général Doudaev) prend le pouvoir par la force, renversant le Parlement, organisant des élections présidentielles et législatives et déclarant l'indépendance de la République de Tchétchénie. Ces élections, controversées, mènent à la tête de la République de Tchétchénie le général Doudaev. L'Ingouchie se sépare en 1992 de la Tchétchénie, se proclamant République au sein de la Fédération de Russie.

L'état d'urgence est instauré par le Président Eltsine, mais les hommes de Doudaev repoussent le corps expéditionnaire envoyé par Moscou, qui laisse sur place les équipements de garnison et armements soviétiques. Eltsine change alors de tactique et instaure un blocus économique à partir de 1992, sur fond d'appropriation par Doudaev et ses hommes des

richesses locales, de non-paiement par ce dernier des salaires et pensions, de confiscation des puits de pétrole situés sur le territoire tchéchène.

Parallèlement, une Constitution est adoptée le 12 mars 1992, proclamant un Etat tchéchène laïque, démocratique et sujet de droit international. Cette Constitution est rapidement bafouée par le Président Douaev qui, en 1993, dissout le Parlement élu et nomme des députés, supprime la cour constitutionnelle et instaure un régime autoritaire présidentiel, tentant également de flatter les caractéristiques nationales tchéchènes et l'identité musulmane des Tchéchènes.

Pendant ce temps, Moscou arme une opposition tchéchène pro-russe afin de renverser Douaev, à la tête d'une Tchéchénie qui de fait échappe aux lois moscovites.

La « première » guerre de Tchéchénie (1994-1996)

Le 26 novembre 1994, ordre est donné à cette opposition tchéchène pro-russe dirigée par Avtorkhanov de prendre Grozny d'assaut. Les hommes de Douaev ripostent violemment à cette attaque. Le 11 décembre 1994, les bombardements russes commencent, avec comme mot d'ordre officiel le « rétablissement de la constitutionnalité » par la lutte contre « les bandes armées illégales » ; en guise d'opération qui devait durer quelques heures, la guerre dure plus d'un an et demi.

En janvier 1995, après un mois de pilonnage intensif, Grozny est occupée par les forces russes et les bombardements se poursuivent dans les montagnes. En avril 1995, un massacre de grande ampleur a lieu à Samachki. En juin 1995, une prise d'otages est conduite par le chef de guerre tchéchène Bassaev dans le Sud de la Russie, à Boudionnovsk, non loin de la Tchéchénie. Moscou envoie le premier Ministre russe Tchernomyrdine pour négocier avec les forces tchéchènes : un premier accord de normalisation (cessez-le-feu et négociations sur le retrait des forces russes) est signé le 30 juillet 1995, mais rapidement dénoncé par les autorités tchéchènes.

Six mois plus tard, Moscou tente d'imposer un gouvernement tchéchène pro-russe sous la houlette de Dokou Zavgaev, ancien leader communiste de la République de Tchéchénie-Ingouchie, élu chef de la République lors d'élections peu représentatives car boycottées par les indépendantistes, qui eux poursuivent les opérations militaires sous la direction de Douaev. Ce dernier est tué en avril 1996 par un missile russe, mais la guerre se poursuit, en dépit d'une opinion publique russe défavorable.

Peu à peu cependant, les élections présidentielles russes approchant, et le taux d'intention de vote pour Eltsine n'atteignant que 6%, le pouvoir en place tente de négocier un arrêt du conflit, par la signature d'un cessez-le-feu en mai 1996. Le 25 juin 1996, entre les deux tours de l'élection présidentielle, le Président russe B. Eltsine signe un décret prévoyant un retrait partiel des troupes russes de Tchéchénie au premier septembre.

Mais une fois réélu, il relance presque immédiatement les hostilités. Les combattants tchéchènes contre-attaquent, reprenant Grozny en août 1996. Le 14 août 1996, le général russe Lebed signe avec le nouveau chef des indépendantistes, Aslan Maskhadov, un accord de cessez-le feu et de désengagement militaire et le 31 août 1996 ils concluent à Khassaviourt un accord mettant fin à la guerre.

Cette première guerre a essentiellement touché la population civile : bombardements massifs des villes et des villages, pillages, vols, massacres. Des milliers de personnes ont été détenues dans des "camps de filtration" où les forces armées russes infligeaient aux prisonniers mauvais traitements et tortures tandis qu'ils n'hésitaient pas à les "revendre" (vivants ou morts) à leurs proches.

Selon Mémorial, il a eu entre 25 000 et 29 000 victimes civiles entre décembre 94 et mars 95, et les pertes civiles sur l'ensemble du conflit sont généralement estimées à 50 000 (les estimations oscillent de 30 000 à 120 000). Alors que les pertes parmi les combattants tchéchènes sont évaluées entre 3 et 4000, entre 4000 soldats russes (selon le gouvernement) et 10 000 (selon diverses estimations indépendantes) ont trouvé la mort (2).

La Tchéchénie entre les deux guerres (1996-1999)

Les accords de Khassaviourt prévoyaient qu'un règlement définitif du statut de la Tchéchénie interviendrait d'ici au 31 décembre 2001. En janvier 1997 les dernières troupes russes quittent le territoire tchéchène, et le 27 janvier, A. Maskhadov est élu Président de la République tchéchène d'Itchkérie avec près de 60% des voix, lors d'élections reconnues démocratiques par l'OSCE. Il se trouve à la tête d'un pays dévasté, où vont se développer criminalité et prises d'otages.

Le 12 mai 1997, A. Maskhadov et le Président russe B. Eltsine signent un accord sur la paix et les relations entre la Fédération de Russie et la République tchéchène d'Itchkérie. Cet accord prévoit que les deux parties s'engagent à *"abandonner pour toujours l'usage de la force et la menace d'utiliser la force dans toutes les questions litigieuses, et à maintenir des relations en accord avec les principes généralement reconnus et les normes du droit international."*

La première guerre de Tchéchénie a laissé un pays complètement détruit, aux infrastructures économiques presque inexistantes, où seule 10% de la population occupait un emploi légal, où les salaires des fonctionnaires et les retraites n'étaient pas payés. Moscou n'a par ailleurs jamais honoré l'engagement, pris lors de la signature de l'accord de paix, de contribuer à la reconstruction du pays ; la question de la réparation des dommages de la première guerre demandée par les Tchéchènes n'a jamais été réglée. Des ressources étaient certes tirées du pétrole (droits de transit sur le pétrole brut acheminé de la Caspienne vers Novorossiisk, prélèvement direct sur le pipe-line), mais surtout le territoire de la Tchéchénie a pu être utilisé par des groupes criminels puissants, regroupant plusieurs nationalités et

disposant très certainement d'appuis jusque dans les cercles du pouvoir à Moscou (trafic d'armes, de drogue, fabrication de faux billets).

La montée de la criminalité s'est notamment traduite par une multiplication des enlèvements contre rançon. Les prises d'otages, si elles n'étaient pas un phénomène nouveau dans la région, et si elles constituaient une pratique courante dans les groupes criminels agissant sur le territoire de l'ex-URSS, ont pris une ampleur nouvelle avec la guerre de 94-96.

Les arrestations et les détentions arbitraires de Tchétchènes avaient alors généré une pratique "d'échange" de prisonniers vivants ou morts : les forces russes "revendaient aux familles" les prisonniers tchéchènes contre de l'argent ou des prisonniers russes. Cette utilisation des prisonniers comme monnaie d'échange a été le prélude à la vague d'enlèvements qui a touché la Tchétchénie après la guerre.

Dans un premier temps, pendant l'hiver 96-97, les enlèvements ont surtout visé des journalistes russes et occidentaux, avant de toucher des membres d'organisations humanitaires. Les prises d'otages et les meurtres (assassinat de six membres du CICR en décembre 1996, décapitation de quatre techniciens des télécommunications anglo-saxons en décembre 1998) ont entraîné un retrait massif des organisations non gouvernementales et un isolement de fait de la Tchétchénie.

Les prises d'otages se sont poursuivies jusqu'à la guerre actuelle, celle par exemple de Brice Fleutiaux, détenu en Tchétchénie entre septembre 1999 et mai 2000. Celles-ci ne touchaient pas uniquement les étrangers ou les Russes : la population de Tchétchénie dans son ensemble pouvait être la cible directe de tels agissements. Les autorités russes estimaient à plus de 2000 le nombre d'otages détenus en Tchétchénie au début de la guerre.

Entre les deux guerres s'est développé en Tchétchénie le mouvement "wahhabite", partisan d'une interprétation fondamentaliste de l'islam. Leur prétention à être les "seuls vrais musulmans" et leur mépris des traditions tchéchènes ont été plutôt mal accueillis par la population, où sont fortement implantées les confréries soufies qui pratiquent une forme populaire et mystique d'islam. Les "wahhabites" ont parfois même été expulsés de quelques municipalités après des affrontements armés, comme à Goudermès pendant l'été 1998.

Mais leurs vastes ressources financières ont permis aux "wahhabites" de se maintenir et de consolider leur influence, d'autant plus qu'après le retrait des organisations humanitaires, et en l'absence d'aide venue de Moscou, ils constituaient souvent la seule source extérieure de financement. D'autre part, ils ont pu offrir un cadre de socialisation et d'action à des jeunes marqués par la guerre, en rupture avec les cadres traditionnels.

Par ailleurs, le gouvernement a proclamé que la charia aurait force de loi en Tchétchénie quand les relations avec la Russie seraient normalisées et a accepté l'existence de tribunaux islamiques appliquant la charia ; des punitions corporelles publiques et des condamnations à mort ont été prononcées.

La « seconde guerre de Tchétchénie » : opérations militaires massives de septembre 1999 à février 2000

La guerre en Tchétchénie a débuté en septembre 1999 par des attaques de l'aviation russe contre le territoire tchéchène, puis par l'entrée des troupes russes sur le territoire le 1er octobre 1999. La participation de chefs de guerre tchéchènes à des insurrections au Daghestan en août 1999 a servi de prétexte à cette intervention, considérée officiellement par les autorités russes comme une opération anti-terroriste. De plus, début septembre 1999, une série d'explosions d'immeubles à Moscou et dans d'autres villes de Russie, qui a fait plus de 300 victimes, a été attribuée aux "terroristes tchéchènes", justifiant aux yeux de l'opinion publique cette intervention et permettant d'obtenir son soutien.

Quels que soient les motifs invoqués par les autorités russes, la guerre de Tchétchénie constitue bien un conflit armé non international et non une opération anti-terroriste. Cette guerre, qui a sans doute été préparée depuis longtemps, répond en effet à des objectifs politiques.

Le problème des prises d'otage en Tchétchénie, qui s'étaient multipliées entre 1996 et 1999, et la montée d'un type d'islam fondamentaliste propagé par les "wahhabites" ont été largement couverts avant le début de la guerre par les médias russes, créant pour l'opinion publique russe un "problème tchéchène" qu'il semblait indispensable de résoudre.

Les troupes russes occupent début octobre 1999 le nord de la Tchétchénie, jusqu'au fleuve Terek, pour créer un "cordon sanitaire". Très vite, les autorités russes manifestent leur volonté de reprendre toute la République indépendantiste et dès le milieu du mois d'octobre elles avancent vers le sud, accompagnant leur avancée de bombardements massifs des villes et des villages tchéchènes.

Le 21 octobre 1999, un missile explose dans Grozny, faisant plus de 150 morts sur un marché, dans une mosquée et une maternité.

L'avancée des troupes russes s'accompagne d'une fuite des réfugiés, essentiellement vers l'Ingouchie voisine. Pendant une dizaine de jours, fin octobre-début novembre 1999, les réfugiés sont bloqués à la frontière entre la Tchétchénie et l'Ingouchie. La colonne de réfugiés s'étend sur une dizaine de kilomètres. Le 29 octobre 1999, cette colonne est bombardée par l'aviation russe qui touche un convoi de la Croix Rouge et fait des dizaines de mort.

Grozny est presque totalement encerclée début décembre 1999, mais les forces russes ne tentent pas d'occuper la ville. L'armée russe lance un ultimatum aux civils leur demandant de quitter la ville sous peine d'être considérés comme des terroristes et des bandits et d'être anéantis. Elle annonce en même temps l'ouverture de corridors humanitaires sûrs

pour sortir de la ville, mais ces corridors n'ont jamais été mis en place et les civils quittant la ville sont soumis à des attaques.

Grozny est donc systématiquement et massivement bombardée pendant plus de quatre mois, malgré la présence de plus de 40 000 civils. L'entrée des troupes russes, en février, s'est accompagnée de vols, pillages et exécutions sommaires, comme à Aldy, faubourg de Grozny où plus de 80 civils ont été tués.

Les combattants tchéchénes, qui ont essuyé de très fortes pertes lors de leur sortie, sont passés par quelques villages autour de Grozny avant de s'enfuir dans les montagnes. Ces villages ont été systématiquement bombardés par l'armée russe, qui a également tiré sur les réfugiés tentant de s'enfuir et arrêté des dizaines d'hommes.

La première phase de la guerre s'est donc traduite sur l'ensemble du territoire tchéchéne par des bombardements massifs et indiscriminés dont la principale victime a été la population civile ; les convois médicaux et les hôpitaux n'ont pas été épargnés ; aucun corridor sûr de sortie n'a été offert aux civils souhaitant quitter les villes ou villages bombardés. Lorsqu'elles en ont pris possession, les troupes russes ont largement pratiqué les pillages et les extorsions de fond. Des viols et des exécutions sommaires ont eu lieu.

La population civile est soupçonnée par les militaires russes de soutenir les combattants tchéchénes ou d'en cacher. Ainsi le général Kazantsev, commandant en chef des troupes russes en Tchéchénie, a déclaré officiellement toute la population masculine suspecte en affirmant le 11 janvier 2000 que "seuls les enfants jusqu'à l'âge de dix ans, les hommes de plus de soixante-cinq ans et les femmes seront considérés comme des réfugiés".

Avec l'avancée des troupes russes, les arrestations arbitraires se sont multipliées sur l'ensemble du territoire tchéchéne. Un système de filtration a été mis en place, comme dans la guerre de 1994-96, dans le but de "filtrer" la population afin de retrouver les combattants qui s'y cachent. Les civils sont donc arbitrairement arrêtés sous différents prétextes et torturés pour qu'ils avouent être membres des bandes armées. Ceux qui réussissent à sortir ne sont en général libérés qu'après que leurs familles aient payé une rançon.

Cette première phase de guerre de Tchéchénie s'est déroulée à huis clos. L'arrestation d'André Babitsky (Radio Svoboda) en janvier 2000 et son passage par le « camp de filtration » de Tchernokozovo ont servi d'avertissement. Les organisations humanitaires n'ont pas eu plus accès librement au territoire tchéchéne.

La guerre a entraîné un afflux de réfugiés en Ingouchie, république voisine de la Tchéchénie. Au mois de février 2000, celle-ci comptait plus de 200 000 réfugiés sur son territoire, ce qui augmentait de deux tiers la population. Tous sont maintenus dans des conditions extrêmement précaires. D'autre part, dans la mesure où la guerre en Tchéchénie n'est pas reconnue comme un conflit par le gouvernement russe, les réfugiés ne bénéficient pas du statut fédéral de personnes déplacées qui leur aurait permis d'obtenir un certain nombre de compensations matérielles et financières pour les dommages subis.

Les Tchéchénes résidant dans le reste de la Russie ont eux aussi été soumis à des discriminations et persécutions (refus d'autorisation de résidence, entraves à l'emploi, mais aussi arrestations arbitraires, extorsions de fond et mauvais traitements).

La « seconde guerre de Tchéchénie » : terreur policière depuis mars 2000

Opérations de police et militaire depuis mars 2000

Après la sortie des combattants de Grozny et les très durs combats qui ont eu lieu à cette occasion, le conflit semble être entré dans une nouvelle phase. Les troupes russes occupent l'ensemble du territoire tchéchéne, sans pour autant le contrôler. Un calme relatif règne sur le nord du pays, alors qu'au contraire tirs d'artillerie et bombardements ont lieu régulièrement dans le sud montagneux.

Sur l'axe de la route Rostov-Bakou, bande de territoire au pied des montagnes qui comprend les principales villes (régions d'Ourous-Martan, de Novye et Starye Atagui, de Grozny et de Goudermès-Kourtchaloi), on assiste à une guérilla à laquelle répondent des opérations policières.

Les mines (télécommandées) et les attaques de combattants tchéchénes contre les colonnes militaires, les postes de contrôle et autres bâtiments russes sont fréquentes ; en retour, des opérations de représailles ont lieu contre les villages alentours. Quelques opérations militaires de plus grande envergure ont eu lieu, comme par exemple l'attaque de Goudermès, capitale de l'administration pro-russe, en septembre 2001. A l'approche de dates symboliques (6 août reprise de Grozny en 96, 6 septembre indépendance de la Tchéchénie) ou des fêtes (Nouvel An, 23 février fête de l'armée) le territoire tchéchéne est en général fermé dans la crainte d'opérations militaires. Enfin des membres de l'administration tchéchéne pro-russe ont été soumis à des actes de représailles et exécutés.

Cette région au pied des montagnes semble être celle qui souffre le plus des « nettoyages », opérations de police visant à « contrôler l'ensemble de la population civile » pour y trouver des combattants. La liste de ces nettoyages est extrêmement longue et toute liste ne serait sans doute pas exhaustive (se reporter à la « Chronique de la violence » de Mémorial) ; certaines villes et villages ont connu plus de trente nettoyages depuis le début de la guerre. Ces nettoyages s'accompagnent de pillages, destructions, détentions arbitraires et violences, parfois exécutions sommaires et sans doute de viols. De telles opérations ont également eu lieu dans le nord du pays (Sernovodsk et Assinovskaia le 3 juillet

2001, où plus de 700 hommes sont détenus pendant plusieurs jours), et on dispose moins d'information sur le Nord du pays.

On assiste à une généralisation du système de filtration, des arrestations et détentions arbitraires, des tortures et des disparitions qui se sont multipliées dans cette seconde phase de la guerre. Si l'attention de la communauté internationale a été un moment concentrée sur le camp de Tchernokozovo, on peut aujourd'hui parler d'une multiplication des lieux de détentions qui présentent les mêmes caractéristiques, qu'ils soient légaux (départements de l'Intérieur, isolateurs de détention provisoire) ou illégaux (fosses, bâtiments abandonnés). Enfin, un nombre très élevé de disparitions est signalée, que ce soit après des arrestations à des postes de contrôle ou lors de nettoyages. Des fosses communes contenant des corps parfois atrocement mutilés sont parfois découvertes par des habitants.

La situation de terreur en Tchétchénie ainsi que l'absence de reconstruction explique que la plupart des réfugiés ne soient pas rentrés : ainsi l'Ingouchie accueille toujours plus de 150 000 réfugiés, dont certains passent leur troisième hiver dans des conditions déplorables.

En février 2001, la direction de l'opération antiterroriste a été transférée au FSB, ancien KGB.

De fait, le développement d'« escadrons de la mort », présents lors des opérations de nettoyages, masqués et ratissant les quartiers de Grozny sans signe d'identification, procédant à des exécutions arbitraires, est concomitant de l'apparition des postes de contrôle dits « mobiles », surgissant sur les routes de Tchétchénie entre deux postes fixes à un endroit arbitraire, et sans aucun signe d'identification ni plaque d'immatriculation.

Une fausse « normalisation » : solution politique et solution militaire

Le discours des autorités russes évolue depuis cette époque entre deux pôles : appel à une solution politique (sous pression de la communauté internationale) et promesse que les troupes seront bientôt retirées d'un côté, annonces d'opérations militaires d'envergure pour « en finir avec les bandits » d'un autre côté.

Effectivement, une « normalisation » semble avoir lieu avec l'organisation d'élections (élections présidentielles russes du 25 mars 2000, élections du député de la Tchétchénie à la Douma Aslanbek Aslakhanov), et après que la Tchétchénie a été placée sous administration présidentielle directe (8 juin 2000), la nomination d'un chef de l'administration, Akhmad Kadyrov (ancien mufti) et d'un chef de gouvernement, S. Iliasov. Mais malgré la nomination d'une administration civile, ce sont les militaires et surtout le FSB qui disposent d'un réel pouvoir en Tchétchénie.

Cette solution politique par normalisation s'accompagne aussi de promesses sur un futur retrait des troupes, les dernières en date étant le douze novembre celle du G Trochev, commandant des troupes russes dans le Caucase Nord, et début décembre celle de V. Moltenskoï commandant du groupe uni des forces armées en Tchétchénie ; les deux hommes annoncent ce retrait pour avril 2002 et déclarent qu'il ne restera "que" les détachements de la 42^e division motorisée, de la 46^{ème} brigade du Ministère de l'Intérieur, des parachutistes au Sud et 8 000 dans les kommandantur.

Dans le même temps cependant, le ministre russe de la défense S. Ivanov annonce le 6 décembre que les forces fédérales vont lancer une offensive d'hiver contre "les responsables militaires tchéchènes", sur une base quasi permanente et avec de gros effectifs, afin "d'en finir avec les bandits".

Aussi les débuts de négociations qui avaient semblé se profiler, avec la rencontre le 18 novembre 2001, à l'aéroport de Moscou entre A. Zakaev, vice-premier ministre du gouvernement tchéchène de Maskhadov et V. Kazantsev, représentant pléni-potentiaire de V. Poutine, ne semblent pas devoir être suivies.

La guerre continue à huis clos

Les autorités russes s'arrogent le pouvoir discrétionnaire de délivrer ou non des accréditations spéciales pour les journalistes pour travailler sur le territoire tchéchène, ce qui constitue une infraction à la législation russe sur les médias puisque ni l'état de guerre ni l'état d'urgence n'ont été déclarés. De plus, les journalistes en possession de cette accréditation sont en permanence sous le contrôle des militaires russes. A l'intérieur même du territoire tchéchène, il n'y a aucune liberté de la presse ni média indépendant, plusieurs journalistes ont été arrêtés.

La journaliste russe Anna Politkovskaïa, réfugiée en Autriche à l'automne 2001 en raison des menaces qui pesaient sur elle, a dû en février 2002 fuir la Tchétchénie par crainte d'être arrêtée par le FSB.

Les possibilités d'intervention directe des organisations de droits de l'Homme, qu'il s'agisse des organisations internationales comme l'OSCE et l'ONU, ou d'organisations non gouvernementales, restent très limitées. L'accès des ONG au territoire tchéchène est soumis à autorisation et surtout au bon vouloir des pouvoirs militaires, ce qui rend de fait toute présence et toute enquête indépendante impossible, sauf à prendre les risques de la clandestinité, ou à accepter de rencontrer des témoins en présence de gardes armés... Non seulement les forces russes n'assurent pas une réelle protection des ONG, mais, en plus, mettent parfois, par leur action, en danger la vie de leurs collaborateurs ou du personnel médical. Mme Luisa Betergirieva de la Société d'amitié russo-tchéchène a été tuée à un checkpoint à Argun le 13 décembre 2001. M. Ezhiev, de la même organisation, a été arrêté à plusieurs reprises depuis l'automne 2000 par les forces russes tandis que son frère a été assassiné le 17 décembre 2001.

Enfin, les organisations humanitaires qui craignent les prises d'otages (K. Gluck en janvier 2001) ne sont pas protégées dans leur travail contre les mines ou les tirs « accidentels ». Elles doivent obtenir pour travailler en Tchétchénie des autorisations non seulement des autorités civiles, mais aussi des militaires qui les délivrent sur une base extrêmement restrictive. Une série d'attaques orchestrée par le FSB dans la presse au mois de décembre 2001 s'est traduite sur le terrain par des menaces et des voies de fait sur certains collaborateurs d'ONG.

La Tchétchénie après le 11 septembre 2001

En septembre 2001, après les attaques terroristes commises contre les tours Twin Towers à New-York et le Pentagone à Washington, le Président Poutine a immédiatement téléphoné au Président américain G.W. Bush pour l'assurer de son soutien et présenter à la communauté mondiale la guerre en Tchétchénie comme une opération contre le terrorisme mondial, assurant de liens entre les « terroristes tchéchènes » et Al Qaïda. Le 24 septembre 2001, le Président russe V. Poutine lance un ultimatum de 72 heures aux combattants tchéchènes de dépôt des armes pour entamer des négociations... avec le Président Maskhadov, qu'il a jusque là toujours considéré comme un terroriste. Le 25 septembre, Aslan Maskhadov se dit prêt à négocier, mais après la rencontre entre les représentants des deux parties en novembre ces négociations semblent au point mort.

De nouvelles tensions apparaissent avec la Géorgie, où se trouvent quelques milliers de réfugiés tchéchènes et que Moscou accuse d'accueillir les combattants. L'apparente participation de R. Guelaev, commandant tchéchène, à des opérations militaires en Abkhazie, semble leur donner raison. Des accords ont été signés en février 2002 entre Géorgie

et Russie pour renvoyer les réfugiés en Tchétchénie, à un moment où l'arrivée de conseillers américains en Géorgie est accompagnée d'une accusation des liens entre combattants tchéchènes et Al Qaida.

Les estimations divergent sur les conséquences du 11 septembre en Tchétchénie même. Si certains pensent que le président V. Poutine a reçu de la communauté internationale une carte blanche dans « sa » lutte contre le terrorisme, d'autres au contraire insistent sur le fait que cette carte blanche avait depuis longtemps déjà été donnée par la communauté internationale.

Notes

(1) Cazacu, *Au Caucase, Russes et Tchétchènes, récits d'une guerre sans fin*, Coll l'Orient proche, Georg, Genève 1998, p. 10

(2) Dunlop, « How many soldiers and civilians died during the Russo-Chechen war of 1994-1996 ? » - *Central Asian Survey*, vol 19 N°3-4, sept-déc 2000.

ANNEXE 2 LES HABITANTS DU VILLAGE DE TSOTSIN-YOURT S'ADRESSENT AU MONDE ET APPELLENT A L'AIDE!

MEMORIAL, Nazran

Les habitants de Tsotsin-Yourt, poussés au désespoir par des "nettoyages" hebdomadaires, s'adressent au monde pour qu'il intervienne et les aide à survivre alors qu'un génocide est en train de se commettre.

Au Haut Commissaire de l'ONU pour les Droits de l'Homme
Au président de l'APCE Peter Schieder
Adresse des habitants de Tsotsin-Yourt, région de Kourtchaloï, république de Tchéchénie.

Depuis déjà trois ans la Russie mène en Tchéchénie ce qu'elle appelle une "opération anti-terroriste", dont le résultat est une élimination massive des Tchéchènes selon des critères ethniques et religieux.

Par leurs actions en Tchéchénie les autorités politiques russes ainsi que leurs forces armées violent de la façon la plus cynique leur propre constitution, ainsi que les conventions internationales pour le respect des Droits de l'Homme, en particulier la Déclaration universelle des Droits de l'Homme de l'ONU, la Convention européenne de défense des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales, les Conventions de Genève ainsi que ses protocoles, la Convention contre la torture et autres traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Depuis le début de l'occupation et jusqu'au 12 février 2002, 33 opérations de représailles appelées "nettoyages" ont été menées dans notre village. Les personnes qui pour une raison ou pour une autre ne plaisent pas aux représentants des forces fédérales sont emmenés dans les Kommandantur militaires ou les lieux de torture qui s'appellent "points de filtration", après quoi une partie de ces personnes disparaissent sans laisser de trace, et on retrouve les dépouilles des autres avec des traces de torture dans les forêts et les terrains vagues de Tchéchénie. Et la famille de ces personnes sous menace de mort sont obligés d'écrire que leur parent était un bandit et qu'ils n'ont pas de griefs envers le pouvoir.

Pendant la période mentionnée ci-dessus 81 personnes ont été tuées à Tsotsin-Yourt, 29 ont disparu. Elles sont sans défense juridique contre les meurtres et les exécutions. La liste de ces personnes, avec les causes de la mort, est présentée ci-dessous. Aujourd'hui, sous la menace de mort, torture ou autres traitements dégradants, on cherche à nous pousser-nous, Tchéchènes, hors de notre terre natale.

Ainsi pendant le "nettoyage" de notre village qui a eu lieu du 30 décembre 2001 au 2 janvier 2002, ont été tués:

1. ISMAÏLOV Moussa, 1964, serviteur du culte, il ne faisait rien d'autre qu'enterrer les cadavres.
2. ZAKRIEV Idris, 1965, civil, père de quatre jeunes enfants.

Après ce nettoyage ont disparu :

1. ISRAÏLOV Khamzat Salamouevitch, 1969, civil, père de deux enfants.
2. MAGOMADOV Cheikh-Akhmed, 1976, civil, père de quatre enfants
3. BAÏSOULTANOV Soulim, 1974, civil, père de cinq enfants
4. BAÏSOULTANOV Akhmed, 1962, civil, père de cinq enfants
5. BAÏSOULTANOV Khan-Pacha, 1968, civil, père de trois enfants, il souffrait de troubles psychiques.

Le père de ces trois derniers est resté seul.

Le 3 janvier 2002 non loin des quartiers de la police russe nous avons trouvé trois cadavres déchiquetés. Grâce aux lambeaux des vêtements, des proches ont pu reconnaître dans l'un deux un habitant de notre village SAÏDTSELIMOV Alkhazour, 1972. Son frère SAÏDTSELIMOV Vakhita (1982) avait été emmené le 7 mai 2001 lors d'un nettoyage, on reste sans nouvelle de lui.

Le 4 février 2002 à Tsotsin-Yourt cinq corps brûlés ont été trouvés. Deux d'entre eux étaient des habitants de notre village.

1. YAKHAEV Arbi Khassanovitch, 1980, civil.
2. KHADAEV Idris Ramzanovitch, 1978, civil.

Leurs parents, comme les parents de Moussa Ismaïlov et Idris Zakriev ont été forcés de signer des papiers comme quoi leurs enfants étaient des combattants, et que les proches n'avaient rien à reprocher aux autorités russes.

Tchéchénie
Terreur et impunité : Un système organisé

Pendant le nettoyage du 12 février 2002 sept hommes ont été emmenés à la Kommandantur de Kourtchaloï, quatre d'entre eux ont été gardés, et leurs proches ont dû payer pour les récupérer. Tous portaient des traces de coups et de torture. Dans la nuit de ce même jour, vers 22 heures le village a essuyé des tirs d'artillerie, dont sont morts :

1. DOVLETKOURAEV Saïd-Ali, 1959, civil, père de six enfants
2. DOVLETKOURAEVA Liouba, 1953, civile, mère de sept enfants

Ces tirs d'artillerie ont détruit 8 maisons, la petite-fille de DOVLETKOURAEVA Liouba a été blessée.

Nous avons le sentiment que soit les autorités politiques russes et le système judiciaire ont perdu le contrôle sur leurs régiments en Tchéchénie, et ont peur de l'avouer à la communauté internationale, soit que tout cela se fait avec leur bénédiction.

S'il n'en était pas ainsi, alors pourquoi la communauté internationale supporte-t-elle de tels agissements de la part d'un des membres permanents du Conseil de Sécurité, qui a justement le devoir de lutter contre les violations du droit international.

Nous vous demandons d'agir pour que cesse ce génocide de notre peuple, et en premier lieu en envoyant en Tchéchénie des observateurs internationaux.

Les habitants de Tsotsin-Yourt

Plus de 700 signatures

Liste des civils, habitants de Tsotsin-Yourt, région de Kourtchaloï, république de Tchéchénie, ayant trouvé la mort en raison des exactions des forces armées russes du 9 septembre 1999 au 3 mars 2002.

	Nom prénom patronyme	Date de naissance	Date du décès	Lieu du décès	Cause du décès
1.	ADAMOVA Zarema	1992	29 10 1999	Tsotsin-Yourt	Bombardement aérien
2.	DEMILKHANOV Oumar	1971	20 09 1999	Grozny	Blessure par balle
3.	IREZIEV Kharon	1977	27 10 1999	Grozny	Tirs d'artillerie
4.	ALTABIEV Aslambek	1978	08 12 1999	Tsotsin-Yourt	Sur une mine
5.	MAZAZAEV Djabrail	1972	04 12 1999	Tsotsin-Yourt	Blessures par balle
6.	EDISOULTANOV Oumar	1972	01 02 2000	Tsotsin-Yourt	Sur une mine
7.	ALIEV Vakhit	1964	07 01 2000	Tsotsin-Yourt	Tué à un checkpoint
8.	ALTABIEV Soultan	1936	28 01 2000	Tsotsin-Yourt	Bombardement aérien
9.	MAZIEV Islam	1968	12 02 2000	Grozny	Tir de missile
10.	CHAKHBEV Khousséïn	1950	10 03 2000	Grozny	Sur une mine
11.	ABDOULKADYROV Khizir	1938	24 03 2000	Tsotsin-Yourt	Sur une mine
12.	PACHAEV Khalim	1959	30 07 2000	Tsotsin-Yourt	Lors d'un nettoyage
13.	CHAKHBEV Akhmed	1979	15 01 2000	Grozny	Tir d'artillerie
14.	BAÏMIRZAEV Tourpal	1978	20 09 2000	Grozny	Tirs d'artillerie
15.	TOURPALKHANOV Zhebir	1959	02 05 2000	Tsotsin-Yourt	Lors d'un nettoyage
16.	MOUKHADIEV Ramzan	1969	28 06 2000	Germenchouk	Sur une mine
17.	CHAKHEDOV Ali	1959	14 07 2000	Tsotsin-Yourt	Tir d'artillerie
18.	MOLLAEV Kossoum	1935	30 08 2000	Grozny	Tir d'artillerie
19.	ALIEV Saïd-Magomed	1971	14 07 2000	Tsotsin-Yourt	Tirs d'artillerie
20.	AKHMATOV Magomed	1959	06 09 2000	Tsotsin-Yourt	Tirs d'artillerie
21.	ELSIEV Abou-Salakh	1979	04 09 2000	Tsotsin-Yourt	Lors d'un nettoyage
22.	SAÏDOV Magomed-Charip	1979	04 09 2000	Tsotsin-Yourt	Lors d'un nettoyage
23.	DITAEV Arbi	1971	04 09 2000	Tsotsin-Yourt	Lors d'un nettoyage
24.	CHEPIEV Ali	1980	04 09 2000	Tsotsin-Yourt	Lors d'un nettoyage
25.	TEMIRSULTANOV Khamid	1978	04 09 2000	Tsotsin-Yourt	Lors d'un nettoyage
26.	ASOUKHANOV Djamboulat	1969	04 09 2000	Tsotsin-Yourt	Lors d'un nettoyage
27.	AKHMATOV Boukhari	1944	06 09 2000	Tsotsin-Yourt	Lors d'un nettoyage
28.	ADAMOV Ibraguim	1961	04 12 2000	Mesker-lourt	A un checkpoint
29.	BATCHAEV Bilal	1961	04 12 2000	Mesker-lourt	A un checkpoint
30.	IRISKHANOV Valid	1976	04 12 2000	Mesker-lourt	A un checkpoint
31.	MATCHIGOV Rizvan	1973	31 12 2000	Tsotsin-Yourt	Lors d'un nettoyage
32.	AKHMADOV Amirkhan	1974	31 12 2000	Tsotsin-Yourt	Tirs d'artillerie
33.	SADAEV Maïrbek	1936	08 01 2001	Argoun	Tirs d'artillerie

Tchéchénie
Terreur et impunité : Un système organisé

34.	DAOUDOV Lemi	1950	09 01 2001	Tsotsin-Yourt	Lors d'un nettoyage
35.	KOSSOUMOV Adam	1954	25 01 2001	Tsotsin-Yourt	Lors d'un nettoyage
36.	VAKHITAEV Ibraguim	1977	26 02 2001	Tsotsin-Yourt	Lors d'un nettoyage
37.	BAKAEV Ibraguim	1977	26 02 2001	Tsotsin-Yourt	Lors d'un nettoyage
38.	MOUSAEV Nassardi	1936	02 03 2001	Tsotsin-Yourt	Lors d'un nettoyage
39.	PACHAEV Djamaïla	1981	26 03 2001	Tsotsin-Yourt	Lors d'un nettoyage
40.	MOUSSAEVA Iakha	1968	09 04 2001	Grozny	Sur une mine
41.	KERIMOV Khousséï	1957	19 04 2001	Tsotsin-Yourt	Lors d'un nettoyage
42.	VAKHAEV Khousséï	1941	19 04 2001	Tsotsin-Yourt	Lors d'un nettoyage
43.	NAKHAEV Rouslan	1975	22 04 2001	Goudermes	Bombardement
44.	ABOUEV Magomed	1976	17 05 2001	Tsotsin-Yourt	Lors d'un nettoyage
45.	SALAVATOV Andi	1958	03 08 2001	Tsotsin-Yourt	Lors d'un nettoyage
46.	TOUNTAEV Adlan	1963	07 08 2001	Tsotsin-Yourt	Lors d'un nettoyage
47.	DAOUDOVA Chaïman	1953	29 03 2001	Tsotsin-Yourt	Lors d'un nettoyage
48.	DEDICHEV Soultan	1958	28 08 2001	Tsotsin-Yourt	Sur une mine
49.	DEDICHEVA Rochan	1964	28 08 2001	Tsotsin-Yourt	Sur une mine
50.	ARSAEVA Zargan	1960	28 08 2001	Tsotsin-Yourt	Sur une mine
51.	EDILSOULTANOV Adam	1972	14 08 2001	Vedeno	Lors d'un nettoyage
52.	ESKIRKhanOV Miakhdi	1971	21 08 2001	Tsotsin-Yourt	Lors d'un nettoyage
53.	BOUGKHADJIEV Osoup	1976	24 08 2001	Berdikel'	A un checkpoint
54.	VAKHAEV Rouslan	1961	12 09 2001	Tsotsin-Yourt	Blessure par balle
55.	MOUSSAEV Zhamloudi	1966	31 09 2001	Tsotsin-Yourt	Blessure par balle
56.	ISMAÏLOV Iriskhan	1980	03 10 2001	Geldiguen	Tué dans la kommandantur
57.	KHERIAKHANOV Aslambek	1969	04 10 2001	Tsotsin-Yourt	Lors d'un nettoyage
58.	IOUSSOUPOV Maïrbek	1957	06 10 2001	Tsotsin-Yourt	Lors d'un nettoyage
59.	OUSMANOV Bouvaïsar	1976	08 11 2001	Tsotsin-Yourt	Brûlé
60.	KHAMKHATOV Ilias	1989	13 11 2001	Grozny	Tirs d'artillerie
61.	IDIGOV Ali	1981	28 11 2001	Tsotsin-Yourt	Mort des suites de torture
62.	VAKHITAEV Khizir	1963	01 12 2001	Tsotsin-Yourt	Lors d'un nettoyage
63.	AGAMERZAEV Mozhou	1936	06 12 2001	Tsotsin-Yourt	Lors d'un nettoyage
64.	TSITSAEV Alkhazour	1962	16 03 2001	Tsotsin-Yourt	Bombardement
65.	KHOUMIGOVA Nabist	1970	12 02 2000	Tsotsin-Yourt	Lors d'un nettoyage
66.	VIZIEV Makhma	1956	24 12 2001	Tsotsin-Yourt	Torture
67.	ASKHABOV Islam	1968	08 10 2001	Tsotsin-Yourt	Lors d'un nettoyage
68.	IOUSSOUPOVA Zhovzan	1957	04 09 2000	Tsotsin-Yourt	Lors d'un nettoyage
69.	ISMAÏLOV Moussa	1964	30 12 2001	Tsotsin-Yourt	Lors d'un nettoyage
70.	ZAKRIEV Idris	1965	30 12 2001	Tsotsin-Yourt	Lors d'un nettoyage
71.	SAÏDTSELIMOV Alkhazour	1978	30 12 2001	Tsotsin-Yourt	Brûlé
72.	BAKAEV Khassan	1939	26 01 2002	Tsotsin-Yourt	Brûlé
73.	IAKH'IAEV Arbi	1980	30 12 2001	Tsotsin-Yourt	Brûlé
74.	KHODAEV Idris	1978	30 12 2001	Tsotsin-Yourt	Brûlé
75.	MINKAÏLOV Alimkhadzhi	1950	02 02 2002	Tsotsin-Yourt	Lors d'un nettoyage
76.	MINKAÏLOVA Zaïnap	1960	02 02 2002	Tsotsin-Yourt	Lors d'un nettoyage
77.	DOVLETKOURAEV Saïd-Ali	1959	12 02 2002	Tsotsin-Yourt	Tirs d'artillerie
78.	DOVLETKOURAEVA Liouba	1953	12 02 2002	Tsotsin-Yourt	Tirs d'artillerie
79.	KHAMERZAEVA Tamaï	1966	08 10 2001	Grozny	A la suite de tortures
80.	IDRISSOV Rouslan	1958	16 02 2002	Grozny	A la suite de tortures
81.	IDRISSOV Chamil'	1959	16 02 2002	Grozny	A la suite de tortures
82.	DIKAEV Salambek	1980	02 03 2002	Tsotsin-Yourt	Lors d'un nettoyage

Tchéchénie
Terreur et impunité : Un système organisé

Liste des habitants de Tsotsin-Yourt, région de Kourtchaloï, république de Tchétchénie, ayant été arrêtés illégalement et dont on reste sans nouvelle. Période allant du 9 septembre 1999 au 3 mars 2002.

	NOM Prénom Patronyme	Date de naissance	Date d'arrestation	Lieu d'arrestation
1.	ABOUEV Ali (Aslambek) Dombaevitch	1961	27 04 2000	Chez lui
2.	DITAEV Rouslan Alachevitch	1973	27 04 2000	Chez lui
3.	CHAKHBIEV Ezir-Ali Khousséïnovitch	1974	04 09 2000	Chez lui
4.	CHAKHBIEV Abzou Khousséïnovitch	1977	04 09 2000	Chez lui
5.	CHAKHBIEV Saïd-Magomed Khousséïnovitch	1978	04 09 2000	Chez lui
6.	TEMIRSOULTANOV Khassaïn	1956	05 03 2000	Chez lui
7.	IBRAGUIMOV Makhmoud	1961	23 12 2000	Sur la route Rostov-Bakou
8.	TEMIRSOULTANOV Movldi	1981	05 03 2000	Chez lui
9.	TEMIRSOULTANOV Khousséïnovitch	1952	05 03 2000	Chez lui
10.	VAKHAEV Khassaïn	1979	12 04 2001	Au checkpoint de Gueldiguen
11.	SAÏDTSELIMOV Vakhita	1982	07 05 2001	Chez lui
12.	EDILSOULTANOV Bislan	1975	17 05 2001	Chez lui
13.	EDILSOULTANOV Adam	1972	17 05 2001	Chez lui
14.	TASOUKHANOV Soultan	1941	17 02 2001	Kourtchaloï
15.	KHAMERZAEV Alavdi	1976	12 07 2001	Chez lui
16.	EDIEV Mouslo	1964	27 04 2001	Lors d'un nettoyage
17.	CHOVKHALOV Gaïrbek	1964	19 04 2001	Lors d'un nettoyage
18.	DACHAZAEV Aslambek	1980	15 09 2001	Lors d'un nettoyage
19.	KHAMZATOV Mokhaïd	1971	15 09 2001	Lors d'un nettoyage
20.	ALGURIAEV Alga (Alkhazour)	1948	28 01 2000	Lors d'un nettoyage
21.	BAÏSOULTANOV Soulima	1974	31 12 2001	Lors d'un nettoyage
22.	BAÏSOULTANOV Khan-Pacha	1968	31 12 2001	Lors d'un nettoyage
23.	BAÏSOULTANOV Akhmed	1961	31 12 2001	Lors d'un nettoyage
24.	ISRAÏLOV Khamzat	1969	30 12 2001	Lors d'un nettoyage
25.	MAGOMADOV Chaïkh-Akhmed	1976	30 12 2001	Lors d'un nettoyage
26.	MANDYKHADZHIEV Chemil'	1961	11 11 2001	Lors d'un nettoyage
27.	VIDRAEV Rouslan	1978	05 01 2001	A un checkpoint à Argoun
28.	MAGOMADOV Aboubakar	1979	20 01 2001	Grozny
29.	ASSAEV Idris		02 03 2002	Chez lui

ANNEXE 3 THE TRAGIC EVENTS IN SHATOISKY REGION

MEMORIAL Human Rights Center (Website 23 January 2002)

January 2002

In 2001, the mountainous Shatoisky region was perhaps one of the calmest and most stable regions of the Chechen Republic. Attacks on federal forces were extremely rare here and brutal "mopping up" operations hardly ever took place.

The 291st motorized rifle regiment of the 42nd motorized division is continuously based near the village of Borza and is building a military base. (The commander of the regiment is Anatoly Vasilievich Tarasov.) Under the auspices of the military command, a company has been created in which 68 local residents serve under contract; among these, 40 young people serve as conscripted soldiers.

The temporary department of Internal Affairs in Shatoi is housed in a former school. In 2000-2001, school lessons took place in tents set up in a square in the center of the village. Beginning in January 2002, due to the poor condition of the tents, lessons are not being held. An OMON division is stationed in the food processing plant, which makes the resumption of its work impossible. The military command is housed in the hospital. As a result, doctors are forced to provide medical care in four rooms of private houses, while sick people in need of hospital care are brought to the hospital in the city of Shali.

Although local residents are dissatisfied with a whole range of circumstances – the use of the school and hospital buildings in Shatoi, the fact that soldiers frequently obstruct them from cutting firewood in the forest and gathering hay in the hills, etc. – on the whole relations between the local population and the representatives of federal forces can be said to be quite good. With few exceptions, military servicemen have not undertaken actions that violate the rights of local residents.

On **January 3, 2002** a car carrying Internal Affairs staff back to base exploded on a land mine near Shatoi. One policeman was killed and one was wounded.

Ten days after the first tragedy, a second more frightening one occurred.

On January 13, Gazeta.Ru reported that on Sunday an UAZ vehicle containing five dead passengers was discovered in the Shaitoi region of Chechnya. "According to initial reports conveyed by Interfax, the vehicle exploded on a landmine laid by fighters."

On the following day the website for the Information Channel "Chechen Republic" reported the following (obviously about this episode):

"A group of fighters were routed by Mi-24 helicopter gunships on Monday in mountainous areas in southern Chechnya. This was announced at the federal forces headquarters in Khankala. According to the soldiers, a group of up to six people was discovered in the Shatoisky region by helicopters conducting a reconnaissance flight. According to initial information, the fighters were liquidated as a result of a series of rocket attacks from the air. Headquarters added that a group of special federal forces was sent to the region to clarify the outcome of the bombings, according to ITAR-TASS."

Finally, on January 15, RIA Novosti reported that staff of the temporary department of Internal Affairs discovered on Monday the bodies of five dead men on the outskirts of the village of Dai. According to reports, three bodies were found in a burned out UAZ vehicle, while two more were found in the riverbed of the Sharo-Argun river.

So what actually happened?

Staff from the Human Rights Center "Memorial" visited Shatoisky region on January 17 and 18, 2002, and visited the villages of Shatoi, Borza, Dai, Nokhchi-Kela and others. We talked with the deputy head of the regional administration, the leadership of the Regional Department of Internal Affairs, the heads of the village administration, and relatives of the deceased, as well as seeing the place where the people died and the burned out vehicle.

As a result the following was learned:

On January 11, 2002, a special operation was begun in the mountainous villages located on the banks of the Sharoargun River and its tributary, the Keloyakh, in the southeastern part of Shatoisky region. In the area of the villages of Dai and Nokhchi-Kela, a helicopter landing was made involving forces based in Khankala. According to certain information, Lieutenant Vladimir Plotnikov commanded this detachment.

At the same time, detachments of the 291st regiment and staff from the Shatoiski military command began to move towards the villages of Dai and Nokhchi-Kela. However by the time that the military servicemen of the 291st regiment reached these villages by the mountain roads, six civilians had been brutally killed by the military servicemen who had earlier arrived by helicopter:

1. Zaitkhan Dzhavatkhanova, 35 years old, resident of Nokhchi-Kela, mother of five children. She was returning to her village from Shatoi, where she had visited the doctor in relation to her pregnancy.
2. Said Alaskhanovich Alaskhanov, 65 years old, director of the school in the village of Nokhchi-Kela.
3. Abdul-Vakhab Abdul Kadyrovich Satabaev, 43-44 years old, director of studies at the Nokhchi-Kela village school.
4. Shakhban Mezhevich Bakhaev, 44 years old, forester at the state forestry plantation in Shatoisky region.
5. Dzhamlail Imranovich Musaev, born 1971, resident of Staryi Atagi, was living temporarily with his parents in the village of Nokhchi-Kela in Shatoisky region.
6. Khamzat Gekhevich Tuburov, born 1957, resident of the village of Dai, earned money by transporting people in his own UAZ vehicle.

Circumstances surrounding the murders:

On the day of January 11, the UAZ vehicle being driven by Tuburov was traveling with 5 passengers from the regional center of Shatoi to the village of Nokhchi-Kela. In the village of Dai, the vehicle was shot upon by Russian military servicemen who had landed there from a helicopter.

A group of 11-12 military servicemen were based not far from Dai in the ruins of a farm, near the road leading to Nokhchi-Kela.

As a result of the shooting, two people within the vehicle were apparently killed. D. Musaev leaped out of the vehicle as it stopped and tried to run away, but he was wounded and later bled to death on the riverbank. Three people, including the woman, were captured by the military servicemen and taken to the riverbank where they were subjected to interrogation. According to police staff investigating the murders of the six residents of Shatoi region, there is reason to believe that the interrogation was accompanied by torture.

Then the military servicemen detained another vehicle passing by on the road. Employees of the Shatoisky regional administration were led away from the vehicle and made to stand with their hands in the air against the wall of the farmhouse. At that moment a BTR carrying a major from the military command arrived at the scene. The BTR was leading the main column of armored vehicles moving away from Shatoi.

The major saw the detainees and the fired upon – but still not burned – vehicle with two dead bodies. A sharp conversation took place between the major and the military servicemen who had arrived from Khankala; as a result the military servicemen were forced to release the driver and passengers of the second car they detained. But three people from the first vehicle still remained in the hands of the military servicemen. After the BTR moved along the road in the direction of Nokhchi-Kela, the three people were killed, their bodies were put in the UAZ and the vehicle was set on fire.

Soldiers of the 291st regiment saw the burning UAZ with five bodies in it as they arrived at the village of Dai.

According to the police investigating the case, there is reason to believe that two of the men had their throats cut.

On that very day representatives of the prosecutor's office and the police came to the scene of the crime from Shatoi. On the following day, January 12, the bodies of the dead and the burned vehicle were brought to Shatoi by employees of the Internal Affairs of Kurchaloevsky region.

On the evening of January 11 and the day of January 12 a "mopping up" operation was conducted in the villages of Dai and Nokhchi-Kela. Residents feel that this special operation was, on the whole, carried out correctly.

On January 12 a group of military servicemen (possibly the same ones who were based at the former farm) seized a local resident's Niva, threatening to shoot the driver and passengers. They forced the driver to take them in the direction of Shatoi. The vehicle was stopped by representatives of the Shatoisky military command and the soldiers were removed from the car.

However that day none of the soldiers was detained on suspicion of murder.

On the afternoon of January 12, all detachments participating in the special operation were re-stationed to the 291st regiment in Borza. There the military servicemen who had been based at the ruined farm in Dai were detained.

Representatives of the local civilian administration and Internal Affairs employees from Shatoisky region were invited to the military station. The detained military servicemen confessed to the murders in their presence.

What can explain why the military servicemen committed such a frightening and unprovoked crime?

It seems to us that the tragedy can be explained by the fact that the military servicemen, arriving from Khankala to the relative calm of Shatoisky region, acted in the way that they were accustomed to acting in the course of "mopping up" operations in other regions (for example, Kurchaloevsky), based upon the same directives and stereotypes:

- The local population, on the whole, is the enemy;
- Everything in war can be written off;
- It's impossible to fight against bandits and terrorists using legal means.

These military servicemen reacted to the reality of Shatoisky region absolutely differently than those of the 291st regiment. They acted in the way they were accustomed to acting. It's possible that they allowed themselves to act even more freely, thinking that in this distant "bandit" mountainous region they could "get away" with anything since in many other regions of Chechnya such crimes go unpunished. Finding themselves in "enemy territory," these soldiers tried to act like a reconnaissance team deep behind enemy lines: to seize prisoners who will talk, to drag information out of them using any methods, and to destroy any accidental witnesses.

ANNEXE 4 NETTOYAGE DE STARYE-ATAGUI (FEVRIER 2002)

MEMORIAL (Site Internet, 11 mars 2002)

12-20 février 2002, zatchistka à Starye-Atagui, prétexte: une voiture dans laquelle se trouvaient des militaires russes a essuyé des tirs le 12 février à 10h dans la rue Nouralidova. Les premiers chiffres parlent de 7 morts, dont les corps ont été trouvés dans l'usine de volailles, que les forces russes ont utilisé comme point de filtration temporaire pour le temps de la zatchistka.

A 15h le village fut encerclé, et tous les déplacements à l'intérieur interdits. Même les chefs de l'administration n'ont pas pu entrer dans le village, ils étaient dans la capitale régionale pour une réunion lorsque l'opération a commencé.

Pendant cette opération un homme de 82 ans a été tué. Parmi les cadavres retrouvés, certains étaient méconnaissables, plusieurs étaient brûlés. Tous les corps étaient nus et portaient des traces de tortures. Sur aucun des corps on n'a retrouvé d'impacts de balles, ce qui laisse à penser qu'ils sont morts suite aux tortures et aux coups. Les corps de deux hommes ont été emmenés à Douba-Yourt, d'où ils étaient originaires. Les cinq autres ont été enterrés à Starye-Atagui, bien que certains n'avaient pas été reconnus.

Les militaires ont fait sauté 3 maisons, soupçonnées de servir de passages ou de cachettes aux combattants. Beaucoup de familles ont eu à subir les pillages des troupes fédérales. Plusieurs fois, les soldats ont posé devant les habitants des armes et ont dit aux gens de se racheter tout de suite (de 1000 à 3000 roubles).

Au moins 50 hommes ont été arrêtés et emmenés dans les points de filtration temporaires, où tous ont été battus cruellement. Près du moulin, les hommes arrêtés ont été placés dans des fosses d'une profondeur de 4 mètres pendant quatre jours sans eau ni nourriture. Dans l'ancienne usine de volailles les hommes étaient dehors, selon certains témoignages ils ont été torturés par des chocs électriques.

Tous ont été tellement battus que la plupart d'entre eux n'était pas en état de se déplacer par eux-mêmes.

Au moins cinq disparus : Mogamed Zakriev, Abou Gekhaïev, Ruslan Mejidov, Movsar Nassoukhanov, Movdal Nassoukhanov. On ne savait rien d'eux le 20 février, cependant, dans une maison détruite dans les alentours de Mesker-Yurt des militaires ont tenté de brûler quatre corps, ils sont arrivés dans cet endroit dans trois véhicules blindés. Des personnes de la commandature de Chali, appelées sur place, ont pu les en empêcher. Il se trouve que ces militaires ont participé à la zatchistka de Starye-Atagui. C'est donc possible que les cadavres viennent de là.

Pendant l'opération à Starye-Atagui, des gens ont été tués aussi à Tchiri-Yourt, village voisin. Le 12 février en début d'après-midi des militaires déposés par un hélicoptère ont arrêté, et devant les yeux de nombreuses personnes se trouvant sur le marché, fusillé deux chauffeurs de taxi originaires de Douba-Yourt.

Témoignages

Rouslan

"Dès le premier jour de la zatchistka ils ont pris 18 hommes dans la rue Nouradilova, ils les ont tous battus, l'un d'eux est un membre du conseil des anciens, Abouyazid Solsaev.

Le 18 février nous avons récupéré 6 corps. On en a reconnu deux, des hommes de notre village, les autres étaient méconnaissables tellement ils étaient brûlés et torturés. On les a enterrés quand même. Leurs visages étaient complètement déformés. Peut-être que c'était des résistants.

L'un d'eux était de Tchiri-Yourt, il revenait du travail, il était tractoriste (Zakriev). Nous avons récupéré les corps le 18 février, mais nous ne savons pas quand ils ont été tués.

Les militaires refusaient de se présenter. Il y avait un général qui disait "comment faire pour arrêter ça?", je lui ai répondu que pour arrêter ça il faut juste une démocratie.

Les militaires ont pillé les maisons, ont volé de l'argent. Tout a commencé à cause d'une voiture qui aurait sauté, mais nous n'avons rien vu. Puis tout de suite ils ont encerclé le village, partout il y avait des tanks, nous pensons que c'était une provocation.

Ils ont pris un homme de soixante ans, parce qu'ils avaient trouvé un arme sur le toit de son voisin. Il a été retenu pendant trois jours dans une fosse, il a été frappé.

Pendant la zatchistka un colonel est arrivé au soviet rural, j'ai parlé avec lui. On lui a raconté ce qui se passait, d'ailleurs des gens arrivaient et se plaignaient des pillages, des mauvais traitements, du fait que les hommes étaient emmenés. On ne nous laissait pas approcher l'état-major, mais il est venu lui-même. Il nous a écoutés, nous a dit "oui, c'est vrai", mais on ne l'a plus revu. Il était du FSB. Il y avait aussi des gens de la procureure. 40 à 50 personnes de notre village ont été libérées le 20 février, et 30 de Douba-Yourt. Ils étaient à peine vivants, ne pouvaient pas marcher, on les a emmenés à l'hôpital."

Selim

"Le 12 février j'étais chez moi en train de regarder la télévision. Des soldats ont fait irruption dans la cour. Ils m'ont demandé mes papiers d'identité, je leur ai montré. Puis ils m'ont dit qu'ils m'emmenaient, et je leur ai demandé pourquoi, leur disant que j'avais 53 ans, ils m'ont dit de me taire. Ils m'ont mis un chapeau sur les yeux et m'ont emmené dehors. J'étais habillé de vêtements d'intérieur et je leur ai demandé la permission de m'habiller, mais ils ont refusé. Ma femme a pu me jeter mon manteau. On est arrivé au moulin, et ils ont tout de suite commencé à me battre. Ils avaient installé là-bas un point de filtration temporaire. Quand ils ont commencé à me battre, je leur ai demandé pourquoi ils me battaient, ils m'ont répondu "où tu as mis nos soldats?", je leur ai dit que je ne savais rien. Deux ou trois soldats avaient été tués, semble-t-il, moi je n'étais même pas au courant de ça. Ils m'ont demandé de leur donner les numéros des voitures dans lesquelles les otages auraient été emmenés. Qu'est ce que j'en savais, moi? Ils m'ont frappé sur les reins, sur la tête, dans le ventre. Puis ils m'ont mis mon manteau sur la tête et l'ont attaché, ils m'ont dit qu'ils allaient m'étouffer. Ils m'ont mis par terre, le visage contre le sol, il faisait très froid, et de nouveau ils m'ont frappé sur la tête, sur les reins. Ils ont pointé un pistolet sur ma tempe, il y a eu deux déclics, mais il n'y avait pas de balles, "tu as de la chance", m'ont-ils dit. De là ils m'ont pris et jeté dans un trou qui faisait quatre mètres de profondeur et environ cinq mètres de diamètre. Dans ce trou encore ils m'ont frappé. Ils ont jeté cinq hommes dans ce trou, et nous ont frappé avec les manches de leurs armes, puis ils nous sortaient pour nous frapper de nouveau sur la colonne vertébrale, sur les jambes. Ils nous ont rejeté dans le trou avec les mains attachées derrière le dos, la tête en bas. Je suis resté là-bas quatre jours. Nous étions 7 dans la fosse. On ne pouvait pas dormir, on était accroupi. Puis des FSB sont arrivés et nous ont dit que c'était les unités spéciales qui nous avaient retenus et battus, et que si eux (FSB) avaient été là dès le début, ça ne se serait pas passé comme ça. Un FSB nous a demandé si on nous avait donné à manger depuis notre arrivée. Nous nous taisions. Il a alors interrogé un garde qui lui a répondu que non. Le FSB lui a ordonné de nous donner à manger, ce qu'il a fait quelque temps plus tard. Mais ils ne nous ont pas donné à boire, le FSB nous a dit "il va pleuvoir, vous boirez alors". Ils nous ont quand même donné de l'eau., ils ne nous ont fait sortir pour aller aux toilettes que le 4^{ème} jour. On a appris plus tard que nos familles leur avaient donné des vêtements et de la nourriture pour nous, mais on ne nous a rien transmis. Avec nous il y avait un homme de 65 ans, un seul avait 30 ans, et tous les autres environ 50 ans. Le vieillard avait sur lui beaucoup d'argent, ils lui ont tout pris. Ils m'ont pris mon passeport et ne me l'ont pas rendu."

ANNEXE 5 NETTOYAGE DE DUBA-YOURT (FEBRIER 2002)

MEMORIAL (Site Internet, Chronique de la violence 17 février 2002)

Dans la nuit du 17 au 18 février 2002 le village de Duba-Yourt fut encerclé par de l'artillerie lourde. Les habitants, sous la menace des armes, n'étaient pas autorisés à sortir de chez eux, ceci concernait aussi les employés de la direction de l'administration locale.

A l'aube commença la zatchistka. Les militaires se sont précipités dans les maisons, ne prêtant attention ni aux pleurs ni aux cris des enfants. Tous les hommes furent arrêtés, pendant que les militaires prenaient ce qu'il leur plaisait dans les maisons. Ils annoncèrent qu'une arme avait été trouvée dans le village, mais il est à noter qu'aucun des habitants du village n'était présent lors de cette "découverte". La femme dans le jardin de laquelle, soi-disant, l'arme a été trouvée affirme que les militaires l'ont mise là eux-mêmes. L'arme n'était pas enveloppée, et il n'y avait dessus aucune trace de terre. Puis les militaires décidèrent de violer la fille de la maîtresse de maison, une jeune fille de 17 ans. Les hurlements de la mère les en a empêchés, et ils emportèrent le frère de la jeune fille, 19 ans.

Ils tentèrent d'agresser une jeune fille dans une autre maison, mais son frère la défendit, il fut jeté dans un véhicule blindé et emmené dans leur camp de filtration temporaire, qui se trouvait sur le territoire de l'ancienne ferme de volaille à Starye-Atagui.

De Douba-Yourt 30 hommes furent emmenés là-bas. A l'exception de deux d'entre eux, tous furent remis au maire de Douba-Yourt Adam Yakhyav. Ils avaient tous été frappés si violemment que tous furent hospitalisés. L'un deux fut hospitalisé à l'hôpital de Tchiri-Yourt, avec une clavicule cassée.

Pendant la zatchistka, dans la forêt à côté du village fut tué dans des conditions inconnues un habitant de Douba-Yourt Issa Chamssoudinovitch Touchaev (1965), et un autre homme dont l'identité reste pour l'instant inconnue.

Une vingtaine de familles ont été pillés et volées, dans l'école tout a été presque entièrement détruit. Le maire du village n'était pas dans le village ce jour-là. En apprenant que s'y déroulait une zatchistka il est arrivé avec Nakhaev, le commandant de la région de Chali. Ils n'ont pas pu rentrer directement dans le village, même le commandant était arrêté au check-points et on ne le laissait pas passer. Dès qu'il put entrer dans le village, les militaires se sont calmés et ils ont quitté Douba-Yourt le soir même.

Témoignage

Malkan

"Ca fait deux ans que mon mari est mort, et j'éleve seule mes 8 enfants. Les soldats se sont précipités dans la maison comme des sauvages, ils ont fait mettre les enfants à genoux. Ils menaçaient les enfants avec des couteaux, des pistolets, des armes, en disant "donnez-nous des armes". D'où veulent-ils que je leur donne des armes? Ils ont essayé de violer ma fille de 17 ans, mais j'ai réussi à les en empêcher en me jetant sur eux. Ma seconde fille a perdu connaissance en voyant tout cela, je l'ai sortie dans la cour, il me semblait qu'elle était en train de mourir. Je m'occupais d'elle tout en faisant attention à l'aînée, et les soldats se moquaient de moi. Ils ont emmené mon fils aîné, et m'ont dit que s'il avait des cicatrices sur le corps, ça voudrait dire qu'il était un combattant. Il a des cicatrices, car il a sauté sur une mine quand nous rentrions chez nous après avoir vécu deux mois comme réfugiés à Starye-Atagui. La mine était dans la cour de notre maison. Il a des papiers d'identité, des certificats, je leur ai tout montré. Et eux me disent : "non, ce sont des cicatrices faites au combat". Ils l'ont emmené à l'ancienne usine de volaille de Starye-Atagui. Ils l'ont battu, frappé comme des sauvages. Deux voisins étaient avec lui. Plus tard il nous a raconté que là-bas il y avait des mares de sang tellement ils frappaient les gens. Ils les ont frappés, humiliés. Ils ont amené chez moi une arme en me disant qu'ils l'avaient déterrée dans mon jardin. L'arme était très propre, pas une trace de terre dessus. Ils m'ont insultée, ils ont pris tous les vêtements de mon fils, toutes les affaires de ma fille."

ANNEXE 6

MEMORIAL Human Rights Center (Website 4 March 2002)

Communique on the Second Meeting of Non-Governmental Human Rights Organizations and Representatives of State Authorities of the Chechen Republic

(Chechen Republic, Village of Znamenskoe, 28 February 2002)

The meeting of the Working Group was held on 28 February 2002 in the village of Znamenskoe in the Nadterechny Region of Chechnya, at the Bureau of the Special Presidential Representative for the Protection of Human Rights in Chechnya. The decision to form such a working group, including both representatives of non-governmental organizations and state authorities in Chechnya, was made at the first meeting on 12 January 2002.

Representing non-governmental organizations at the Znamenskoe meeting were:

- Representatives of "Memorial" – O.P. Orlov (Chairman of the Memorial board), T.I. Kasatkina (Executive Director), A.V. Cherkasov (member of the Memorial board), E. Musaeva (head of the Nazran office of Memorial), D. Itslaev (head of the Urus-Martan office of Memorial), N. Estemirova, L. Bazaeva, U. Baisaev, and E. Aliev;
- Chairperson of the "Civil Assistance" Committee, S.A. Gannushkina;
- B. Dudaev, Chechen Committee of National Salvation (ChKSN);
- Representatives of the Russian-Chechen Friendship Society – I. Ezhiev (co-chairman), M. Ezhiev;
- R. Iznaurova, "Rescuing a Generation;"
- Chairman of the "Nizam" Foundation, A. Isaev;
- Z. Makhadzhieva, "Niyso;"
- M. Eldieva, "Echo of War" Interregional Peacemaking Organization;
- I. Aldamov, "Mountain Spring" humanitarian organization;
- Z. Daurbekova, "My Land;"
- A. Istambulov, chairman of the Union of Chechen Social Organizations;

Representing state authorities at the meeting were:

- Acting Commander in the Chechen Republic, Deputy Commander of United Forces in the Chechen Republic, Commander of the Gudermes Region, Major General A.D. Pavlenko;
- Deputy Head of the FSB Administration for Chechnya, A.P. Potapov;
- V.G. Chernyaev, First Deputy Prosecutor of the Chechen Republic;
- I.F. Nigmatulin, Senior Advisor to the Prosecutor of the Chechen Republic;
- S.A. Kolomiets, Military Prosecutor of the Chechen Republic;
- A.S. Dakaev, Deputy Head of the Internal Affairs Administration of the Ministry of Internal Affairs of the Russian Federation for the Chechen Republic;
- L. Khasuev, Deputy to the Presidential Special Representative for the Protection of Rights and Freedoms of Citizens and People in the Territory of the Chechen Republic.

Agenda for the Meeting:

1. Updates on questions raised at the January 12 organizational meeting.
2. Reasons and conditions leading to the violation of human rights in the course of "special operations" carried out by federal forces ("disappearances" and murders).
3. The inevitability of punishing violators of human rights through criminal investigations of disappearances, murders and the illegal detention of citizens.
4. Miscellaneous.

1 a) At the previous session of the working group, representatives of human rights organizations set forth a series of concrete proposals, with which all representatives of state authorities in attendance agreed:

- All armored vehicles should be clearly marked with their numbers;
- When carrying out special operations in populated areas, the senior member of federal forces entering a building or facility should present himself to the owners and show his documents;

- At the completion of a special operation, the official leading the operation should provide the head of the local administration with a complete and exhaustive list of all the people who were detained in the area during the course of the operation, the reasons for their detention, and the locations to which those people will be taken.

On 28 February 2002, representatives of Memorial reported to those gathered that, on the request of the Commander of the Unified Forces, V.I. Moltensky, a summary of these recommendations was sent to him by Memorial, the Chechen Committee for National Salvation, and the Russian-Chechen Friendship Society. However not one of these recommendations was implemented in practice during the one and a half months since the previous meeting. As in the past, numbers on many armored vehicles are either missing altogether or are covered over with mud. As in the past, representatives of federal forces fail to present themselves when entering buildings in the course of special operations. In only one instance – the "mopping up" operation in the village of Stariye Atagi (28 January – 4 February) – did a representative of the prosecutor's office present the head of the local administration with a list of local detainees. As before, people detained by representatives of federal forces are disappearing.

In response, the First Deputy Prosecutor of the Chechen Republic explained that in those instances when the prosecutor's office is informed about a special operation being conducted, an exhaustive list of detainees is prepared as a matter of course. However the directive on cooperation between regional and military prosecutors and the command of the Unified Forces does not provide for the provision of such lists to heads of local administrations. In the future steps could be taken to put this into practice, but this would require a supporting order from the Commander of the Unified Forces – a document that currently does not exist.

Responding to the statement by representatives of non-governmental organizations, the Acting Commander in the Chechen Republic declared that an accompanying order from the Commander backing up the suggested measures already exists and that representatives of human rights organizations could even receive a written excerpt from this order.

However in the course of the discussion, it became clear that the Acting Commander had in mind order № 145 of the Acting Commander of the Unified Forces (May 2001), which the representatives of human rights organizations have long been aware of. The order requires that all detainees during the course of special operations be registered and that military servicemen and representatives of the prosecutor's office coordinate their actions; it does not speak to the measures described above which were proposed by human rights activists.

In response, the Acting Commander in the Chechen Republic declared that "in correspondence with the statute (*ustav*), all military equipment is to have a number... It's not necessary to issue an order for the sun to rise, because it will rise anyway. Therefore the number is already there." Police employees are supposed to conduct checks of passport rules and are automatically supposed to present themselves upon entering a building; correspondingly it's not necessary to issue an order to this effect. As far as lists of detainees are concerned, these lists are contained within the documentation for special operations and are kept in the military offices; any person who wishes to may request them to be provided.

Representatives of human rights organizations noted that the Acting Commander himself had arrived at the meeting in an armored vehicle without a clear number and was demonstrating his obvious unwillingness to adopt even the most basic practical measures aimed at lessening the number of violations of rights occurring in the course of special operations.

Representatives of the prosecutor's office (both regional and military) reported that the issue of bringing order to the conduct of special operations was discussed on 10 February 2002 at a meeting of the Regional Operations Staff for Counterterrorist Operations. In fulfilling the decisions from this meeting, representatives of the prosecutor's office, the military command and the Unified Forces are currently working out directives for conducting special operations. These directives should be prepared by April-May of this year. The recommendations set forth by human rights activists could potentially be among the standards included in these directives. In addition, it is anticipated that responsibility for violations committed in the course of special operations will be turned over to the commander of the operation. Upon completion of the special operation, homeowners and the head of the administration will turn over a written document that indicates the presence or absence of any complaints. (The possibility of such a standard being included in the directives generated sharp negative reactions from human rights activists).

In response to a question by representatives of human rights organizations about whether the local population could be informed about the points of the directives which concern the relations between federal forces and local residents, representatives of the prosecutor's office responded affirmatively.

All the same, representatives of human rights organizations recorded the fact that previously agreed upon points were not yet being fulfilled. Representatives of the prosecutor's office expressed the opinion that "work is fulfilling agreements is on-going."

1 b) In relation to the first agenda point, representatives of the prosecutor's office provided answers to a number of inquiries which were put before them at the previous meeting (12 January).

In relation to an inquiry about widespread violations of human rights by representatives of federal forces during special operations ("mopping up operations") in the village of Tsotsin-Yurt (30 December 2001 – 3 January 2002), the First

Deputy Prosecutor of the Chechen Republic reported that the prosecutor's office had opened 7 criminal cases into robberies against local residents. In addition, 3 separate criminal cases were being conducted on "disappearances" and murders of detainees.

It is necessary to note that on 12 January the Commander of the Unified Forces, V.I. Moltensky, stated that he had led the operation in Tsotsin-Yurt and that the information presented by human rights activists about the crimes committed during this operation was "not credible." At the time Chernov, the Prosecutor of the Chechen Republic, said that he didn't know about these facts, but promised to look into them.

In relation to an inquiry about widespread violations of human rights by representatives of federal forces during special operations ("mopping up operations") in the village of Avtura (1-3 December 2001), the First Deputy Prosecutor of the Chechen Republic reported that General Bogdanovsky had led this operation and that criminal cases had been opened against military servicemen from the internal troops on the basis of articles 126 (kidnapping) and 162 (robbery) of the Russian Federation Criminal Code. On 15 January 2002 these cases were handed over from the Prosecutor of the Chechen Republic to the Military Prosecutor of Shalinsky Region. Thus far, none of the military servicemen has been brought to justice.

In relation to the disappearance of 7 people in Urus-Martan region, 3 members of the Cherukhanov family in the village of Oiskhar, and Vadilov in the village of Valerik, representatives of the prosecutor's office reported that the inquiries had been handed over to the regional prosecutor's office and that work was being conducted on them. The location of these individuals had not yet been determined.

2) In relation to the second agenda item, representatives of human rights organizations confirmed that there has been no special legal regime introduced into the territory of the Chechen Republic that annuls the Criminal and Criminal Trial Codices of the Russian Federation and no special places for detaining civilians are provided for beyond normal temporary isolation units.

Moreover, a legal vacuum has been intentionally created in the territory of Chechnya; thanks to the arbitrary and widespread use of the Law "On the Battle with Terrorism," a special regime limiting the rights and freedoms of Russian citizens is in effect here.

The widespread detentions of civilians by federal forces under the conditions of a legal vacuum and effective absence of control couldn't *not* give rise to widespread violations of human rights: beatings, humiliation, torture and disappearances. Behind the façade of an official system of centers for holding, questioning and investigating detainees, an unofficial system of unlawful detention sites exists inside military compounds etc.

In the opinion of representatives of non-governmental organizations, it will be possible to overcome the gross and widespread violations of human rights during "mopping up operations" and "filtrations" only by bringing them into conformity with the standards of Russian legislation – particularly the Criminal Trial Code, which formally continues to be valid in the so-called zone of "counterterrorist operations."

Any "special operation" in populated areas should be preceded by the creation of an operation plan with clear indications of the zone of responsibility for various subdivisions. Representatives of the prosecutor's office should be acquainted with this plan before the start of the special operation. The leader of the operation should inform representatives of the prosecutor's office in writing about any changes made to the plan in the course of operation. Upon completion of the "special operation," the plan and detailed report on the carrying out of the special operation should be provided to the prosecutor's office by the individual providing leadership of the "special operation."

If the human rights of detainees of "special operations to monitor passport rules" are to be observed, it is essential that they be taken to temporary isolation units located at the regional internal affairs branches, or that temporary detention units be introduced that are in conformity with the requirements for detention units, particularly:

- Clear written justification for the detention and placement there;
- Written guidelines for placing a detainee in temporary confinement;
- Registration of detainees in conformity with the rules and directives which relate to isolation units;
- Clear and unambiguous definition of the responsibilities of personnel at the temporary detention units for the life, physical well-being and safety of detainees;
- Clear and unambiguous definition of those responsible for conducting inquiries in relation to the detainee;
- Organization of continuous prosecutor oversight over the temporary detention units from the beginning of the special operation;
- Provision of a list of people brought to temporary detention units to the heads of local administrations.

It is essential to enlarge the staff of military and regional prosecutor's offices in Chechnya. During "special operations," representatives of the prosecutor's office should constantly be present among the subdivisions carrying out the operation and be in constant contact with the local population.

It is also necessary to create special integrated investigative teams comprising employees of the general, military and regional prosecutor's offices, who will lead investigations into instances of disappearances of people detained by federal forces during "special operations" and "targeted checks."

Representatives of the prosecutor's office, for their part, agreed that on the whole a clear legal basis has not yet been developed for regulating the conduct of special and even counterterrorist operations. There is a basic Law "On the Battle with Terrorism" that has been adopted in "raw form." For example, the law grants the right to detain individuals for the purpose of verifying their identity, but a time limit for such detentions is not fixed. Therefore a number of other normative acts come into effect: the Code of Administrative Violations, criminal trial legislation, the order of the Russian President "On the Battle with Vagrancy and Begging" and others.

At present there are procedural requirements that are observed in relation to individuals that are brought to temporary check points ("filtration points") – completion of protocols about their detention in correspondence with article 122 of the Criminal Trial Code. It is another matter altogether that such points do not correspond to (and are unlikely ever to correspond to) the requirements made for isolation units.

In the course of further discussion, it became clear that the temporary check points ("filtration points") created during the course of special operations do not have any legal basis. There are no statutes regulating their functioning.

Representatives of human rights organizations confirmed that far-reaching special operations aimed at discovering individuals participating in unlawful armed formations are, as a rule, accompanied by gross and widespread violations of human rights, kidnappings, disappearances and murders. The so-called "excesses" have taken on a systematic character. Innocent people suffer from these operations first and foremost, and those who are guilty for committing these crimes are punished extremely rarely. In relation to this, it was suggested to abandon far-reaching special operations ("mopping up operations") in populated areas and to switch over exclusively to operations directed against specific criminals.

According to the First Deputy Prosecutor of the Chechen Republic, the same proposal was made at the meeting of the Regional Operations Staff of the Counterterrorist Operation on February 10 of this year. However a decision was made to begin working out directives for conducting special operations, while not renouncing them completely.

According to the opinion of the Acting Commander in the Chechen Republic, special activities should be conducted exclusively under the leadership of local regional commanders; it is also essential to engage local police and the heads of local administrations in such operations. Such measures significantly lower the probability that illegal actions will be taken in relation to local residents.

3) Representatives of non-governmental organizations and the prosecutor's office expressed opposite evaluations in relation to the third point of the agenda.

Human rights activists hold that only a small handful of the many representatives of federal forces committing serious crimes against individuals in Chechnya are ever punished. Three-quarters of the cases opened into disappearances and murders of detainees are suspended "in connection with the impossibility of determining the identity of the accused."

Representatives of the prosecutor's office, on the other hand, confirmed the progress that has been made in investigating and preventing similar crimes. In 2001-2002 alone, criminal cases accusing 12 military servicemen of murder were sent to the military prosecutor. In a series of cases, severe sentences were handed down – for example, servicemen were sentenced to 18 and 11 years of imprisonment for murder, to 12 and 9 years for robberies. Representatives of the prosecutor's office and the command of the Unified Forces meet regularly and there are no obstacles in the way of staff of the prosecutor's office carrying out investigations.

Just as they did at the first meeting, representatives of human rights organizations raised the question of the responsibility of leaders of special operations for widespread violations of human rights that occur during such operations. This question was raised in particular relation to the responsibility of General Bogdanovsky, who led a whole series of special operations.

In response, the Acting Commander of the Chechen Republic said that General Bogdanovsky and Lieutenant Plotnikov are located a great distance from the Chechen Republic.

ANNEXE 7

MEMORIAL (Site Internet, 7 mars 2002)

Il est très difficile aujourd'hui de faire un décompte précis des personnes disparues. 300 dossiers de disparus sont enregistrés au bureau de M. Kalamanov (La liste du gouvernement tchéchène est de plus de 1200 personnes, le ministère tchéchène de l'intérieur a ouvert des enquêtes concernant 700 cas, tandis que la procureure instruit 400 affaires. Les différentes listes se recoupent partiellement. Memorial a une liste établie et confirmée de 992 cas pour les seules régions couvertes par leurs bureaux de Tchétchénie et d'Ingouchie, et considère que le nombre réel est au moins du double.

OU LES GENS "DISPARAISSENT-ILS" EN TCHETCHENIE ?

*Document du collaborateur du Centre des droits de l'Homme "Mémorial" Alexandre Tcherkassov depuis la zone du conflit armé en République de Tchétchénie.
Nazran-Grozny-Argoun, 5 mars 2002.*

Dans la zone du conflit armé en République de Tchétchénie continuent à "disparaître" des personnes arrêtées par les représentants des forces fédérales. Comment et pourquoi cela a-t-il lieu? Il existe pourtant un organe qui doit contrôler tant la situation des détenus que la manière dont est menée l'enquête - c'est la procureure. Et aujourd'hui, on ne peut pas dire que la procureure de la République Tchétchène ne travaille pas : le procureur Vsevolod Tchernov a mis dans les derniers mois beaucoup d'énergie pour obtenir que les personnes arrêtées se trouvent dans son champ de vision dès leur arrestation. Et malgré tout...

Voilà cinq cas de "disparitions" seulement.

La première disparition a eu lieu vendredi dernier, le 1^{er} mars 2002. Un habitant du village d'Alkhan-lourt, Guelani Asoukhanov, a été arrêté à Ourous-Martan et a disparu.

Il avait été arrêté le 12 février, et avait été détenu depuis dans l'IVS (isolateur de détention provisoire) du VOVD (Département temporaire de l'Intérieur) d'Ourous-Martan, un lieu de détention officiel sous contrôle de la procureure. Le 1^{er} mars, en fin d'après midi, Asoukhanov a été libéré. Alors qu'accompagné de parents et du chef de l'administration d'Alkhan-lourt ils quittaient Ourous-Martan, leur voiture a été arrêtée à un check-point. Des personnes cagoulées, en tenue de camouflage, sont sorties d'une automobile VAZ-2106 de couleur blanche, ont saisi Guelani Asoukhanov et l'on emmené en direction de la kommandantur militaire de la ville. Depuis il a "disparu". Les parents se sont adressés à diverses instances officielles sans pouvoir obtenir aucune information sur son sort.

Soulignons que dans les deux dernières années ce sont plus de cent personnes qui ont "disparu" à Ourous-Martan, et pour beaucoup d'entre eux les traces mènent au troisième étage de la kommandatur, là où est situé le département régional du FSB. C'est un lieu de détention illégal, mais officiellement inexistant et donc échappant au contrôle de la procureure.

Des personnes continuent à disparaître au cours des "opérations spéciales", que les habitants comme les militaires appellent familièrement des "nettoyages", bien que le terme n'existe pas officiellement. Les personnes arrêtées lors des nettoyages sont en général emmenées à la lisière du village, dans un "point de filtration temporaire" ; encore une fois, officiellement ces "points de filtration" n'existent pas. Depuis plusieurs mois sont en vigueur le décret N° 145 du Commandant des Forces Unies N° 145 et la décision N° 46 de la Procureure générale qui obligent un procureur à surveiller les "nettoyages" et à veiller à ce que les gens ne disparaissent pas lors des "filtrations".

Mais voici un second cas de "disparition". Le 1^{er} mars 2002 19 personnes ont été arrêtées lors d'un "nettoyage" dans la banlieue de Grozny, dans le Sovkhoze "60 ans d'Octobre". Deux d'entre eux ont "disparu" : Adam Mourtazov et Magaram Khabiboulin. Les autres personnes détenues au "point de filtration" ont entendu Mourtazov et Khabiboulin être battus, puis ont entendu comment quelqu'un faisait venir un camion par radio, disant que "l'un d'eux on devra le charger, l'autre pourra grimper tout seul". Il s'est avéré ensuite que le représentant de la procureure de la région de Grozny, envoyé à ce "nettoyage", est arrivé un peu en retard et ne se trouvait pas au "point de filtration" depuis le début ; c'est justement à ce moment que deux personnes ont disparu.

Ils ont sans doute été emmenés par les services secrets militaires, qui formellement ne disposent pas de lieu de détention légal. Malgré tout, de tels lieux existent, et en particulier à Khankala, la base principale des forces fédérales en Tchétchénie - mais comme ils sont absolument illégaux ils se trouvent également hors du contrôle du procureur.

Dans les derniers mois des personnes "disparaissent" aussi des territoires voisins, et en particulier d'Ingouchie.

Voilà le troisième cas de "disparition", récent lui aussi - moins de trois semaines. Le 14 février 2002, vers 23.00, une douzaine d'hommes armés, cagoulés, en tenue de camouflage se sont introduits dans la maison 14 rue Zarechnaya, dans la ville de Karaboulak. Ils ont saisi et emmené Naïp Idigov qui vivait là après avoir été forcé de quitter la Tchétchénie. Ils sont arrivés en voiture UAZ et "Gazel" avec des plaques d'immatriculation tchéchène, et sont repartis dans la même direction.

Le lendemain, aux informations télévisées du soir sur la chaîne ORT il a été annoncé que "les forces fédérales, en résultat d'une opération menée sur le territoire de la République Tchétchène, ont éliminé Naïp Idigov, commandant responsable de l'organisation d'actes terroristes". La famille d'Idigov s'est adressée à la procureure de la République Tchétchène, mais on leur a répondu que puisqu'il avait été enlevé sur le territoire de l'Ingouchie, c'est là qu'il faut engager une action pénale.

Cet homme a "disparu" en particulier parce que la procureure de Tchétchénie n'agit formellement que sur le territoire de la République, alors que "l'Etat-major régional opérationnel pour l'opération contre-terroriste" agit aussi en dehors. C'est pour la même raison qu'ont disparu de nombreuses personnes arrêtées lors "d'opérations ciblées" en Ingouchie et emmenées en Tchétchénie.

Où ces gens disparaissent-ils ? Certaines fois ils sont retrouvés - avec des traces de torture et de mort violente. Voilà le quatrième épisode, que l'on pourrait dire "heureux" - l'homme a été retrouvé.

Il y a peu, sur le territoire d'un élévateur à la limite sud-ouest d'Argoun a été ouverte une fosse commune dans laquelle ont été retrouvés les dépouilles de trois personnes. L'un d'eux a pu être reconnu à sa jambe cassée et mal ressoudée ; c'est Abdoul-Vakhab Soulimovitch Iachourkaev, soixante ans, un habitant de la ville arrêté lors des "nettoyages" du 11 au 14 mars 2001 et qui avait ensuite "disparu". A cette époque avaient "disparu" après leur arrestation 11 personnes en tout; le 13 mars 2001, une fosse dans laquelle se trouvaient quatre des onze "disparus" d'Argoun avait été découverts sur le territoire de Khankala. La procureure a ouvert une affaire criminelle à propos de la découverte des corps avec des traces de mort violente.

Ensuite, les parents de Iachourkaev se sont adressés à différentes instances officielles, mais ils n'ont pu obtenir aucune information.

Tout de suite après les "nettoyages", en mars 2001, dans la ville d'Argoun couraient des bruits selon lesquels les corps des "disparus" étaient enterrés sur le territoire de l'élévateur - mais la fosse n'avait alors pas encore été découverte.

Une année après, les parents ont enfin obtenu que la présumée fosse commune soit ouverte - et Iachourkaev a été découvert ; le 3 mars 2002 sa dépouille a été remise à la famille. Six autres personnes arrêtées avec eux sont toujours portées disparues.

Mais les gens à Argoun continuent à disparaître. Voilà la cinquième disparition, celle de quatre jeunes personnes en mars de cette année.

Le samedi 2 mars, vers midi des militaires en voitures blindées ont saisi et emmené dans une direction inconnue quatre habitants d'Argoun : Apti Bargaev, Beslan Bekhaev, Chamil' Idrissov et Alikhan Mouzaev. Selon leur famille, trois d'entre eux ont été arrêtés à la maison ; Idrissov a été saisi au croisement près de sa maison. Les personnes arrêtées l'ont été par hasard, ce sont de fait les premières qui se soient trouvées là. Une heure après les familles ont envoyé des demandes écrites dans les différentes instances officielles - à l'administration de la ville, la kommandantur militaire, la procureure inter-régionale. Cependant, deux jours durant ils n'ont pu obtenir quasiment aucune information sur les personnes arrêtées. Les matin du 4 mars l'administration de la ville a appris par hasard que dans la cour de la kommandantur militaire se trouvaient quatre corps, portant des traces de balle. Les parents ont reconnu ceux qui avaient été arrêtés et avaient "disparus" deux jours auparavant. Selon la version des militaires, ce sont des combattants morts au combat dans la nuit du dimanche 3 mars au lundi. Tout cela est particulièrement étrange - et pas seulement à cause de la non-coïncidence des dates. Lors de leurs dernières heures ces personnes étaient ligotées : leurs poignets portent des marques de fil de fer faites lors de leur vivant - et avec les mains liées il est difficile de combattre. Mais il est encore possible que le commandement des forces fédérales nous serve un rapport victorieux sur cette "bataille".

Quant aux familles, on peut dire qu'elles ont eu une chance rare : les corps des personnes arrêtées et tuées leur ont été rendues le troisième jour. En tout près de 70 personnes sont portées disparues dans la ville d'Argoun depuis le début de la "deuxième guerre de Tchétchénie".

Ces exemples des derniers jours montrent que les "disparitions" et les meurtres des personnes arrêtées ne peuvent être considérés comme des "problèmes périphériques", comme des "excès des exécutants". Derrière la façade du système officiel de détention, d'enquête et d'instruction existe un système de détention non officiel - sur les bases militaires etc ; le centre de ce système se trouve à Khankala, principale base militaire des forces fédérales. Dans ce système parallèle "d'enquête" les personnes arrêtées et "disparues" sont soumises à des tortures cruelles, entraînant une mort rapide, des exécutions sommaires sont commises ; la pratique de l'espionnage militaire et des spetsnaz se retrouve dans l'action

des forces de l'ordre. Il est évident que dans ce système non officiel l'enquête s'effrite, la violence est "privatisée". De fait, c'est au système d'instruction en tant qu'institution d'Etat qu'il est porté atteinte. Tout cela est devenu possible en raison de l'absence de contrôle sur les structures de force qui agissent en Tchétchénie. Les tentatives de la procureure d'établir un contrôle sur le déroulement des "opérations spéciales" et sur les lieux de détention provisoire se heurtent de fait à un sabotage. Mais c'est cette absence de contrôle qui a entraîné une évolution de l'action des services spéciaux, qui cherchent à obtenir non pas des résultats, mais l'imitation de résultats - comme dans les rapports sur "l'élimination du combattant Idigov" ou "la bataille de nuit près d'Argoun".

ANNEXE 8

Informations recueillies par la mission de FIDH, février 2002

A M. le procureur de la région de Kourtchaloï,
république de Tchétchénie, fédération de Russie,
M. Gourtovy

De Khavani Lom-Alievna
Rue Turko-Alieva
Tsotsin-Yourt
République de Tchétchénie

Déclaration

Le 2 janvier 2002 lors d'une opération de nettoyage je me trouvais près de mon poulailler, j'ai entendu du bruit et je me suis retournée, j'ai vu des militaires sur un véhicule blindé. Ils avaient ouvert le portail et avaient fait irruption dans la cour en hurlant des injures. Ils ont ouvert la porte de ma maison et ont commencé à charger toutes nos affaires sur une camionnette "Oural". Lorsque je me suis approchée ils m'ont ordonnée de me coucher à terre, ce que j'ai fait. Après cela, ils ont tiré sur deux vaches. Puis ils ont pris notre voiture de marque "Jigouli". Avant de partir ils ont jeté une grenade dans la cave et tout ce qu'ils n'avaient pas emporté a brûlé. Avec une hache, ils ont coupé la tête de mes poules, ont rempli deux sacs d'une cinquantaine de poules et sont partis.

Ci-dessous la liste de ce qu'ils ont emporté

1. Une Servante
2. Une chiffonnière
3. Un canapé
4. Un réfrigérateur
5. Huit chaises
6. Deux tables
7. Deux fauteuils
8. Deux bacs à eau
9. Deux cuisinières à gaz
10. Cinq seaux
11. Deux lits
12. Vingt-trois draps
13. Deux couvertures
14. Une horloge
15. Deux chapeaux en fourrure de marmotte
16. Cinq oreillers
17. Un poste de télévision
18. Trois manteaux
19. Deux manteaux de fourrure
20. Deux foulards
21. Deux paires de chaussures
22. Deux costumes
23. Sept tapis
24. Quatre casseroles
25. Trois sacs de farine

Je vous demande instamment de faire le clair sur cette histoire.
Et je vous demande de faire tout ce qui est en votre pouvoir pour que nous soyons indemnisés de ce préjudice causé par les militaires. Respectueusement, le 19 janvier 2002.